

Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des
Médias et des Droits des femmes du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019–2020

28 AVRIL 2020

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 28 AVRIL 2020 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (article 82 du règlement)	5
1.1	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Soutien aux crèches et préguardiennats»	5
1.2	Question de M. André Antoine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Centres d'accueil pour la petite enfance»	5
1.3	Question de M. Dimitri Legasse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi des mesures prises pour les milieux d'accueil de la petite enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la crise du Covid-19».....	5
1.4	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Soutien au secteur de l'accueil temps libre (ATL)»	8
1.5	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Répercussions des mesures de confinement sur les violences infantiles»	9
1.6	Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Violences intrafamiliales et infantiles pendant la période de confinement»	9
1.7	Question de Mme Laure Lekane à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Lutte contre les violences faites aux femmes»	9
1.8	Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Lutte contre les violences intrafamiliales dans le contexte de crise du Covid-19».....	10
1.9	Question de M. Laurent Heyvaert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Préparation des services de santé scolaire au retour à l'école»	14
1.10	Question de Mme Sophie Péciaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mesures adoptées relatives aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de santé et suivi de la vaccination des enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles»	15
1.11	Question de Mme Joëlle Maison à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Balise d'accès au fonds d'urgence et de soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	16
1.12	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Covid-19: mesures de soutien aux prestataires finaux du secteur culturel»	16
1.13	Question de Mme Joëlle Maison à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Aides à géométrie variable, à moyen terme, indispensables aux opérateurs les moins subventionnés»	16
1.14	Question de Mme Diana Nikolic à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Covid-19: mesures de soutien au secteur culturel pendant et après la crise»	16

1.15	Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Crise du Covid-19: survie des artistes et des techniciens de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	16
1.16	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Impact de la crise du Covid-19 et mesures adoptées relatives aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de culture».....	16
1.17	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fonds d'urgence de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	16
1.18	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Périmètre de l'intervention d'urgence»	27
1.19	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réouverture des bibliothèques publiques en période de confinement»	29
1.20	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mesures d'indemnisation du secteur culturel».....	31
1.21	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conclusions de la concertation avec les autres niveaux de pouvoirs»	32
1.22	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Dialogue avec le pouvoir fédéral au sujet du secteur culturel».....	32
1.23	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mesures prises dans le cadre de la gestion du Covid-19 dans le secteur de l'éducation permanente»	34
1.24	Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Crise du Covid-19: impacts sur les opérateurs socioculturels et mesures prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles»	34
1.25	Question de Mme Joëlle Maison à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Aides au secteur du livre»	37
1.26	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Calcul de l'impact économique de la crise sanitaire sur les travailleurs et travailleuses de la culture».....	39
1.27	Question de M. Michaël Vossaert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Impact de la crise du Covid-19 sur le secteur des écoles de danse»	41
1.28	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Cellule d'accompagnement, de conseil et de soutien administratif et juridique».....	42
1.29	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Maintien des subventions et interventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	43
1.30	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Nombreux appels des acteurs du secteur culturel»	44

1.31	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Covid-19: mesures de soutien au secteur médiatique»	46
1.32	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mesures de soutien à la presse écrite dans le cadre de la crise du Covid-19»	46
1.33	Question de Mme Margaux De Re à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Aide aux médias»	46
1.34	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Impact de la crise du Covid-19 et mesures de soutien pour le secteur des médias»	46
1.35	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Spot vidéo rappelant les mesures d'hygiène pour lutter contre la propagation du Covid-19»	53
1.36	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mesures de soutien aux télévisions locales dans le cadre de la crise du Covid-19»	54
1.37	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Quotas de diffusion des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la RTBF»	55

Présidence de Mme Valérie Delporte, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 9h35.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (article 82 du règlement)

1.1 *Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Soutien aux crèches et préguardiennats»*

1.2 *Question de M. André Antoine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Centres d'accueil pour la petite enfance»*

1.3 *Question de M. Dimitri Legasse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi des mesures prises pour les milieux d'accueil de la petite enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la crise du Covid-19»*

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, dans l'arrêté du 7 avril 2020 du Gouvernement de la Communauté française relatif au soutien des milieux d'accueil, vous avez pris des dispositions pour soutenir les milieux d'accueil, dans le cadre de la crise sanitaire, afin de compenser la perte due à la diminution de la participation financière des parents (PFP). Ces montants n'étaient toutefois destinés qu'à certains types de milieux d'accueil.

Jusqu'il y a quelques jours, en effet, aucune compensation n'était prévue pour les crèches et les préguardiennats. Pourquoi ne pas avoir intégré ces structures dans le premier arrêté, alors qu'elles aussi connaissaient des difficultés, en raison, notamment, des frais de personnel non subsidiés et d'une série de frais fixes? Vous avez annoncé qu'elles bénéficieraient d'aides forfaitaires. Quels

sont les montants prévus pour les crèches et les préguardiennats? Selon quels critères seront-ils déterminés?

D'après plusieurs acteurs de terrain, le mécanisme de versement anticipé des subventions instauré ne semble pas encore fonctionner efficacement. Quand et comment résoudrez-vous ce problème majeur, source de grande inquiétude pour ces personnes?

Par ailleurs, de nombreuses accueillantes conventionnées et salariées s'inquiètent au sujet de l'indemnité de 6,60 euros par enfant et par jour, fixée par le gouvernement. Selon vos calculs, quelle part du montant journalier perçu habituellement ce montant représente-t-il? Ces mesures suffiront-elles à préserver l'emploi et les places d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles? Seront-elles prolongées au-delà du confinement pour permettre à tous les types de milieux d'accueil de faire face à la perte massive et générale de ressources liées à la participation des parents?

M. André Antoine (cdH). – Madame la Ministre, j'interviens en complément de l'excellente question de ma collègue, Mme Goffinet. Le 7 avril, vous avez dans un premier temps pris d'utiles mesures pour les milieux d'accueil. Malheureusement, cela ne les concernait pas tous. Il existe différents types d'accueil de la petite enfance: les gardiennes, les maisons de l'enfance non subventionnées, les crèches et les maisons communales d'accueil de l'enfance.

Pouvez-vous dresser un bilan des montants versés? Le ministre Daerden nous a indiqué hier que 14,5 des 80 millions disponibles dans le fonds d'urgence et de solidarité avaient été affectés à l'accueil de l'enfance, mais que cela ne suffisait pas. Vous l'avez d'ailleurs appelé hier et je serais très heureux de connaître l'accueil qu'il a réservé à votre demande qui coïncide avec celle du terrain. En effet, nous nous sommes engagés à prolonger la couverture jusqu'au 3 mai prochain. Toutefois, au-delà de la reprise, certains parents vont confier leurs enfants aux crèches et d'autres pas. Dès lors, le système d'un montant maximum de 20 euros par jour d'absence d'un enfant sera-t-il reconduit au-delà du 4 mai, pendant une période de confinement partiel?

Par ailleurs, l'intervention est conditionnée par un contrat d'accueil. Or un grand nombre d'enfants ont quitté les structures d'accueil à Pâques parce qu'ils devaient en principe rejoindre les écoles maternelles. Les crèches ou les maisons de l'enfance n'ont dès lors pas pu accueillir de nouveaux enfants qui sont restés auprès de leurs parents. Cette situation entraîne une sérieuse difficulté juridique parce que la couverture porte sur des contrats, alors que des places vacantes sont aujourd'hui inoccupées par les enfants qui auraient dû rentrer à Pâques, pour remplacer les précédents.

Madame la Ministre, comment pouvez-vous aider ces structures d'accueil? En effet, l'intervention que vous avez décidée ne suffit pas. Des montants complémentaires, forfaitaires ont été évoqués. J'imagine du reste que c'était le sens de votre appel d'hier au ministre Daerden. J'aimerais évidemment vous entendre à ce sujet.

J'ignore si vous avez été consultée à cet égard, mais il faudra un jour dissiper cette nébuleuse. Le Conseil national de sécurité (CNS) a décidé qu'une partie des enfants dont les parents ont repris le travail allaient réintégrer les crèches dès le 4 mai. Par ailleurs, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a pris l'engagement de livrer du gel désinfectant et des masques et de dispenser des recommandations sanitaires encadrant les interventions des puéricultrices à l'égard des enfants. À ce jour ces règles ne sont pas encore connues et masques et gels hydroalcooliques ne sont pas arrivés. Madame la Ministre, quand pourrez-vous, au cours de cette semaine, garantir aux crèches l'expédition et la réception de ce matériel?

Je suis conscient du fait qu'un certain nombre de mesures ont été prises, mais elles ne s'avèrent pas suffisantes. Nous sommes dès lors dans l'inconnue pour la rentrée du 4 mai et les semaines à venir.

M. Dimitri Legasse (PS). – Le contexte ayant été exposé, Madame la Ministre, je vous adresse d'emblée mes questions qui rejoignent pour partie celles posées par Mme Goffinet et M. Antoine. Pouvez-vous nous dire combien d'enfants sont actuellement accueillis en milieu d'accueil à Bruxelles et en Wallonie?

Il nous revient du terrain que les difficultés d'accès au matériel de protection rendent à ce jour le travail du personnel d'accueil difficile et que les inquiétudes vont grandissantes. Madame la Ministre, pouvez-vous nous rassurer sur le fait que le personnel des milieux d'accueil bénéficiera de masques, de gants et d'autre matériel de protection en suffisance dans les jours qui viennent, compte tenu de la décision du CNS? Si ce n'est pas le cas, comment comptez-vous procéder pour leur apporter la sécurité nécessaire à l'exercice de leur profession? Pouvez-vous nous informer de la manière dont les indemnités sont redistribuées entre les différents milieux d'accueil subventionnés et non subventionnés? Leur paiement a-t-il déjà été effectué et à quelle hauteur? Les milieux d'accueil devront-ils par ailleurs justifier d'une manière particulière les dépenses engagées par cette subvention?

Enfin, est-il prévu d'organiser une nouvelle concertation avec le secteur, les syndicats et l'ONE? Il semblerait que ce soit le cas. De nouvelles mesures pour soutenir les milieux d'accueil sont-elles à l'ordre du jour? Comme l'ont souligné mes deux collègues, les montants sont certes importants, mais ils s'avèrent d'ores et déjà insuffisants.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Depuis le 13 mars dernier, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a porté une grande attention aux milieux d'accueil de la petite enfance qui sont touchés de plein fouet par la crise sanitaire du Covid-19. Dès l'annonce des premières décisions de confinement par le gouvernement fédéral, le gouvernement de la Fédération a pris une série de mesures afin de soutenir les parents et les milieux d'accueil durant cette période.

Le gouvernement a ainsi décidé de dispenser les parents de leur obligation de paiement pour les jours d'absence à partir du 16 mars. Cette disposition court jusqu'au 3 mai. Le gouvernement a voulu être cohérent. On ne pouvait pas, d'une part, dire aux parents qu'ils ne pouvaient mettre leurs enfants à la crèche que s'ils exerçaient une fonction essentielle ou n'avaient d'autre alternative que la garde par les grands-parents et, d'autre part, demander aux parents dont les enfants ne fréquentaient pas le milieu d'accueil de continuer à payer. Cette situation aurait été d'autant plus problématique qu'en cette période de confinement, les revenus de nombreux parents ont été nettement réduits.

Je voudrais profiter de cette réponse à vos questions pour souligner le sens civique des parents. Alors que les milieux d'accueil n'ont instauré aucune procédure de sélection, on a pu observer une chute drastique de la fréquentation. Depuis la fin de mars, le taux de présence d'enfants dans les milieux d'accueil est en moyenne de 2 %.

Parallèlement, le gouvernement a décidé d'indemniser les milieux d'accueil, de manière à couvrir les pertes de PFP. Il importe de préciser que tous les milieux d'accueil, même les milieux subventionnés, sont très fortement dépendants financièrement de la PFP. Les indemnités ont été fixées en tenant compte des spécificités des différents types de milieux d'accueil et de leurs besoins. Nous savons que la diversité sociale est importante au sein des milieux d'accueil. Une attention particulière a donc été portée aux les plus fragiles.

Absolument tous les milieux d'accueil de la petite enfance bénéficient d'indemnités pour les absences pour la période allant du 16 mars au 4 mai. Cette intervention représente un coût non négligeable pour notre Fédération, c'est-à-dire près de 15 millions d'euros. À ce jour, le secteur de l'enfance est celui qui a reçu le soutien le plus important du fonds d'urgence. Cela démontre une fois de plus l'importance que le gouvernement accorde à ce secteur.

Pour éviter les problèmes de trésorerie, le portail pro.one.be a été adapté de façon à permettre l'encodage en ligne des absences par les milieux d'accueil et un versement rapide des in-

demnités. Après un premier versement couvrant les premières semaines de confinement dès l'approbation de l'arrêté en deuxième lecture, le 7 avril, les indemnités sont versées hebdomadairement pour la semaine qui précède.

À ce jour, 95 % des demandes d'indemnités ont été introduites pour la période du 16 mars au 5 avril, et plus de 80 % l'ont déjà été pour la période du 6 au 19 avril. Les demandes introduites comportent un engagement sur l'honneur à respecter les conditions fixées par la réglementation. Les justificatifs des dépenses devront être fournis à l'ONE ultérieurement. Il est important de préciser que les indemnités décidées par le gouvernement ont été pensées en complémentarité avec les mesures prises au niveau fédéral: chômage temporaire, allocation de garde, droit passerelle, dispense ou report de cotisations sociales. Les indemnités de notre Fédération sont, d'une part, cumulables avec ces aides fédérales et, d'autre part, exonérées fiscalement.

Madame Goffinet, vous posiez une question plus spécifique sur la situation des accueillantes conventionnées et vous avez raison: il était important de leur accorder une attention particulière compte tenu de la fragilité de leur situation professionnelle. Beaucoup d'entre elles ont réagi, pensant que l'indemnité de 6,66 euros par enfant absent et par jour constituait leur seule source de revenus. Or, il n'en est rien: exonérée fiscalement, cette indemnité est, d'une part, cumulable avec l'allocation de garde de l'ONEM comme je viens de le préciser et, d'autre part, les subventions des services d'accueil d'enfants seront intégralement versées par l'ONE et bénéficieront à toutes les accueillantes.

Les milieux d'accueil doivent faire face à la crise dans leurs réalités spécifiques extrêmement hétérogènes. En conséquence, après avoir adopté des mesures d'indemnisation à portée générale, le gouvernement a également prévu la création d'une cellule de veille au sein de l'ONE pour identifier, en concertation avec les fédérations, les besoins spécifiques et individualisés des milieux d'accueil dans les six mois qui suivront la levée des mesures de confinement.

Des concertations régulières avec les secteurs, public et privé, subventionné et non subventionné, ont été organisées. Nous avons veillé à y associer les fédérations, les syndicats, mais aussi les représentants des usagers, la Ligue des familles et les mouvements féministes. Une concertation a ainsi encore été organisée ce samedi 25 avril à la suite des décisions du CNS du 24 avril, et une autre s'est tenue hier.

Nous avons la ferme volonté de co-construire avec les acteurs du secteur la reprise progressive de l'accueil de tous les enfants. Cette reprise est essentielle au bien-être des enfants, mais aussi à celui des parents qui ont besoin de souffler, d'autant que bon nombre d'entre eux doivent

combiner garde des enfants et télétravail. C'est pour cette raison qu'il a été proposé hier que tous les enfants, à partir du 4 mai, pourront réintégrer les milieux d'accueil en cas de nécessité. Cette concertation a également été l'occasion d'aborder les questions liées à l'hygiène et à l'équipement de manière à assurer la sécurité du personnel et du public accueilli.

Entre samedi et lundi, plusieurs mesures ont été élaborées par l'ONE pour répondre à ces questions et ont été communiquées hier aux participants de la concertation. Ces mesures, qui répondaient déjà en grande partie aux questions qui s'étaient posées deux jours plus tôt, ont ensuite fait l'objet de discussions afin de voir s'il était éventuellement possible de les affiner. Un courrier sera envoyé en ce sens cette semaine à l'attention des différents acteurs et des milieux d'accueil.

Le port du masque en tissu est recommandé par les autorités fédérales. Il peut en effet constituer une barrière utile pour diminuer la transmission du virus, et ce, même s'il n'est pas efficace à 100 %. Toutefois, il doit s'ajouter aux mesures générales d'hygiène et aux gestes barrières essentiels communiqués dès le début de la crise et déjà instaurés dans les milieux d'accueil. Le gouvernement a pris l'initiative d'équiper l'ensemble des services dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une *task force* «Équipement» a été mise en place par le gouvernement et un marché public conjoint entre l'administration et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a été lancé ce lundi.

Concernant les milieux d'accueil, une enquête auprès des pouvoirs organisateurs (PO) nous a permis d'apprendre que 40 % d'entre eux sont déjà équipés en masques. Tous les autres seront équipés via l'ONE dans les tout prochains jours.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour l'ensemble des réponses que vous apportez. Je suis contente qu'*in fine*, nous ayons rectifié la situation pour tous les milieux d'accueil, afin qu'ils puissent bénéficier d'une aide. Il est important de préciser les modalités, toutes les indemnités qui existent pour les accueillantes conventionnées parce que ce n'est toujours pas clair pour certaines d'entre elles. Je prends bien note de toutes les mesures prises et j'entends bien que l'ensemble des enfants pourront rejoindre leur milieu d'accueil dès le 4 mai. Cependant, vous n'avez pas répondu à la question de savoir si les mesures de soutien allaient être prolongées puisque certains parents ne remettront sans doute pas leurs enfants dans les structures d'accueil. Dès lors, je suppose que la cellule de veille suivra de près la situation, adaptera les modalités et proposera des indemnités pour soutenir le secteur.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la San-

té, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Lors de la concertation d’hier, il a été dit aux milieux d’accueil que nous avons imaginé que, puisque tous les enfants pouvaient revenir dans les milieux d’accueil, la dispense de la PFP serait levée. Cependant, à la suite de cette concertation, nous avons remis cette question sur la table et nous y apporterons une réponse dans le courant de la semaine. Il faut effectivement tenir compte d’une situation de rentrée progressive dans les milieux d’accueil pour que la rentrée puisse se faire le mieux possible. Il est donc évident que cette question tout à fait légitime se repose et nous y travaillons.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la ministre, je vous remercie pour vos précisions, car cette information est vraiment essentielle.

M. André Antoine (cdH). – Je voudrais insister pour que toutes les consignes et le matériel nécessaire à la reprise du 4 mai soient fournis à l’ensemble des crèches durant cette semaine. Il ne faudrait pas que le moindre retard intervienne, exposant les puéricultrices à devoir accueillir parents et enfants sans les équipements et le code de discipline sanitaire nous paraissant essentiels. J’espère que les engagements seront tenus encore durant cette semaine.

Abondant dans le sens de madame Goffinet, je voudrais insister plus précisément sur l’urgence d’une décision de votre gouvernement, Madame la Ministre. Dans bon nombre de systèmes d’accueil, un système de prépaiement existe. Nous sommes à la veille du mois de mai. À défaut de cette décision gouvernementale urgente, l’ensemble des PO vont transmettre des factures aux parents, que les enfants soient présents ou pas. Si les parents ne paient pas, ils risquent de perdre leur place puisque cet envoi de facture est toujours préalable au mois suivant. Elles partiront vraisemblablement ce mercredi 29 avril.

Les milieux d’accueil ont besoin d’une réponse claire. J’imagine que c’est pour solliciter le ministre du Budget et obtenir une réponse urgente que vous l’avez appelé hier. Cette mesure est indispensable. Sans cela, nous serons face à des parents qui seront obligés de déposer leur enfant alors qu’ils ne le souhaitent pas ou qui vont contester les factures reçues, tout cela parce que la clarté n’est pas faite à propos de la couverture de l’absence d’enfants dont les parents souhaiteraient en réalité les conserver auprès d’eux.

Enfin, j’attire à nouveau votre attention sur certains milieux d’accueil qui ne peuvent pas accueillir les nouveaux enfants. Les contrats ont été prévus, mais les enfants n’arrivent pas pour différentes raisons. Par conséquent, les effectifs sont incomplets dans les crèches alors qu’elles sont presque saturées.

M. Dimitri Legasse (PS). – À mon tour, je souhaiterais vous remercier, Madame la Ministre,

pour vos réponses particulièrement complètes. Néanmoins, toutes les réponses ne peuvent pas être données maintenant, et pour cause: entre aujourd’hui, le 4 mai et le 17 mai, qu’advendra-t-il compte tenu de l’évolution des effectifs, de l’absence des enfants, de la rentrée progressive, etc., avec toutes les conséquences financières?

Je voudrais insister sur l’équité entre les milieux, entre les parents, entre les enfants, surtout du point de vue financier. N’oublions pas la question du matériel sanitaire. J’entends que 40 % des milieux d’accueil se sont équipés eux-mêmes, mais cela ne veut pas dire qu’il n’y a pas eu de débours et de frais, au contraire. Dès lors, comment allez-vous faire, Madame la Ministre, pour prendre en charge indirectement et compenser ces dépenses? Voilà une question subsidiaire à laquelle je comprends que vous ne répondiez pas maintenant. Elle reste toutefois en suspens et je vous demanderai d’y être également attentive.

1.4 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Soutien au secteur de l’accueil temps libre (ATL)»

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, les difficultés rencontrées par les structures d’accueil temps libre (ATL) en cette période de crise sont sérieuses et les questions quant aux subventions et à la viabilité des organisations sont nombreuses. Malheureusement, l’absence de mesures de soutien à prendre dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 ne permet pas de rassurer le secteur des écoles de devoirs (EDD).

Madame la Ministre, un mécanisme permettant de compenser en tout ou en partie les pertes occasionnées par la non-participation financière des parents durant le confinement a-t-il été conçu? Avez-vous chiffré le montant que cela représente pour l’ensemble des écoles de devoirs? Comment le fonds de soutien créé par le gouvernement viendra-t-il en aide à ce secteur de l’ATL?

Qu’en est-il de la période qui suivra le confinement pour ces équipes éducatives qui développent des activités de soutien scolaire et d’animation des enfants, contribuant ainsi à leur éducation et à leur épanouissement? Un soutien renforcé sera-t-il réservé à ces lieux d’accueil, d’écoute et de convivialité qui prendront tout leur sens après cette crise? Puisqu’ils font le lien entre l’école et le milieu de vie de l’enfant, seront-ils rouverts en même temps que la réouverture progressive des établissements scolaires? Depuis vendredi dernier, nous savons en effet que l’école va reprendre de manière progressive.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, les mesures de confinement adoptées par le Conseil national de sécurité (CNS) ont touché tous les secteurs de l'enfance. J'ai d'ailleurs rencontré le secteur de l'ATL pendant cette période de confinement.

Les opérateurs de l'ATL, dont les écoles de devoirs que vous citez, ont vu leurs activités suspendues depuis le 12 mars, à l'exception de certaines rares organisations impliquées dans l'accueil extrascolaire dans les écoles et qui ont assuré la continuité de l'accueil pour les enfants des travailleurs de première ligne ainsi que d'autres publics prioritaires. Je voudrais, par ailleurs, les saluer pour cela.

Grâce à l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 1 adopté par le gouvernement le 26 mars dernier, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) est habilité à maintenir intégralement les subventions aux opérateurs de l'ATL, indépendamment des chutes d'activités, pour autant que les montants puissent être justifiés. Un formulaire disponible sur le site de l'ONE permet aux opérateurs d'introduire leurs demandes.

Concernant le manque à gagner lié à la perte de participation financière des parents, il importe de préciser que beaucoup de ces structures accueillent leur public soit gratuitement soit à un coût très modeste.

Le dernier état des lieux du secteur, réalisé par l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ), confirme cette part très marginale de la participation financière des parents parmi les sources de financement des écoles des devoirs, par exemple. Néanmoins, ces pertes peuvent s'avérer significatives pour certains opérateurs. L'ONE récoltera, au travers du même formulaire disponible sur son site, les demandes de compensations supplémentaires. Sur la base de ces informations, il fera rapport au gouvernement et ce dernier examinera quelle intervention du fonds d'urgence est possible.

Bien que les activités régulières des écoles de devoirs soient suspendues depuis le 12 mars, beaucoup d'équipes pédagogiques ont eu à cœur de garder un lien avec les enfants et leur famille. Les initiatives pour aider les enfants, les encourager et donner du sens à leur quotidien durant cette période de confinement sont nombreuses: appels réguliers, correspondance, mise à disposition de livres, de ressources pédagogiques et ludiques, organisation de défis, soutien scolaire à distance... Les acteurs de terrain ont développé des trésors de créativité. Ces informations nous parviennent au cas par cas, mais aussi à la suite de la concertation qui a eu lieu le 31 mars avec le secteur.

Face aux difficultés des enfants et des familles, qui ont souvent été exacerbées ces dernières semaines, beaucoup de structures souhaitent

reprendre leurs activités avant les établissements scolaires ou en même temps que ceux-ci. Les conditions du travail scolaire ont été douloureuses pour de nombreuses familles durant la période de confinement, davantage encore pour celles qui sont éloignées de la culture scolaire.

Cependant, la réouverture des structures doit permettre de préserver la santé et le bien-être des équipes. Celles-ci risquent d'ailleurs d'être déformées par l'absence de certains volontaires plus âgés, qui représentent une composante essentielle de leur personnel, mais constituent une population à risque dans cette crise sanitaire. Au cours des prochaines semaines, ces lieux d'accueil pourront progressivement, en fonction du contexte, commencer à préparer leur rentrée. Nous restons à l'écoute.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces précisions. Si j'ai bien compris, une concertation avec le secteur a eu lieu le 31 mars. Cependant, vous n'avez pas indiqué si, hier, le secteur avait été consulté ou pas sur les décisions prises par le CNS.

L'important, c'est d'assurer un suivi et d'être à l'écoute des opérateurs. Comme vous me le diriez sans doute, il faut co-construire avec le secteur les modalités relatives à la période de reprise. Il est aussi essentiel que les milieux d'accueil puissent garder le contact avec les enfants, car, pour certains d'entre eux, cette absence de contact avec l'extérieur va être vraiment très longue.

(M. Benoît Dispa prend la présidence)

1.5 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Répercussions des mesures de confinement sur les violences infantiles»

1.6 Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Violences intrafamiliales et infantiles pendant la période de confinement»

1.7 Question de Mme Laure Lekane à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Lutte contre les violences faites aux femmes»

1.8 Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Lutte contre les violences intrafamiliales dans le contexte de crise du Covid-19»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Outre les mesures concrètes qui doivent soutenir les opérateurs culturels, associatifs et institutionnels de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est également capital de maintenir les missions des acteurs de première ligne en matière de prévention et de mesures curatives en cas de violence infantile. Plusieurs spécialistes s'accordent à dire que les violences au sein des familles risquent d'exploser en période de confinement. Malheureusement, les dernières décisions du Conseil national de sécurité indiquent que la période de déconfinement sera encore longue et que la sortie de confinement sera lente.

Le risque en matière de santé mentale est grand, tant pour les enfants que pour les adultes. Comment soutenir les familles concernées dans la durée? Cette période de confinement familial va inévitablement engendrer des tensions au sein de certains foyers. Le risque est important d'assister à un accroissement des violences intrafamiliales tant verbales que physiques. L'impossibilité de s'isoler dans l'espace familial ou de se confier à un professionnel va accroître le risque de violence cachée. Le phénomène nous inquiète particulièrement, car rien ne semble avoir été mis en place pour le prévenir.

Madame la Ministre, de quelle façon avez-vous prévu d'améliorer l'action préventive dans le contexte de confinement de la population? Concrètement, les équipes SOS enfants vous ont-elles fait part de difficultés particulières en ces temps de confinement? Si oui, des dispositifs spécifiques sont-ils mis en place pour que les équipes puissent accomplir efficacement leurs missions?

Quels sont les premiers retours du terrain relatifs aux sollicitations des services de prévention? Avez-vous des retours de vos collègues chargés des hôpitaux?

En cette période de confinement, comment les services de promotion de la santé à l'école (PSE) sont-ils impliqués dans l'accompagnement des enfants violentés? Les psychologues, assistants sociaux et infirmiers qui travaillent généralement en équipe sont-ils outillés pour assurer le suivi de ces enfants?

Mme Françoise Mathieux (MR). – La période de confinement provoque malheureusement une augmentation sensible des violences conju-

gales et intrafamiliales. Les inquiétudes exprimées par le milieu associatif se vérifient, avec notamment une recrudescence des appels à la ligne d'écoute téléphonique 0800/30.030 «Écoute Violences Conjugales».

Madame la Ministre, disposez-vous de données chiffrées permettant de dresser un état des lieux de cette problématique? Pouvez-vous nous informer des mesures spécifiques qui ont été prises en matière de prévention, de sensibilisation, de dépôt de plaintes et de poursuites, mais aussi de protection et de soutien des enfants et des conjoints victimes de ces violences ignobles? D'autres initiatives sont-elles envisagées? Si oui, lesquelles? Quand pourraient-elles être concrétisées?

Une conférence interministérielle (CIM), rassemblant une douzaine de ministres du gouvernement fédéral et des entités fédérées, s'est réunie le 3 avril dernier pour se pencher sur les violences faites aux femmes. Sauf erreur, une nouvelle réunion était prévue le 17 avril. Pouvez-vous nous informer des décisions qui ont été prises lors de ces deux réunions? Une nouvelle réunion est-elle déjà planifiée?

Mme Laure Lekane (PTB). – Les 1^{er} et 17 avril dernier, plusieurs organisations actives dans la défense des droits des femmes ont écrit aux ministres membres de la CIM chargée de cette thématique. Dans leur lettre ouverte, elles soulignent combien «la crise actuelle met en lumière la précarité des actions de prévention primaire qui visent à diminuer les violences faites aux femmes et à éviter au maximum de devoir agir dans l'urgence quand ces violences s'exercent». En effet, avec le confinement, «davantage de femmes sont confrontées, 24 heures sur 24, à des situations inextricables que beaucoup connaissaient déjà avant: stress de l'enfermement quotidien avec son agresseur, contrôle permanent des communications et des sorties, montée des tensions dues à la promiscuité, risque d'aggravation des violences et de passage plus fréquent aux violences physiques et sexuelles dans les familles, ...».

Parmi les mesures à mettre urgemment en place, elles prônent notamment le lancement d'une large campagne publique pour «prévenir les violences conjugales et intrafamiliales», «promouvoir les lignes [...] qui aident les femmes concernées à élaborer des stratégies de désescalade des violences», «sensibiliser la population pour que chacun et chacune soit particulièrement attentif/attentive à ses proches et à ses voisines exposées aux violences conjugales et intrafamiliales» et «sensibiliser les professionnel(le)s de la police, de la justice, de la santé et de l'aide à la jeunesse aux mécanismes des violences conjugales et intrafamiliales».

Ces associations demandent également l'amélioration des lignes d'écoutes existantes en «renforçant les équipes avec des profession-

nel(le)s ayant reçu une formation de base accélérée». Depuis le début de la crise, les horaires ont certes été élargis, mais les lignes d'écoute sont encore trop peu accessibles aux femmes qui ne parlent aucune langue nationale. Certaines de ces lignes reposent sur des volontaires non rémunérés pour le travail d'écoute. Les organisations suggèrent ainsi de favoriser les ponts entre les lignes d'écoute et les services multilingues, d'engager et de former des professionnels rémunérés, d'intensifier le lien entre les lignes d'écoute, les services spécialisés et les services d'urgences. Enfin, elles soulignent que, si elles demeurent isolées et temporaires, les mesures prises seront tout à fait insuffisantes.

Madame la Ministre, quelles décisions ont-elles été prises lors de la réunion du 17 avril de la CIM Droits des femmes? De votre côté, quelles mesures avez-vous prises pour défendre les droits des femmes pendant la crise? Enfin, ces mesures seront-elles pérennisées?

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – Les conséquences du confinement sur la vie des familles sont multiples et, malheureusement, parfois dramatiques. Ainsi, les acteurs de terrain ont confirmé l'augmentation des cas de violences intrafamiliales. En témoigne, notamment, la hausse du nombre d'appels aux différents numéros de téléphone d'urgence mis en place pour lutter contre le phénomène. Madame la Ministre, je salue la rapidité avec laquelle vous avez agi, en concertation avec vos collègues des autres niveaux de pouvoir, dès l'annonce des mesures de confinement, en vue d'endiguer au maximum le phénomène.

Toutefois, j'aimerais vous entendre en particulier sur la problématique des violences envers les plus jeunes. En effet, qui dit violences familiales dit, la plupart du temps, violences conjugales – qu'il faut impérativement et fermement combattre – mais également violences envers les enfants. Ces derniers peuvent directement ou indirectement être victimes de violences physiques ou psychologiques. En raison de leur âge, les enfants ont encore moins de facilités que des adultes pour se protéger. Ils ne doivent pas être oubliés dans le cadre des mesures à mettre en place. Quant à certains adolescents qui souffrent déjà en temps normal de discriminations, les homosexuels, bi, trans ou intersexuels, et qui se trouvent, en raison du confinement, encore plus seuls face à leur souffrance et parfois au harcèlement, avez-vous porté une attention particulière à leurs besoins?

Au titre de votre compétence en droits des femmes, je souhaite vous interroger également sur les mesures prises en matière de lutte contre les violences conjugales. L'actualité nous confirme malheureusement que ce problème persiste et s'accroît en période de confinement.

Ainsi, Madame la Ministre, quelles dispositions avez-vous prises en vue de lutter contre les

violences envers les enfants dans ce contexte de confinement? Quelles sont celles prises dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales? Avez-vous une idée de la proportion d'appels aux différents numéros d'urgence concernant spécifiquement les violences commises envers les enfants? Quelle place occupe cette question de la violence envers les enfants ainsi qu'envers les adolescents *Lesbian, Gays, Bisexuals, Transgender, Queer and Intersex* (LGTBQI+) dans le cadre des réunions de la *task force* «Violence conjugale et intrafamiliale»? Quelles suites avez-vous données aux discussions menées dans le cadre de ces rencontres? Quel rôle est amené à jouer l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) dans la lutte contre les violences envers les enfants en cette période de confinement? L'ONE a pour mission tout un pan du suivi des grossesses et des nouveau-nés. À ce titre, a-t-il pris des mesures spécifiques liées au confinement?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Comme vous, je m'inquiète de ce que nous vivons. Le contexte exceptionnel que nous connaissons actuellement voit tous les repères se voiler. Les jeunes paient un tribut particulier en termes, notamment, de perte de vie sociale et d'exposition accrue aux violences physiques et psychologiques. Avec la fermeture des écoles, nous nous privons de la possibilité de détecter les violences.

Afin de lutter contre ces dernières, l'ONE, en particulier par l'intermédiaire des équipes SOS enfants, a pris une série de dispositions permettant la poursuite du suivi des familles, en portant une attention particulière aux situations de violence intrafamiliale. Ces équipes sont des acteurs-clés dans la prise en charge de la maltraitance infantile. Elles sont à pied d'œuvre pour remplir leurs missions de prévention et de prise en charge auprès des enfants et des familles. Les professionnels des équipes font preuve de proactivité et se rendent disponibles pour ceux et celles qui les sollicitent, tout en se concentrant sur les familles déjà connues des équipes avec lesquelles elles gardent contact. Les entretiens classiques ont été remplacés par des appels téléphoniques et/ou des vidéoconférences. Mais comme on pouvait hélas le craindre, les demandes sont en augmentation. En période de confinement, le foyer n'est pas un lieu sûr pour tout le monde – ni pour les enfants ni pour les femmes.

Le contexte actuel peut créer des tensions au sein des familles. Il est fondamental d'assurer une protection aux enfants, plus vulnérables, en complétant les dispositifs d'urgence. Pour cela, plusieurs centres d'hébergement d'urgence, dont un service d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE), ont été créés en concertation avec l'ONE, ma collègue de l'Aide à la jeunesse et le délégué général aux droits de l'enfant. La mise en

place d'une structure temporaire de type SASPE de 16 places va permettre l'hébergement d'urgence d'enfants de 0 à 6 ans en situation de danger grave.

Afin de prévenir une vague de signalements consécutive au confinement et de permettre dès le début des réponses aussi rapides que possible, je veille à ce que la communication, l'information et le soutien aux victimes soient assurés. En tout début de confinement, nous avons fait circuler l'ensemble de numéros d'urgence sur les réseaux sociaux.

C'est le sens d'une campagne en cours de production, menée avec Child Focus, et qui vise à informer les enfants sur la possibilité de trouver de l'aide en cas de violences à leur rencontre, en appelant le numéro 103. Ce numéro est gratuit, anonyme et accessible sept jours sur sept, de dix heures à minuit. Des écoutants et écoutantes professionnels y aident avec bienveillance tant les enfants que les jeunes et les adultes. Depuis la mi-mars, cette ligne a enregistré une augmentation significative des appels. Ce numéro d'appel permet à tous les jeunes, quel que soit leur genre, d'avoir un contact avec une personne qui peut les écouter.

Il est vrai que l'on enregistre une baisse de la criminalité dans l'espace public, par exemple des viols autres qu'intrafamiliaux, étant donné que le confinement a pour résultat une moindre présence dans l'espace public. Les jeunes peuvent néanmoins éprouver l'impérieux besoin de s'exprimer et d'être écoutés. Selon l'état psychosocial dans lequel on se trouve, le 103 permet ainsi à chacun d'être entendu et guidé.

Concernant les questions que vous me posez sur la CIM, la première réunion est prévue le 8 mai. Elle sera consacrée aux droits des femmes dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, tant pendant qu'après la période de confinement. Il y a beaucoup à en dire non seulement en lien avec la question des violences, mais aussi parce que les femmes occupent bon nombre des fonctions essentielles dans le cadre de la crise sanitaire. Le monde d'après la crise que nous devons commencer à préparer dès maintenant passe par une reconnaissance de la contribution essentielle de ces emplois majoritairement féminins, en première ligne contre le virus ou en soutien de cette première ligne.

Parallèlement à cette CIM, une *task force* «Violences conjugales» dans le cadre de la pandémie de Covid-19 a été créée dès le début de la période de confinement et réunit régulièrement les cabinets des cinq ministres francophones qui ont désormais pris l'habitude de travailler ensemble. Il s'agit des cabinets des ministres Morreale de la Région wallonne, Trachte de la COCOF, Maron et Ben Hamou de Bruxelles-Capitale, Glatigny et moi-même pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle rassemble également nos administrations,

ainsi que des experts et expertes des services de première ligne prenant en charge les femmes, les enfants et les auteurs des violences conjugales.

Cette *task force* permet d'aborder de manière conjointe des problématiques qui touchent plusieurs compétences, de tenir ses membres informés des initiatives prises au sein de chaque entité, et de faire directement remonter les besoins du secteur associatif afin d'y apporter la réponse la plus adéquate. Enfin, elle permet de faire remonter au niveau de la CIM Droits des femmes non seulement les bonnes pratiques adoptées, mais aussi les difficultés rencontrées sur le terrain et ne relevant pas des compétences des ministres de la *task force*.

Dans ce cadre, en ce qui concerne la lutte contre les violences conjugales, de nombreuses initiatives ont été prises, telles que la réalisation et la diffusion d'un visuel faisant la promotion des différents numéros d'appel d'urgence et des services d'aide relatifs à la violence conjugale, la violence intrafamiliale, la violence sexuelle, la maltraitance, le burn-out parental et les idées suicidaires. Un spot spécifique diffusé en radio et à la télévision rappelle que des solutions et des aides existent durant cette phase de confinement et met en avant le site et le numéro de la ligne «Écoute Violences Conjugales», à savoir le 0800/30.030.

De manière générale, cette ligne d'écoute présente une augmentation des appels: le nombre d'appels journaliers a triplé en comparaison avec la même période en 2019. Cette augmentation est en grande partie due au changement de la nature de ces appels. Comme les victimes sont rarement en situation de parler librement, les temps d'appel sont plus courts. Alors même que le contexte de violence se trouve exacerbé, la ligne reçoit aussi davantage d'appels émanant de professionnels proposant leurs services ou de proches d'une victime en recherche d'informations sur les aides disponibles.

Afin de répondre à cette nette augmentation des appels, les capacités d'écoute ont été augmentées et l'horaire de disponibilité du tchat a été fortement élargi, passant de deux à cinquante heures par semaine. Au-delà de l'écoute, les services d'hébergement d'urgence pour femmes et enfants victimes de violences domestiques ont mis à disposition 100 nouvelles places en Wallonie et 50 à Bruxelles.

Voici, dans un contexte d'urgence, quelques-unes des mesures qui ont été prises pour éviter que les plus fragiles aient à payer le prix le plus lourd de cette période de confinement.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, la situation est grave. Pour moi, elle est vraiment inquiétante. Vous le confirmez d'ailleurs vous-même en évoquant l'augmentation des appels. Cette situation doit tous nous préoccuper. Vous dites qu'un SASPE a été mis en place, mais à ma connaissance, il est

déjà complet, ce qui montre que la situation s'aggrave et qu'elle va perdurer.

Il est donc important d'avoir une réflexion sur la situation de ces enfants qui souffrent, qui sont en danger. Il est clair que les seules communications qui ont été faites l'ont été uniquement sur Facebook. Nous n'allons pas atteindre un public jeune de cette façon. Vous avez dit que Child Focus était occupé à travailler sur cette communication; il est vraiment important d'avoir des outils de communication adéquats pour atteindre non seulement les enfants, mais aussi tous les jeunes qui souffrent actuellement de certaines situations graves et qu'on ne parvient pas à toucher, alors que l'école, entre autres, peut être un créneau pour répondre à leurs attentes.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses. Elles sont très intéressantes et reflètent tout le dynamisme qui est déployé.

Je suis aussi heureuse que le travail soit réalisé tant en amont qu'en aval, que l'activité augmente par rapport au personnel qui s'en occupe. Dans ce cas, cela se fait par ordinateur, grâce aux réseaux sociaux. Je m'inquiète quand même d'entendre qu'on ne communique que par Facebook alors qu'il existe des sites spécialisés adressés aux enfants. Ne serait-il pas intéressant de donner tous les numéros en boucle aux enfants, même si certains d'entre eux n'ont sans doute pas de GSM? Les réseaux sociaux pour enfants sont fort importants.

Je suis heureuse d'entendre qu'on parle des droits des femmes, des enfants, mais aussi des droits de tous les genres. Il est important de le souligner.

Mme Laure Lekane (PTB). – Ma question portait sur la tenue ou non de la réunion annoncée le 17 avril et pour laquelle nous n'avons reçu aucune nouvelle, Madame la Ministre. Je n'ai d'ailleurs reçu aucune réponse à propos de la pérennisation des mesures urgentes prises pour lutter contre les violences conjugales. C'est pourquoi j'insiste sur la question des mesures prises pour les violences faites aux femmes. Si le confinement met en lumière l'ampleur de cette problématique, elle existait déjà bien avant l'arrivée du coronavirus. Nous en avons déjà longuement discuté en commission et en séance plénière à la suite de cas extrêmement malheureux et graves dans notre société. En Belgique, une femme sur quatre a déjà subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de son partenaire ou ex-partenaire. Confinement ou non, l'urgence est là, nous le reconnaissons tous.

J'entends bien que la prochaine réunion de la CIM Droits des femmes est prévue le 8 mai. Je suppose que cela signifie que celle du 17 avril n'a pas eu lieu. Ce report de trois semaines représente un délai énorme pour ces nombreuses femmes qui se trouvent actuellement dans des situations dra-

matiquement précaires. Il est tout à fait incompréhensible que la réunion prévue sur la question des problèmes socioéconomiques rencontrés par ces femmes en raison de la crise n'ait pas encore eu lieu.

Par ailleurs, les associations actives dans la lutte contre les violences faites aux femmes n'ont pas l'impression que la CIM permette une véritable coordination entre les différents niveaux de pouvoir. Si chacun se contente simplement de mettre en avant les mesures qui ont été prises de son côté, sans qu'aucune décision ne soit prise lors de la réunion, quel est donc l'intérêt de cette CIM? C'est une question légitime.

J'aimerais conclure en citant un extrait de la lettre ouverte d'associations de femmes publiée ce 24 avril dernier dans le magazine «Axelle» et qui m'a particulièrement interpellée: «Ce que nous voyons, nous, femmes et associations de terrain, c'est que nos droits n'ont jamais été la priorité de la Belgique. Ce que nous voyons, nous, femmes et associations, c'est que même en état d'urgence, même en situation de crise sanitaire, politique et sociale, les femmes sont les éternelles oubliées. Que devons-nous en déduire? Que signifie une conférence interministérielle des droits des femmes si elle ne peut se traduire en actes tangibles? Doit-on comprendre que la conférence interministérielle se bute à la complexité institutionnelle et à la difficulté de trouver un terrain d'entente entre les entités fédérées et le fédéral? À un manque d'intérêt pour les femmes et leurs droits? À des budgets inexistantes? Au fait que les décisions sont prises ailleurs?»

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je souhaiterais rappeler le fonctionnement d'une CIM. En fait, c'est une réunion physique des ministres, qui est préparée lors de plusieurs réunions préalables. Il y a donc eu des réunions préalables à la CIM officielle du 8 mai, notamment le 17 avril. Ces réunions ont bien eu lieu et ont permis d'identifier les sujets sur lesquels travailler, la manière de les aborder et les solutions envisageables. La date de la réunion formelle de la CIM est le 8 mai. Parallèlement aux réunions préparatoires de cette CIM, il y a aussi des réunions de la *task force* intrafrancophone sur la question des violences conjugales durant cette crise. Selon moi, l'accent est particulièrement mis sur la question des droits des femmes. C'était déjà le cas auparavant, mais il est encore plus marqué aujourd'hui. Nous sommes vraiment sur la balle pour apporter les meilleures réponses à une situation que je considère comme extrêmement grave. Je rejoins votre avis à tous sur ce point, Madame la Députée.

Mme Laure Lekane (PTB). – Le 17 avril, nous attendions, comme annoncé, un retour de cette Conférence. C'est la raison pour laquelle j'en parle en insistant sur cette date. J'espère que le 8

mai sera bel et bien la concrétisation de ce que les associations actives dans la lutte contre les violences conjugales demandent et revendiquent.

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – La semaine dernière, le délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) nous a fait parvenir un document contenant une série de propositions. Il y rappelle qu'un nombre de plus en plus important de familles et institutions rencontrent des difficultés grandissantes à suivre les consignes du Conseil national de sécurité, surtout maintenant que l'on parle de déconfinement. Le délégué évoque des risques de dérapage et de crise sociétale avec des ramifications multiples en termes de criminalité, de santé mentale ou de délinquance.

Il rappelle aussi l'importance du rôle des mouvements de jeunesse, des maisons de jeunes, des quartiers, des plaines de jeux et des nombreux opérateurs des secteurs de la culture et du sport. Sauf contre-indication des experts médicaux et sanitaires, il recommande la réouverture des écoles et la reprise des stages d'été, tout en veillant à ne pas mélanger les groupes d'enfants. Il s'agit de resocialiser les enfants, ce qui est très important.

Comme le rappelle le Comité des droits de l'enfant, ces quelques activités ludiques et créatives sont essentielles à la santé et au bien-être des enfants. Je vous sais attentive à leurs droits et besoins et vous en remercie.

(Mme Valérie Delporte, présidente, reprend la présidence)

1.9 Question de M. Laurent Heyvaert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Préparation des services de santé scolaire au retour à l'école»

M. Laurent Heyvaert (Ecolo). – À la suite de la décision prise vendredi dernier par le Conseil national de sécurité (CNS) de rouvrir les écoles, des mesures sanitaires strictes devront être prises dans chaque école. Elles sont nécessaires, mais difficiles à introduire au sein des écoles: je pense notamment aux mesures de distanciation physique.

Ma question porte sur le rôle des acteurs de la santé scolaire dans ce retour à l'école, à savoir la prévention dans l'apprentissage des règles d'hygiène et des gestes barrière, mais aussi le soutien psychologique. En effet, les enfants peuvent avoir peur de retourner à l'école dans ce contexte anxiogène ou d'être confrontés à toutes ces règles d'hygiène. La peur des parents peut aussi se transmettre aux enfants. Comment les acteurs de la santé scolaire joueront-ils leur rôle et quels mots mettront-ils sur la situation actuelle et sur

son évolution durant les prochaines semaines et les prochains mois?

Par ailleurs, de nombreux enfants seront malheureusement touchés par un deuil, étant donné l'augmentation du nombre de décès dans les familles. Quel rôle psychologique les acteurs de la santé scolaire joueront-ils par rapport à cette situation où les deuils sont encore compliqués en raison des restrictions au niveau des enterrements? De quelle manière les services de promotion de la santé à l'école (PSE) et les centres psychomédico-sociaux (PMS) pourront-ils soutenir ces enfants?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, les services PSE ont pour mission, entre autres, la prévention des maladies transmissibles. C'est pourquoi depuis le début de l'épidémie, ils ont informé les écoles sur les différents aspects sanitaires, les règles de protection et d'hygiène et les mesures à prendre si un enfant est détecté positif au Covid-19. Ils collaborent par ailleurs de manière structurelle avec les médecins inspecteurs d'hygiène de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) et de la Commission communautaire commune (COCOM) pour toutes les questions relatives aux maladies transmissibles.

Les services PSE sont restés accessibles depuis le début du confinement. Ils ont été à la disposition des écoles pour répondre aux questions des directions, dans le cadre de l'organisation de l'accueil destiné aux enfants des travailleurs de la première ligne et d'autres publics prioritaires.

Mon cabinet a pris contact régulièrement avec les services de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et les représentants du secteur, afin de préparer au mieux l'action des services PSE sur la base des informations dont il disposait au fur et à mesure. Ces dispositions sont actuellement adaptées pour tenir compte des décisions prises par le CNS du vendredi 24 avril dernier. Il s'agit d'actualiser les procédures de gestion des cas Covid-19 positifs ou suspects, en milieu scolaire, de définir les activités prioritaires, comme la vaccination, ou les suivis renforcés, notamment dans les situations de maltraitance. Ce travail a commencé dès le début du confinement et se poursuit. Ainsi, les professionnels de l'école et ceux qui la fréquentent disposent des meilleurs outils et informations disponibles pour faire face aux étapes successives dans la crise sanitaire.

M. Laurent Heyvaert (Ecolo). – S'il est important de savoir ce qui se passe dans les hôpitaux ou dans les maisons de repos, il est bon que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'occupe aussi du suivi de la santé en milieu scolaire. La crainte des parents est tout à fait légitime! C'est pourquoi nous devons les rassurer et leur garantir qu'une prise en charge sera organisée dans les établisse-

ments. Ne faudrait-il pas également mettre le focus sur le suivi psychologique des enfants et des enseignants au sein des écoles? Comment l'instaurer? L'école doit être un lieu de résilience où les acteurs emploient les mots adéquats pour expliquer la situation. Il faudra soutenir les enseignants dans ce rôle qui leur incombe et les enfants dans cette résilience.

1.10 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mesures adoptées relatives aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de santé et suivi de la vaccination des enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Sur son site internet, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) rappelle l'importance de respecter le calendrier de vaccination pour les enfants de moins de deux ans, malgré l'épidémie de Covid-19. Si les consultations de l'ONE restent ouvertes avec les aménagements de sécurité nécessaires, il est fondamental de prévoir un suivi de tous les enfants de moins de 15 mois pour l'administration des vaccins recommandés. La période que nous traversons ne doit en aucun cas avoir pour effet secondaire une diminution de la couverture vaccinale contre les maladies graves.

Par ailleurs, le 13 avril dernier, dans le journal *«L'Écho»*, le chef du service de pédiatrie de l'hôpital des enfants Reine Fabiola a évoqué les risques pour les enfants de l'absence de diagnostic pour des maladies graves ainsi que du suivi moins rapproché des nouveau-nés. Il insistait également sur l'importance capitale de se rendre aux urgences pédiatriques si la situation des bébés est jugée préoccupante.

Compte tenu des mesures liées au confinement, les parents se déplacent moins, et ce, malgré le fait que les consultations pour enfants soient ouvertes pour les vaccinations et les suivis médicaux prioritaires. Étant donné que les visites à domicile ne sont plus assurées, comment l'ONE procède-t-il pour sensibiliser les parents à la nécessité de faire vacciner les enfants et tout particulièrement les nouveau-nés?

Des informations ciblées sont-elles transmises aux parents concernant le suivi du calendrier vaccinal? Un système d'appel et de rappel téléphoniques est-il prévu sur la base de la liste des nouveau-nés, Madame la Ministre? Avez-vous prévu un système de rattrapage pour les enfants qui n'auront pas pu se faire vacciner pendant cette période de crise du Covid-19? Les vaccins pourraient être faits au sein des consultations de l'ONE ou auprès d'un pédiatre.

Un contrôle est-il réalisé en vue de disposer d'un état des lieux précis des vaccinations administrées aux nouveau-nés? Madame la Ministre, quelles informations pouvez-vous nous communiquer sur le taux vaccinal depuis la crise du Covid-19? Qu'avez-vous mis en œuvre pour les parents atteints du Covid-19 et qui ne peuvent donc se déplacer pour faire vacciner leur enfant? Quelles sont les recommandations dans ce type de situation?

Comment devrait s'organiser le retour en crèche des enfants qui n'ont pas été vaccinés dans les délais prévus ou qui n'auront pu être vaccinés? Quelles seront les collaborations avec les crèches et les consultations ONE pour rattraper au mieux ces retards?

Quelles sont les directives transmises par l'ONE afin de rendre les missions des services de promotion de la santé à l'école (PSE) les plus opérationnelles possible? Ma question concerne évidemment l'aspect sanitaire, mais aussi et surtout le schéma de vaccination. On sait que les services PSE ont un rôle important à jouer en faveur de la vaccination. Des schémas de vaccination sont développés, notamment ceux consacrés au papillomavirus humain (HPV). Quels méthodes et moyens seront-ils déployés pour assurer l'application de ces schémas à l'avenir?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'épidémie de Covid-19 ne doit pas nous faire oublier les autres maladies, dangereuses voire mortelles, qui peuvent être évitées par la vaccination. C'est même primordial pour ne pas ajouter à l'épidémie de Covid-19 d'autres qui pourraient, elles aussi, entraîner un engorgement des structures de soins de santé.

Comme vous le soulignez, Madame la Députée, c'est d'autant plus important pour les enfants de moins de 15 mois qui sont plus vulnérables aux maladies évitables par la vaccination. Quel est l'état des lieux? Depuis le début du confinement, les consultations de l'ONE sont restées ouvertes, pour assurer la vaccination, moyennant certains aménagements pour respecter les mesures d'hygiène. Le service de liaison de l'ONE, qui contacte les parents à la fin de la grossesse ou juste après la naissance, poursuit son travail, essentiellement par téléphone. À cette occasion, de même que lors des contacts que les travailleurs médico-sociaux de ce secteur ont avec les familles, l'importance de la vaccination est rappelée et il est proposé de fixer des rendez-vous. En travaillant de cette façon, il ne devrait pas y avoir de retards de vaccination trop importants. Les pédiatres hospitaliers, de leur côté, renvoient les parents vers les consultations ONE.

En ce qui concerne le monitoring, les taux de couverture vaccinale sont évalués sur une base annuelle à l'occasion d'une vaste enquête par

échantillonnage. Par conséquent, il n'est pas possible aujourd'hui de disposer d'un état de la situation.

En réponse à votre question relative aux recommandations liées aux parents infectés, relevons que les parents et les enfants atteints du Covid-19 ou simplement symptomatiques ne peuvent pas accéder aux consultations. Un enfant non symptomatique peut y accéder s'il est accompagné d'une personne non symptomatique, même s'il ne s'agit pas de l'un de ses parents. Les règles d'accès aux milieux d'accueil n'ont pas été modifiées: les enfants doivent être en règle de vaccination.

Dans ma réponse à la question de M. Heyvaert, j'ai déjà évoqué les services PSE. Vous y trouverez une réponse à votre question sur la reprise scolaire.

Je termine en vous précisant que les contacts entre les médecins scolaires et les médecins inspecteurs d'hygiène ne sont pas altérés par la crise actuelle, même s'ils sont mis en œuvre dans un contexte particulier. Ces acteurs collaborent étroitement, de manière régulière et plus encore dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire actuelle.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je vous remercie pour vos réponses, Madame la Ministre. Il est en effet utile, important, nécessaire et indispensable que nos enfants et les bébés puissent continuer à être vaccinés dans les meilleures conditions, comme vous venez de l'expliquer pour les consultations ONE.

Pour les services PSE, j'ai entendu la réponse que vous avez donnée à mon collègue. La semaine dernière, j'ai repris contact avec le service PSE de ma région qui n'avait toujours pas beaucoup d'informations sur les missions qu'il allait devoir remplir. J'attire votre attention sur ce problème. J'espère que les choses se mettent désormais en place. Les agents de ce service connaissaient aussi une pénurie de matériel pour se protéger eux-mêmes lors de leurs visites dans les établissements scolaires. J'espère de tout cœur que, tous ensemble, dans une dynamique constructive et positive, nous pourrions continuer à travailler de manière coordonnée et efficace pour les enfants, les travailleurs et tout le secteur de la santé, pour la petite enfance et les services PSE.

1.11 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Balise d'accès au fonds d'urgence et de soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

1.12 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente

du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Covid-19: mesures de soutien aux prestataires finaux du secteur culturel»

1.13 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Aides à géométrie variable, à moyen terme, indispensables aux opérateurs les moins subventionnés»

1.14 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Covid-19: mesures de soutien au secteur culturel pendant et après la crise»

1.15 Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Crise du Covid-19: survie des artistes et des techniciens de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

1.16 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Impact de la crise du Covid-19 et mesures adoptées relatives aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de culture»

1.17 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fonds d'urgence de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces sept questions orales. (Assentiment)

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Madame la Ministre, dans le cadre de la gestion de la crise actuelle, votre gouvernement a adopté une série de mesures visant à apporter une aide financière et administrative aux différents secteurs relevant de

ses compétences. À titre principal, un fonds d'urgence de 50 millions d'euros avait été dégagé pour répondre aux besoins financiers de ces secteurs. Le fonds s'élève aujourd'hui à 80 millions d'euros.

Le 7 avril 2020, votre gouvernement a publié un communiqué précisant l'ensemble des mesures adoptées, dont un chapitre dédié à l'«accès du secteur culturel au fonds d'urgence de la Fédération Wallonie-Bruxelles». Ce chapitre a retenu toute mon attention.

Le gouvernement a adopté des mesures d'indemnisation du secteur culturel, visant à combler les pertes de recettes propres estimées sur la période du 14 mars 2020 au 19 avril 2020, au moyen du fonds d'urgence, «dans le respect des principes du fonds déterminés par le gouvernement ainsi qu'une méthodologie d'octroi et de justification». Cette intervention au moyen dudit fonds d'urgence en faveur du secteur culturel est soumise au respect de plusieurs balises d'accès. L'une d'entre elles est libellée dans les termes suivants: «L'opérateur devra mentionner si un appel à la solidarité des usagers a été lancé pour diminuer les coûts.» Cette balise est interpellante pour plusieurs raisons: le communiqué ne précise pas si cet appel à la solidarité des usagers est une condition préalable à l'octroi d'une indemnisation, il ne fournit pas de définitions juridiques précises de ce qu'englobent les termes «usager» et «solidarité des usagers». Le communiqué ne précise pas non plus si l'indemnisation sera proportionnelle à l'éventuelle solidarité dont l'opérateur aurait bénéficié. Par ailleurs, cette condition d'accès au fonds d'urgence est spécifique au secteur culturel.

Le fait d'avoir fait appel à la solidarité des usagers est-il une condition préalable à l'octroi d'une indemnisation de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Le montant de l'indemnisation sera-t-il adapté en proportion de l'éventuelle solidarité dont les usagers de l'opérateur auraient fait preuve? Quelles définitions sont données aux termes «usager» et «solidarité»? Quels motifs justifient que le secteur culturel soit le seul secteur soumis à une telle condition?

M. Charles Gardier (MR). – Cette situation est terriblement difficile pour le secteur culturel. Les acteurs culturels sont parmi les premiers touchés et ils sont dans une inconnue totale quant à une éventuelle reprise «normale». Il est même impossible de savoir ce que voudrait dire une «reprise normale». Pour ce secteur-là, la situation actuelle pose énormément de questions et il reste, il est vrai, énormément d'inconnues. Tous les jours, à travers différentes associations, nous sommes les uns et les autres interpellés par le secteur culturel.

Le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles doit permettre la rémunération des prestataires finaux, y compris les créateurs, auteurs,

acteurs, techniciens. Madame la Ministre, vous annonciez récemment que, pour les personnes en bout de chaîne, vous avanciez sur le périmètre et sur les balises d'intervention. Pour ces institutions et compagnies, comment envisagez-vous de calculer les pertes de recettes encourues entre le 14 mars jusqu'à ce jour? Compte tenu de l'enveloppe limitée, est-ce que vous plafonnerez ces interventions?

Pour les prestataires finaux que vous ciblez comme destinataires ultimes de l'aide accordée, comment envisagez-vous cette compensation pour des prestations non réalisées? S'agit-il uniquement des prestataires techniques et artistiques ou est-ce que tout le secteur est concerné? Estimez-vous possible aussi de dédommager un traiteur habituel pour le *catering* non réalisé? Voilà l'occasion de mettre en avant l'importance économique de tout ce secteur culturel, que certains ont souvent tendance à résumer à l'artiste sur scène. Or, son impact économique est beaucoup plus large et touche toute une série de sous-traitants et de partenaires.

Beaucoup de prestataires étant des indépendants, ils peuvent bénéficier du droit passerelle. Comment envisagez-vous la cohabitation des deux systèmes? L'intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles est-elle conçue comme un complément? Dans l'affirmative, comptez-vous fixer un plafond à la somme de ces deux interventions?

Les institutions devront-elles rendre des comptes pour ces dédommagements à des destinataires finaux afin de bénéficier d'une intervention? Quelle devra être la part minimale affectée à ces destinataires finaux?

Votre gouvernement a-t-il réfléchi à la création d'un fonds «force majeure» destiné, par exemple, aux festivals pour lesquels l'annulation n'est pas couverte par les contrats d'assurance? Je vois un certain nombre de cas où il existe des inquiétudes à ce sujet.

De nombreux acteurs culturels ont la forme d'ASBL et ne bénéficient pas de subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais parfois seulement de soutiens locaux ou de contrats d'aide à la promotion de l'emploi (APE) pour leur personnel. Leur rôle n'en est pas moins essentiel: ils constituent un maillage extrêmement important pour tout ce secteur, tant du point de vue des retombées pour les différents opérateurs artistiques qui le composent que pour un public qui accède difficilement à la culture sous ses différentes formes, qu'il s'agisse d'éducation permanente, de visites, d'expositions, de conférences ou même de voyages.

Comment prenez-vous en compte cette réalité du terrain en permettant à ces opérateurs de traverser la crise et les annulations qui en découlent afin de reprendre au plus vite leur activité dès que cela sera à nouveau autorisé?

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Madame la Ministre, j’ai pris connaissance d’emblée des différentes aides proposées et des différentes mesures adoptées par votre gouvernement dès le début de la crise. Comme je l’ai dit lors de ma précédente question, celles-ci ont été élargies aujourd’hui. Néanmoins, ces aides, en particulier le maintien des subventions, viennent principalement soutenir les opérateurs déjà largement subventionnés en temps normal par la Fédération Wallonie-Bruxelles. En général, les opérateurs qui ne bénéficient pas, ou très peu, de ces subventions fonctionnent grâce à leurs recettes propres. Malheureusement, la crise sanitaire et les mesures de sécurité adoptées pour y répondre privent les opérateurs culturels de leur public et, partant, de leurs recettes propres.

En outre, une fois que les opérateurs culturels devront à nouveau faire face à leurs charges courantes sans moratoire ni chômage temporaire, nul ne sait à quelle date et dans quelles proportions le public reviendra. Il en découle inévitablement que les opérateurs culturels non subventionnés ou partiellement subventionnés, sans que ces subventions couvrent la totalité de leurs frais fixes «Théâtre en ordre de marche» (TOM), sont davantage touchés par la crise actuelle et risquent, pour bon nombre d’entre eux, de ne pas y survivre.

Il est vrai que certaines aides d’urgence ont été prévues pour compenser la perte de recettes propres. Ces aides sont toutefois, comme l’indique leur nom, limitées à la gestion de l’urgence et n’apportent pas de réponses à moyen terme. En outre, les opérateurs qui sont largement subventionnés et qui bénéficient du maintien de leurs subventions en dépit des annulations causées par la crise actuelle ont également accès au fonds d’urgence dégagé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour autant, évidemment, que les prestataires finaux, artistes et techniciens, soient payés, cette condition étant indispensable. Ces opérateurs bénéficient donc d’une assez large protection face à la crise. Plus généralement, le fonds destiné à répondre aux urgences n’a pas vocation à être renouvelé indéfiniment.

Outre le fonds d’urgence, une mesure d’aide financière au secteur culturel pose également question: le prêt d’urgence lancé par le fonds d’investissement St’art pour la trésorerie des entreprises de la culture et de la créativité. Son assise pourrait éventuellement être élargie grâce à une intervention du fonds d’urgence précité. C’est, je pense, déjà le cas dès aujourd’hui.

S’agissant d’un prêt, cette aide n’apporte pas de solution durable à la crise que connaît le secteur culturel, d’autant plus que les entreprises qui feraient usage de ce prêt risquent de se retrouver dans l’impossibilité de le rembourser en l’absence de scénario à moyen terme. Aucun scénario à moyen terme ne semble donc se dégager à ce stade pour les opérateurs non subventionnés. Pourtant,

les opérateurs culturels ne pourront vraisemblablement pas reprendre leurs activités dans un futur proche, d’autant plus qu’à la reprise de ces activités, il faudra s’attendre à un temps d’adaptation des citoyens au contexte sanitaire jusqu’à l’arrivée d’un vaccin, voire d’un remède.

Par ailleurs, si je trouve louable que votre gouvernement veuille préserver à tout prix l’emploi artistique en assurant la rémunération des prestataires finaux, je me permets d’insister sur l’importance qu’il faut accorder aux structures culturelles, créatrices de bon nombre de ces emplois, afin de leur permettre de survivre à la crise. Il est donc urgent d’apporter une solution à moyen terme aux opérateurs non ou moins subventionnés ou, en tout cas, non subventionnés à hauteur de leurs frais fixes. Cette solution doit s’inscrire dans un souci d’équité et viser à préserver la diversité culturelle et l’emploi artistique et technique qui dépend aussi de ces structures.

Madame la Ministre, l’accès au fonds d’urgence de la Fédération Wallonie-Bruxelles pourra probablement être prolongé. Me le confirmez-vous? Dans l’affirmative, quelle en sera la nouvelle échéance? Quel montant supplémentaire la Fédération Wallonie-Bruxelles pourra-t-elle encore dégager dans le cadre de cette gestion d’urgence? À quel montant pourrait s’élever votre appui supplémentaire au fonds d’investissement St’art?

Dans un souci d’égalité de traitement et d’équité, la création d’un système de vases communicants entre les différents opérateurs est-elle envisageable afin de permettre la redistribution aux structures peu ou non subventionnées à hauteur de leur frais TOM, dès lors que les frais fixes des opérateurs largement subventionnés sont couverts par les subventions et que les prestataires finaux sont rémunérés?

Outre l’accès à ce fonds d’urgence, quelles mesures votre gouvernement met-il en place pour soutenir les opérateurs culturels à moyen terme? Selon quelle méthodologie et quels objectifs? Quelle place y sera laissée au secteur culturel marchand? Une collaboration avec les Régions et les pouvoirs locaux est-elle envisagée?

Mme Diana Nikolic (MR). – L’ensemble des secteurs dont vous avez la charge, Madame la Ministre, sont touchés par la crise actuelle. Si de nombreux secteurs sont touchés par les indispensables mesures de protection décidées au niveau fédéral, le secteur culturel est sans doute l’un de ceux qui risquent le plus d’être touchés durablement, par sa nature même, d’activité éphémère et d’organisation temporaire autour de projets. Créer ou monter un spectacle, une installation ou un festival prend du temps. Nombre de créations, de pièces, de concerts ou d’événements annulés sont en préparation depuis de longs mois et ont déjà engendré des frais importants.

Conscient de cette situation, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a annoncé le 7 avril dernier un ensemble de mesures: un maintien des subventions initialement prévues qui fait office de soupape pour le secteur; une avance de versement des subventions aux institutions bénéficiant d'un financement récurrent pour les aider à faire face aux difficultés de trésorerie; un fonds d'urgence de 50 millions d'euros, porté à 80 millions d'euros, destiné à apporter une aide directe aux secteurs touchés par les mesures de confinement; un prêt d'urgence lancé par le fonds d'investissement St'art pour la trésorerie des opérateurs culturels et de la création.

Un montant de 8 396 000 euros a été annoncé. Est-il appelé à être augmenté vu l'élargissement du fonds? En ce qui concerne le fonds d'urgence de 80 millions d'euros, l'enveloppe destinée à la culture évoluera-t-elle? Il est question de balises, mais comment l'enveloppe affectée à la culture sera-t-elle ventilée entre les sous-secteurs culturels? Qu'en est-il des sous-secteurs où la perte est difficilement quantifiable, comme les arts plastiques?

Le gouvernement a annoncé que le formulaire de demande d'aide serait mis en ligne dès le 9 avril. Il me semble qu'il n'est toujours pas disponible. Combien de demandes ont-elles été introduites depuis cette date? Comment cette mesure a-t-elle été communiquée vers le secteur?

Dans le même ordre d'idée, le gouvernement wallon a annoncé une extension des aides pour les indépendants. Pourtant, la plateforme n'a pas directement été adaptée, mais les indépendants ont déjà pu s'inscrire pour être informés de la mise en ligne de la plateforme. Le même mécanisme est-il privilégié au niveau des opérateurs culturels pour le formulaire de demande d'aide?

Le prêt d'urgence issu du Fonds St'art est-il opérationnel? Des demandes ont-elles déjà pu être enregistrées? Pour quels montants? Quel public peut prétendre à ce prêt?

Si le statut d'artiste relève d'une compétence purement fédérale, vous avez affirmé vouloir porter la voix des artistes, créateurs et techniciens affectés par la crise auprès de la ministre fédérale de l'Emploi. Les indépendants du secteur ont accès au droit passerelle; les employés et certains collaborateurs d'autres catégories ont droit au chômage temporaire. Pour les événements à venir, la ministre fédérale a décidé que, si le contrat n'est pas rompu, il sera possible de bénéficier du chômage temporaire. Les allocations d'insertion ont été prolongées de trois mois dans le cadre de la crise. Le secteur a une demande principale: la neutralisation de la période de crise pour l'obtention ou le maintien du statut d'artiste. Quelle est votre position à cet égard? Est-ce que vous vous êtes concertée avec le niveau fédéral? Où en sont les concertations? Quelles avancées avez-vous engrangées? Un arrêté royal semble être

sur le point d'être voté au niveau fédéral. Quelles demandes avez-vous portées dans ce cadre?

J'aurais également voulu vous entendre sur certains cas particuliers: les sociétaires de coopératives, SMart par exemple, n'ont droit ni au chômage ni au droit passerelle. Quelle est la piste envisagée pour leur venir en aide? Une réflexion est-elle menée pour toutes les ASBL culturelles non subventionnées ou peu subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Le déconfinement entrera progressivement en vigueur. Quelles pistes envisagez-vous?

M. Matteo Segers (Ecolo). – Ma question se concentrera sur la problématique des artistes. Madame la Présidente, veuillez m'excuser si je sors un peu du cadre, mais j'estime que la situation actuelle appelle une vision transversale.

La crise culturelle liée au confinement touche très lourdement le secteur culturel et, plus gravement encore, les personnes qui contribuent directement à sa construction et son développement, à savoir les artistes et les techniciens. Par le terme «techniciens», j'entends toutes les professions qui contribuent directement à la création, c'est-à-dire les auteurs, les photographes, les décorateurs, les maquilleurs et les animateurs d'ateliers artistiques.

D'une part, l'inconnue des prochains mois, d'autre part, les premières décisions de confinement allant jusqu'à l'interdiction des mouvements de masse pour l'été, en ce compris les festivals, appellent une réaction forte des responsables politiques chargés des compétences les concernant: la culture, l'emploi, l'économie, les médias, la promotion internationale, le tourisme, sans oublier l'enseignement et les services publics qui ont recours aux talents et aux qualités des artistes.

Pour étayer mon propos, je rappellerai que la profession artistique ne se limite pas à un seul champ de subvention. Chaque carrière a ses propres réalités et les artistes gagnent leur vie de manières très variées. Ils sont actifs dans de nombreux champs. Un artiste peut être comédien et gagner sa vie en jouant au théâtre ou dans une publicité, en animant des formations en entreprise ou un mariage, en doublant une série télévisée. La plupart des artistes et des techniciens vivent grâce à plusieurs sources d'activité et de revenus provenant de différents secteurs.

Si la Fédération est compétente en matière de culture, elle n'a pas, à elle seule, la responsabilité de l'ensemble des champs qui forment la culture. L'affirmer serait faire vœu de méconnaissance du fonctionnement de l'action culturelle artistique en Belgique. Nous voulons garder cette diversité et surtout éviter une logique qui ferait que les artistes dépendent d'une seule source de subventionnement: l'État et le pouvoir qui l'organise. La liberté artistique est essentielle.

La survie des artistes et techniciens est devenue un enjeu national. Il faut maintenir en vie

cette catégorie professionnelle qui est source d'enrichissement, en ce compris pour les actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En votre qualité de ministre de la Culture, vous avez rapidement apporté une réponse forte: les premières aides pour la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles seront tournées vers ceux qui sont les premiers à souffrir des annulations et reports en cascade. Dans votre message aux opérateurs culturels, vous avez assuré que, si des aides sont apportées, elles doivent se concentrer autour du maintien des cachets et des aides pour ceux qui sont identifiés comme des prestataires finaux, c'est-à-dire les artistes, les techniciens et les auteurs qui perçoivent des droits. J'identifie les prestataires immédiats comme ceux qui sont directement devant leur public, voire qui reçoivent immédiatement les revenus de leurs œuvres.

Vu la crise actuelle et les difficultés que vivent les artistes et les techniciens, je me suis inquiété et désolé lors de la séance plénière de ce lundi, lorsque j'ai entendu certains tabler sur l'émotionnel et l'exacerber en détournant les intentions explicitement. Nous devons garder de la hauteur et trouver des solutions ensemble.

En outre, j'ai lu que vous aviez demandé au gouvernement de défendre, auprès du pouvoir fédéral, des mesures de soutien fortes en termes de chômage, dont ledit statut d'artiste, de droits d'auteurs et de *tax shelter*. Le ministre-président apporte par ailleurs une attention soutenue à ces questions quand il représente la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein des organes de concertation des différents niveaux de pouvoir. Comment s'organisent ces discussions? Hier encore, il a été martelé lors de la séance plénière que vous portiez un mandat, Madame la Ministre.

Tout comme des milliers de créateurs, auteurs, techniciens, mais aussi des millions d'usagers de la culture, nous sommes particulièrement inquiets de la situation dramatique qui se dessine. Depuis huit semaines, la plupart des députés de cette commission, tous partis confondus, ont passé de longues heures à répondre à d'innombrables sollicitations du monde culturel. Cela est dû au fait que tous les secteurs artistiques et culturels ne sont pas encore fédérés et que chaque personne et chaque réalité appellent à une réponse.

Vous avez évoqué la question de la concertation à plusieurs reprises et vous y répondez. Je voudrais appuyer ce travail de liaison politique et saluer également tous ceux qui emploient leur temps et leur mandat pour les artistes, les techniciens et les fédérations. Nous sommes à la recherche de solutions. Nous devons aussi faire de la politique d'information et de relais, communiquer et faire remonter l'inquiétude. Opposer majorité et opposition serait absurde dans la situation actuelle. Nous devons nous unir face aux drames qui se jouent en ce moment. Nous appelons à des réponses extraordinaires pour garantir la survie

des créateurs de la culture ainsi que pour bâtir des convergences.

Quelle est votre approche globale de la situation? Comment mettez-vous en place les réponses financières, logistiques, formelles et techniques? Quelles directives ont-elles été données aux opérateurs culturels pour assurer la rétribution des artistes et techniciens non permanents? Comment construisez-vous la reprise et le redéploiement? Les premières aides prévues pour le premier mois de confinement appellent à une extension du fonds d'urgence. Celle-ci est-elle inscrite à l'ordre du jour?

Par ailleurs, le groupe Ecolo insiste pour que la question de l'exception culturelle ne repose pas entièrement sur les épaules fragiles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Beaucoup d'acteurs effectuant un travail non directement lié à des subventions sont pourtant des acteurs intermittents de la Fédération Wallonie-Bruxelles; leur survie est une question structurelle qui rassemble les Communautés et l'État fédéral. En ce sens, un plan d'action transversal pour sauver les individus soutenus par le gouvernement fédéral nous semble nécessaire. Dès lors, Madame la Ministre, quelles actions menez-vous pour assurer la mise en place de ces réponses transversales?

Mme Isabelle Emmery (PS). – L'impact de la crise du Covid-19 sur le secteur culturel est considérable. Depuis mi-mars, l'ensemble des lieux de culture sont fermés et les dernières décisions du CNS dressent un horizon incertain et lointain pour la reprise des activités artistiques et culturelles. Les craintes des artistes et acteurs culturels sont d'autant plus fondées qu'aucune mesure de déconfinement dans le secteur culturel et artistique ne semble, pour l'heure, envisagée concrètement.

En Belgique, en particulier en Wallonie et à Bruxelles, les industries culturelles et créatives représentent 4,8 % du produit intérieur brut (PIB), soit environ 15,6 milliards d'euros de valeur ajoutée. Il s'agit d'employés, d'indépendants, de personnes qui bénéficient d'un statut; d'autres n'en bénéficient pas et vivent dans une situation extrêmement précaire. L'ensemble de ces hommes et femmes offrent quotidiennement, à des millions de francophones de tout âge et de tous milieux, des perspectives pour enrichir leur quotidien et appréhender le monde, mais aussi pour s'amuser, rire, découvrir, s'émerveiller.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles a annoncé une première série de mesures pour soutenir le secteur de la culture, grâce au fonds d'urgence et à l'octroi de l'ensemble des subventions prévues dans le budget 2020. Ces réponses sont utiles et nécessaires, mais de nombreuses inquiétudes et difficultés subsistent au regard des premières mesures annoncées.

Madame la Ministre, les modalités et les conditions d'octroi des aides du fonds d'urgence

pour le secteur culturel ont-elles déjà été précisées auprès des opérateurs? Comment l'accompagnement par l'administration s'organise-t-il concrètement? Mes collègues ont évoqué les nombreuses difficultés, voire l'incompréhension, par rapport à ces modalités. Au regard des nombreux annulations et reports de spectacles, tournages, expositions, ateliers, les aides du fonds d'urgence seront-elles étendues à d'autres opérateurs et secteurs? Dans quelles conditions?

En ce qui concerne les craintes liées aux modalités et au calendrier du déconfinement, de quelle manière vos services travaillent-ils avec les secteurs et les personnes ressources pour l'ensemble des aspects liés à la reprise des activités? Des mesures particulières sont-elles prévues en fonction de la spécificité des acteurs culturels? Disposez-vous de contributions des différentes fédérations? Vous vous êtes exprimée dans la presse à la suite du courrier de la fédération des employeurs des arts de la scène. J'aurais souhaité vous entendre sur la suite de vos réflexions et les réactions qu'elles suscitent dans le secteur.

En ce qui concerne les musées, le responsable du Musée d'art de la province de Hainaut (BPS22) s'exprimait à ce sujet il y a quelques jours. Selon lui, une réouverture des musées serait un premier pas vers un déconfinement de la culture, alors qu'au quotidien ces institutions sont organisées avec un système de gardien par salle ou par niveau et que les visiteurs sont en mouvement quasi permanent. Il semble – et c'est heureux – avoir été entendu. Alors que nombre d'enfants ne rentreront pas à l'école dans l'immédiat, cette réouverture serait pour les enfants et les citoyens un moyen fondamental de redécouvrir leur patrimoine. Comment ce déconfinement s'annonce-t-il? Comment sera-t-il organisé au niveau des musées?

Les acteurs de la chaîne du livre n'ont pas été intégrés dans le premier train de mesures. Quelles sont aujourd'hui les pistes envisagées pour venir en aide aux différents acteurs de ce secteur? Plus que jamais, pour étudier, s'évader ou apprendre à bricoler et jardiner, l'accès aux livres, aux libraires et aux passeurs de culture est vital. Une concertation européenne est-elle organisée entre les différents ministres de la Culture afin d'adopter des stratégies coordonnées en termes de mobilité des artistes dans le cadre de festivals, de coproductions, d'échanges d'œuvres pour des expositions, de tournages?

Le *tax shelter*, qui représente pour les arts vivants et l'audiovisuel une part non négligeable du financement des projets, sera durablement touché par la récession économique. Avez-vous prévu de convoquer une réunion, dans le cadre de l'accord de coopération entre les Communautés et le pouvoir fédéral, pour évoquer les mesures urgentes à adopter afin d'ajuster les modalités de cet incitatif fiscal fondamental?

En tant que ministre de la Culture et des Médias, vous disposez de leviers pour soutenir les acteurs des filières de la musique et de l'audiovisuel. Depuis le début du confinement, les musiciens belges auraient été davantage programmés et je m'en réjouis. Les festivals de musique étant annulés cet été, comment les radios de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont-elles été sensibilisées à la programmation d'artistes belges francophones, dans la mesure du possible, à des heures de grande audience?

Il me revient par ailleurs que des productions audiovisuelles belges sont rediffusées sur la RTBF sur la base d'une révision des contrats de production sans contrepartie. Dans l'affirmative, comme ministre de tutelle, ne pouvez-vous pas garantir une contrepartie pour les producteurs indépendants, particulièrement affectés par ce contexte difficile?

Enfin, je souhaiterais revenir sur la protection spéciale des artistes. Certes, celle-ci concerne le pouvoir fédéral, mais il est de notre devoir d'aiguillonner ce niveau de pouvoir par rapport à la demande de neutralisation de la période de crise en matière d'accès au statut d'artiste, à l'octroi d'allocations de chômage pour cas de force majeure, ou encore à la prise en compte des contrats de courte durée.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Mes collègues l'ont déjà dit: le secteur de la culture et ses travailleurs sont considérablement touchés par la crise sanitaire. Nous en avons encore longuement discuté ce lundi en séance plénière du Parlement. Comme beaucoup de mes collègues l'ont déjà rappelé, ce secteur est le tout premier à avoir fermé ses portes; ce sera sans doute le dernier à rouvrir. D'ici là, avant même de parler de l'après-crise et du déconfinement, beaucoup de mesures sont à mettre en place. Elles devront être destinées, d'une part, à des personnes complètement oubliées et invisibles qui n'ont plus aucun revenu et, d'autre part, à des structures qui ignorent totalement si elles survivront à cette crise. Pour cette raison, le groupe PTB posera beaucoup de questions très concrètes. J'espère des réponses à leur mesure, car, outre les difficultés rencontrées, ce secteur est dans l'incertitude vis-à-vis de bon nombre de situations.

J'aborde d'abord le fonds d'urgence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Quelque 8,4 millions euros y sont dévolus à la culture. Pour donner un ordre de grandeur: c'est à peine plus que la subvention annuelle que reçoit le seul Théâtre national, alors que ce fonds est censé venir en aide aux centres culturels, aux centres d'expression et de créativité (CEC), aux centres d'art plastique, aux musées publics et privés, aux ASBL qui organisent des festivals et qui, à ce titre, ont enregistré un très grand nombre d'annulations, aux événements ponctuels, aux opérateurs de théâtre, de cirque, de conte, de danse, du cinéma et de la musique ...

Vous l'avez dit, Madame la Ministre: ce montant sera loin d'être suffisant. De fait, les pertes financières sont catastrophiques pour le secteur et l'annulation des festivals jusqu'au 31 août rend certainement la situation encore plus dramatique. Ce n'est pas l'unique problème. Cette aide n'est effectivement destinée qu'aux opérateurs qui sont par la suite censés la faire ruisseler jusqu'aux personnes, pour employer vos propres mots, en «bout de chaîne»: les techniciens, les artistes, les créateurs. Par ailleurs, votre communiqué du 8 avril précise que «le mécanisme d'indemnisation visera à combler des pertes de recettes propres estimées sur la période du 14 mars au 19 avril».

Depuis, vous avez fait une nouvelle sortie dans la presse, en déclarant que ce même montant allait être étendu jusqu'au 3 mai. Ne prévoyez-vous pas de prendre en compte les pertes de recettes qui seraient liées au Covid-19 et qui surviendraient après le 19 avril? Qu'en sera-t-il si le confinement est prolongé et si le secteur anticipe des pertes sur plusieurs mois, voire années, après la fin de celui-ci? Comment assurerez-vous que les travailleurs de la culture bénéficient de ces aides versées aux opérateurs? Que proposez-vous aux travailleurs de la culture qui n'ont actuellement aucun revenu en raison du Covid-19 et dont les employeurs ne font pas partie du périmètre d'attribution? Qu'en est-il des travailleurs de la culture qui ne détiennent aucun contrat ou qui n'osent pas aller quémander leur dû auprès des opérateurs chargés de faire «ruisseler» l'aide jusqu'en bout de chaîne? Dans ce secteur, les contrats sont en effet souvent signés très tardivement.

Ma toute dernière question portera sur la ventilation du fonds: de quelle manière sera réparé ce fonds d'urgence de 8,4 millions euros? Je ne discerne pas bien le périmètre de répartition et j'aimerais plus d'informations à ce sujet.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La crise sanitaire que nous vivons est exceptionnelle. Elle touche tout le monde, et particulièrement le secteur culturel qui relève de ma compétence. L'*Economic Risk Management Group* (ERMG) a identifié la culture en Belgique comme le secteur le plus touché par la crise sanitaire, avec un impact économique majeur pour tous les acteurs qui le constituent. Un chiffre est révélateur: 93 % de pertes de recettes propres. Chers collègues, le nombre de vos questions atteste que nous partageons le même sentiment de responsabilité face à cette réalité. Comme vous avez pu le lire, le gouvernement de la Fédération a très vite pris des mesures pour soutenir les opérateurs culturels. Les impacts économiques pour la culture se font sentir dès aujourd'hui, mais ils se feront sentir également la saison prochaine et sans doute aussi la saison suivante.

Deux principes dirigent mon approche globale de la situation inédite que vit le secteur culturel: la concertation et la coordination. La concertation s'opère avec le terrain, à savoir les fédérations professionnelles qui sont au plus près des effets directs de cette crise. La coordination s'opère avec les autres niveaux de pouvoir. Je reviendrai sur ce second aspect dans ma réponse aux questions de M. Dispa et Mme Pavet.

Pour ce qui concerne la concertation, j'ai organisé des rencontres avec les professionnels et une série de fédérations représentatives des secteurs dès la décision de l'instauration du confinement par le CNS. À l'époque, ces rencontres se faisaient encore de manière physique, tout en respectant la distanciation sociale. Ces premières concertations physiques se sont ensuite poursuivies par téléphone, par vidéoconférences et par échanges de courriels. Ces concertations ont été menées ensemble avec le cabinet du ministre-président et du ministre du Budget.

Pour ce premier tour de concertation, le 17 mars 2020, en présence des cabinets du ministre-président et du ministre du Budget, nous avons mené une série de concertations avec les différentes fédérations reconnues, principalement en arts de la scène, pour identifier les besoins du secteur liés à la crise du Covid-19: Aires Libres qui est la fédération professionnelle des arts forains, des arts du cirque et des arts de la rue; la RAC qui est la fédération professionnelle du secteur chorégraphique; la Chambre des compagnies théâtrales pour adultes (CCTA); le Conseil du théâtre pour l'enfance et la jeunesse (CTEJ); la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), la Société civile des auteurs multimédia (SCAM) et la Maison européenne des auteurs et des autrices (MEDAA); la Fédération des employeurs des arts de la scène (FEAS); Court-circuit qui est la plateforme des scènes de musiques actuelles; l'Union des artistes du spectacle (UAS); l'Association de techniciens professionnels du spectacle (ATPS); l'Association des centres culturels (ACC); la Fédération des auteurs compositeurs et interprètes réunis (FACIR). L'ACC a également relayé les préoccupations du Réseau des professionnels en centres culturels (ASTRAC) et de l'Association des programmeurs professionnels (Assspro).

Les fédérations représentatives des autres secteurs de la culture ont été consultées par la suite par téléphone ou ont transmis des contributions par courriel. Pour les CEC et les pratiques artistiques en amateur, nous avons eu des contacts avec Incidence qui est la Fédération de la créativité et des arts en amateur. Pour l'éducation permanente, les contacts ont eu lieu avec la Fédération des employeurs des secteurs de l'éducation permanente et de la formation des adultes (FESEFA), pour la musique avec Wallonie-Bruxelles Musiques (WBM), pour les musées avec Musées et société en Wallonie (MSW) et le Centre bruxellois

des musées (CBM). Au niveau des arts plastiques, les contacts se sont noués avec 50°Nord qui est le réseau transfrontalier qui fédère des associations et structures professionnelles en arts plastiques. En ce qui concerne les bibliothèques, les interlocuteurs ont été l'Association des professionnels des bibliothèques francophones de Belgique (APBFB) et la Fédération interdiocésaine des bibliothécaires et bibliothèques catholiques (FIBBC). Pour les lettres et le livre, il s'agissait de l'Association des éditeurs belges (ADEB) et des Auteurs de la bande dessinée et de l'illustration réunis (ABDIL); pour les libraires, du Syndicat des librairies francophones de Belgique (SLFB) et, pour les centres d'archives, de l'Association des archivistes francophones de Belgique (AAFB). Pour le secteur du cinéma, nos contacts ont eu lieu avec PRO SPERE pour les auteurs et réalisateurs, l'Union des producteurs francophones de films (UPFF), l'Association des scénaristes de l'audiovisuel (ASA), les Grignoux pour les salles art et essai qui ne sont pas fédérées à l'heure actuelle, ainsi que la *Belgian Entertainment Association* (BEA) qui représente les distributeurs de films.

Certains organisateurs d'événements culturels, tels que *Museum Night Fever* et le *Brussels international film festival* (BRIFF), ont également sollicité le cabinet ou l'administration. Il en est de même pour les associations représentatives telles que la Confédération des employeurs du secteur sportif et socioculturel (CESSoC) et les syndicats tels que la Centrale nationale des employés (CNE), la Confédération des syndicats chrétiens (CSC), la Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (CGSLB) et le Syndicat des employés, techniciens et cadres (SETCa).

Sur cette base et sur la base des premières estimations chiffrées reçues au moment de l'élaboration de la note, j'ai proposé au gouvernement la mobilisation du fonds d'urgence de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la culture et le cinéma. Celui-ci s'élevait alors à 50 millions d'euros; il a été renforcé la semaine dernière pour atteindre un montant de 80 millions d'euros.

Cette mobilisation respecte les balises que le gouvernement s'est fixé: un appel à la solidarité des usagers pour alléger les demandes de remboursement, une obligation pour les organismes bénéficiant du fonds d'urgence d'assurer la rémunération des prestataires finaux, à savoir les artistes, créateurs, techniciens, auteurs, compagnies, etc., et la nécessité d'éviter les effets d'aubaine et les subventionnements non justifiés.

Quelque 8,6 millions d'euros ont été mobilisés pour la culture et le cinéma. Nous avons identifié les secteurs qui sont les plus touchés par la crise, c'est-à-dire ceux dont la dépendance aux recettes propres est la plus importante et met en péril leur viabilité. Il s'agit des centres culturels, des CEC, des musées publics et privés, des centres

d'arts plastiques, des arts vivants, de la musique, des organisateurs d'événements ponctuels et du cinéma.

La semaine dernière, les modalités d'attribution ont été approuvées par le gouvernement et elles ont été communiquées ce matin à l'ensemble des opérateurs. Le formulaire de demande sera disponible en ligne à la fin de la semaine. Il nous a semblé utile de préparer le formulaire pour que chaque opérateur puisse anticiper les questions posées. Les opérateurs concernés auront dix jours ouvrables pour le remplir et fournir les documents nécessaires à l'évaluation du préjudice: les budgets 2020, initial et ajusté, en dépenses et recettes. Pour les structures comptant moins d'un emploi permanent, la production du budget 2020 ajusté est facultative, et, pour les autres, les budgets 2020, initial et ajusté, doivent être présentés dans un tableau unique. Il sera également demandé une attestation sur l'honneur concernant le paiement effectif des prestataires finaux.

Il faudra aussi fournir une note explicative pour chaque activité, ou groupe d'activités, reportée ou annulée pendant la période éligible, expliquant les variations de recettes et de dépenses par rapport au budget prévu pour la période. Sont également nécessaires: l'identification des mesures prises pour maximiser les reports d'activités et l'impact financier de ces mesures – même si j'ai bien conscience que les reports ne seront pas possibles pour tout le monde –; le compte de résultat de l'année 2019 ou de la saison 2018-2019 et, s'il n'est pas encore approuvé, le projet et le compte 2018; enfin, une déclaration sur l'honneur des démarches entreprises pour limiter le préjudice, c'est-à-dire l'activation des aides à d'autres niveaux de pouvoirs et l'appel à la solidarité des usagers.

Les services de l'Administration générale de la culture (AGC) contrôleront l'ensemble des pièces permettant l'ouverture du droit à l'indemnisation, conformément aux balises inscrites dans l'arrêté. Les services établiront un diagnostic sur la base de l'ensemble des demandes par secteur et sur les indemnités envisagées pour chacun des opérateurs ayant introduit une demande. Ils formuleront ensuite une proposition au gouvernement. Cette proposition sera communiquée dans les dix jours ouvrables suivant la date de remise des demandes. À la suite de la décision du gouvernement, les arrêtés de subvention seront rédigés et soumis aux processus de contrôles administratifs et budgétaires habituels. Ensuite, la première tranche sera versée aux opérateurs.

Les justificatifs permettant la libération de la deuxième tranche seront à remettre dans les trois mois suivant la libération de la première tranche. La liste des pièces justificatives éligibles comprendra au moins les comptes de résultat 2019-2020 pour les opérateurs dont les comptes sont établis sur la base d'une saison, les comptes

de résultat pour le premier semestre 2020 pour les opérateurs dont les comptes sont établis sur une année civile, une comparaison entre la programmation prévue sur la période et celle prévue dans les six mois suivant la fin du confinement, afin de démontrer les éventuels reports possibles, les preuves de paiement des prestataires finaux, les courriers attestant des aides régionales et fédérales perçues, la preuve que les aides régionales et fédérales auxquelles l'opérateur est éligible ont été sollicitées, y compris le recours au chômage temporaire, et enfin, les demandes d'activation de chômage temporaire formulées auprès de l'Office national de l'emploi (ONEM). Je détaillerai les aspects du périmètre de cette indemnisation dans la réponse aux deux questions suivantes.

À côté de cette mobilisation du fonds pour une indemnisation des pertes engendrées par la crise, le gouvernement a assuré le maintien des subventions pour tous les opérateurs subventionnés. J'ai aussi maintenu l'intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour divers événements comme les tournées «Art et Vie», les spectacles à l'école, ainsi que pour les opérations «Cinéastes en classe» et «Auteurs en classe». C'est aussi un moyen important de soutien des créateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le gouvernement a également autorisé la liquidation plus rapide des deuxièmes tranches pour les opérateurs qui rencontreraient rapidement des problèmes de trésorerie. Enfin, le Fonds St'art a lui aussi été mobilisé pour instaurer un prêt d'urgence pour toutes les entreprises culturelles et créatives des secteurs d'activité ayant comme objet principal la création, le développement, la production, la reproduction, la promotion, la diffusion ou la commercialisation de biens, de services et d'activités qui ont un contenu culturel, artistique et/ou patrimonial. Ce produit serait disponible durant une période de six mois, éventuellement renouvelable six mois, pour un montant de 20 000 à 100 000 euros avec un taux fixe de 2 %.

J'ai dit «enfin», mais le travail continue. La situation sanitaire évolue tous les jours et les décisions qui l'accompagnent aussi. Nous sommes en concertation avec les acteurs de la chaîne du livre par le biais du Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique (PILEn) et j'y reviendrai dans la réponse à la question de Mme Maison.

À la suite de l'annonce du CNS du 15 avril dernier, nous avons aussi reçu l'ensemble des organisateurs des festivals d'été, qu'ils soient organisateurs de festivals de musiques classiques, de musiques non classiques ou de théâtre de rue. Il s'agit de plus de 60 organisateurs. Nous travaillons à une réponse adéquate pour maintenir la diversité du paysage et sauvegarder ce maillon essentiel dans l'écosystème culturel.

La crise sanitaire ne s'arrêtera pas une fois les mesures de confinement levées. Pour la reprise

et le redéploiement, des groupes de travail sectoriels sur la stratégie de déconfinement ont été créés. Les réunions de ces groupes de travail sont en cours à l'heure où je vous parle et elles auront lieu toute la semaine. La composition des groupes de travail reprend les fédérations consultées dans les premiers temps de la crise. Leur but est de préparer le déconfinement qui, pour certains secteurs, approche.

Une *task force* «Redéploiement» est en train d'être constituée. Cette crise qui touche le secteur culturel connaît trois temps: il y a le temps du confinement, celui du déconfinement et celui du redéploiement. Ces trois temps sont déjà aujourd'hui soumis à discussion au sein du gouvernement. Cette *task force* aura pour objet de réfléchir à la rentrée culturelle. Comment la culture s'organisera-t-elle? Comment les publics seront-ils mobilisés? Quels liens doivent être promus entre les secteurs? Quels partenariats faut-il mettre en place? Tout ceci doit commencer à être construit et nous nous y attelons aujourd'hui, en concertation avec les professionnels et le secteur.

Il sera sans nul doute nécessaire de circonscrire les besoins nouveaux et mettre en œuvre des actions à partir de leurs réflexions, mais il est essentiel que chacun se mobilise et que nous nous montrions créatifs, au côté des opérateurs et des acteurs de première ligne, pour préparer la saison prochaine. C'est tous ensemble que nous devons affronter cette crise et rebondir.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – J'essaierai de rassembler mes réponses et mes idées après cette quantité d'informations que vous nous avez données, Madame la Ministre, et qui témoignent que vous travaillez d'arrache-pied. La longue litanie des sigles et des acronymes énoncés est le témoignage de ce que vous avez effectivement consulté un nombre extrêmement important de fédérations et d'opérateurs.

Quelque 93 % de recettes propres amputées: c'est un séisme qui occasionnera une onde de choc que le secteur ressentira encore très longtemps. Vous nous avez annoncé une très bonne nouvelle aujourd'hui: toute la semaine, les groupes de travail sectoriels sur la stratégie de déconfinement se mettent en place. Ils mettent en présence les fédérations consultées au début de la crise. Cependant, y aura-t-il au fur et à mesure un panel plus représentatif? Je rappelle que certaines fédérations n'étaient pas présentes dans la consultation au tout début de la crise? Élargirez-vous le panel à d'autres acteurs culturels?

En ce qui concerne les conditions à instaurer, je vous avais posé une question spécifique sur le recours à la solidarité des usagers. Autant je comprends bien la balise par rapport à l'activation de l'aide aux autres niveaux de pouvoir: il va de soi que les opérateurs culturels ne peuvent pas à la fois saisir des opportunités qui leur seraient confiées à un autre niveau de pouvoir et les cumuler

avec des aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles que vous avez détaillées.

En revanche, je trouve l'appel à la solidarité des usagers tout à fait singulière. J'imagine difficilement que les aides régionales, par exemple pour le secteur de l'horeca, soient conditionnées au fait que les clients des restaurateurs accepteraient de payer leur repas sans en avoir bénéficié. Je vous donne là un exemple caricatural, mais il est parlant. C'est quelque chose qui ne se voit pas dans les autres secteurs.

Vous ne m'avez pas vraiment répondu quant à ce concept: pourquoi, finalement, demandez-vous aux usagers une certaine solidarité, et à quelle hauteur? S'il y avait, le cas échéant, une solidarité des usagers et des spectateurs qui paieraient leur place de théâtre sans aller au théâtre et sans bénéficier de la pièce de théâtre, quel serait son impact sur l'aide qui est donnée? Il est fâcheux d'introduire cette dimension uniquement dans le secteur culturel, ce qui démontre encore la singularité avec laquelle il est traité par rapport aux autres secteurs d'activité.

Je comprends bien également l'exigence de budgets initial et ajusté. Elle est objective. Il est toutefois très compliqué pour les opérateurs de donner et de délivrer un budget ajusté en fonction de la crise du Covid-19: il y a énormément de paramètres dont ils ne disposent pas pour l'établissement d'un budget. C'est une grande difficulté, même si je reconnais tout à fait qu'il faille objectiver cet accès au fonds d'urgence.

Effectivement, je me réjouis du fait que le travail à moyen et à long termes s'amorce. Il faudra un lissage très long, très progressif, continu dans la durée. Il ne dépend pas uniquement de vous qu'il y ait une collaboration entre le pouvoir fédéral et les entités fédérées – mais vous nous avez dit que vous approfondirez sur cette question un peu plus tard dans la journée.

Vous avez détaillé la concertation des fédérations, mais il faudra aussi envisager, ce qui était l'objet d'une de mes questions: la collaboration entre les fédérations qui travaillent de façon cloisonnée aujourd'hui. Il faudra décloisonner, me semble-t-il, leurs rapports pour plus d'efficacité. En tout cas, il faudra envisager des partenariats, des dialogues et peut-être promouvoir une autre vision de la culture, qui est aujourd'hui centrée sur la culture labellisée, pour l'élargir et l'ouvrir à des formes culturelles moins institutionnalisées. Ce sera le secret de la préservation de notre diversité culturelle à moyen et à long termes.

M. Charles Gardier (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, et je vois bien que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a bien compris l'enjeu énorme. Les cris d'alarme et de désespoir du secteur de la culture, lourdement touché par la crise puisque 93 % des recettes nettes ont été amputées, se font entendre. Le gouvernement de la Fédération Wallonie

Bruxelles et les responsables politiques sont conscients de la situation. Les consultations que vous avez organisées, Madame la Ministre, n'ont pu que vous conforter dans cette idée.

Vous aurez certainement constaté, comme certains de mes collègues l'ont évoqué, la diversité des difficultés rencontrées par ce secteur. Il est évidemment difficile d'apporter une réponse simple et valable pour tous les types d'artistes. Les types d'emplois qui composent ce secteur sont aussi très variés. Je vous remercie donc pour votre prise de conscience et votre façon investie de nous répondre.

J'ai lu votre interview dans le journal «*Le Soir*». Heureusement, je l'ai lue avec attention parce que le titre vous faisait dire que «*Si cette crise tue la culture, elle tue la Fédération*». Si je m'étais arrêté là, je me serais dit qu'il importait peu, finalement, que cette crise tue la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce qui serait vraiment dramatique, c'est qu'elle tuerait tout le monde. Mais en lisant attentivement, j'ai bien constaté que vous l'aviez dit juste avant. La culture est fondamentale. Vous l'avez bien souligné dans votre interview et je suis tout à fait d'accord avec vous. Il ne faut donc jamais s'en tenir uniquement aux titres!

Nous devons tout mettre en œuvre pour que le secteur culturel soit identifié par chacun comme essentiel. Je me pose beaucoup de questions aujourd'hui. J'ai écouté M. Matteo Segers nous expliquer à juste titre que la problématique de la culture dépassait le seul fait de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le plan politique. Chacun doit prendre sa part; c'est par une réflexion transversale que nous parviendrons à trouver des réponses.

Toutefois, au-delà de cet aspect, je suis surpris par la difficulté à faire entendre que ce secteur est réellement le secteur le plus touché et qu'il le sera sur le plus long terme. Il est évident pour les députés qui composent cette commission que, sans culture, le monde n'aurait plus beaucoup de sens. Mais nous devons insister davantage sur la solidarité à apporter à ce secteur et nous devons répondre urgemment à son désespoir.

Nous ne parvenons pas à mettre encore plus en avant, dans les médias, les difficultés de ce secteur. Nous ne parvenons pas non plus à saisir la possibilité, simple et immédiate, de diffuser massivement les artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est vrai qu'il y a clairement une augmentation de diffusion de nos artistes sur tous nos médias, par la RTBF y compris. Mais cette diffusion n'est pas assumée et nous ne la mettons pas clairement en avant. Nous devons l'assumer!

Enfin, outre les mesures évoquées, nous devons imaginer comment les artistes vivront dans les mois à venir. Même s'ils ont fait preuve de beaucoup d'imagination en s'exposant sur la toile, nous ne devons pas nous habituer à la gratuité de la culture. Le travail des artistes n'est pas sans valeur et il doit être raisonnablement rémunéré!

Mme Diana Nikolic (MR). – La culture est un secteur essentiel et la solidarité envers la culture doit s'exercer. D'autres secteurs s'en rendent compte. Prenons l'horeca: il s'agit d'un secteur que je connais particulièrement bien, étant la fille d'un restaurateur. Le restaurant de mon père se trouve à Liège, à l'intersection entre le Théâtre de Liège, l'Orchestre philharmonique royal de Liège (OPRL), le Forum de Liège, les cinémas, le REFLEKTOR... Mais sans culture, les gens iront moins au restaurant. Tout cela est donc évidemment lié et tout le monde prend la mesure de la situation.

Pour revenir à vos réponses, Madame la Ministre, vous avez longuement parlé de concertation. Elle est en effet indispensable pour aboutir à un premier volet d'aides, qui viennent s'ajouter au maintien des subventions, aux avances de versements et à la répartition du fonds de 80 millions d'euros. Comme vous l'avez dit, 8,6 millions d'euros sont attribués au secteur de la culture. À cet égard, je vous demandais si le fait que le fonds ait été augmenté de 50 à 80 millions d'euros implique une extension de cette enveloppe. Il me semble que ce n'est pas le cas. Les critères et les conditions ont été communiqués ce matin aux différents opérateurs. La plateforme sera disponible à la fin de cette semaine. La préparation prend du temps. Tous les secteurs aimeraient évidemment que cela aille plus vite parce qu'ils ont d'urgence besoin de cette aide. Mais le monde culturel est diversifié et multiforme; les réponses à y apporter le sont aussi. Je ne reviendrai pas sur les procédures, mais comme vous l'avez clairement dit, elle se déroulera en deux phases, dont une première se veut rapide.

Concernant le fonds d'investissement St'art, je vous demandais si vous aviez déjà reçu des retours à ce sujet, mais j'imagine que, sur ce point comme sur la ventilation du fonds, nous aurons l'occasion d'y revenir quand nous aurons plus de recul. En outre, je n'ai pas reçu de réponses à mes questions liées à la concertation avec le pouvoir fédéral. Vous avez annoncé que vous y viendriez lorsque vous répondriez à d'autres questions, mais c'était une partie de mes questions aussi. Je regrette donc quelque peu l'absence de réponse, ici et maintenant. Je n'ai rien entendu non plus sur les ASBL, soit la culture moins institutionnalisée, qui bénéficie de peu de subventions, voire d'aucune subvention.

Enfin, j'ai parlé de l'importance de la solidarité de tous les secteurs avec la culture, mais il faut aussi parler de la solidarité au sein du secteur culturel. Cela fait peut-être partie de la nouvelle phase de concertation que vous avez annoncée, celle qui envisagera la reprise.

Au sujet de la sortie de la crise, le maître-mot est aussi «concertation». À cet égard, j'étais étonnée de lire ce matin dans les médias une lettre que vous adressait la FEAS, alors que cette fédération figurait parmi les organisations consultées. Les

questions demeurent effectivement nombreuses et même si cela prend du temps d'y répondre, cela est indispensable. Il va falloir y travailler rapidement, car la reprise doit s'envisager et se penser dès maintenant. La reprise ne ressemblera pas à la situation d'avant le confinement; elle sera progressive.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cette très longue réponse qui, je pense, sera aussi partagée avec les secteurs que vous avez évoqués. Je souhaiterais revenir sur trois points.

Le premier concerne la concertation et son articulation par secteur. Quand Mme Nikolic parle de la FEAS qui a déposé ses recommandations aujourd'hui, il faut garder à l'esprit qu'il s'agit d'une fédération des employeurs des arts de la scène parmi d'autres. Il existe d'autres salles de spectacle qui ne sont pas fédérées ou qui sont gérées par des niveaux de pouvoir différents. Il est donc important que l'unité se crée en Fédération Wallonie-Bruxelles et que les différents secteurs communiquent entre eux. De même, il est essentiel que vous agissiez en tant que porte-parole et trait d'union puisque les mesures de redéploiement et les premières mesures de déconfinement doivent se construire de manière cohérente. Il faut en effet éviter d'avoir des contradictions entre, par exemple, des salles à Bruxelles qui seraient soutenues, d'une part, par la Flandre et, d'autre part, par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, dans mon intervention, je m'interrogeais sur ce qui adviendrait des artistes, des créateurs, des techniciens qui n'ont pas de revenu aujourd'hui. À ce sujet, nous devons concentrer nos forces sur le pouvoir fédéral; les fédérations artistiques ne regroupent en fait pas tous les métiers. Ecolo déposera d'ailleurs aujourd'hui une proposition de loi pour la création d'un fonds d'urgence au profit des artistes et des techniciens. Ecolo veillera donc à demander à ce que tout artiste, tout technicien, tout auteur qui n'a pas de revenu puisse subsister à la crise avec un minimum de base. Il est important de créer une unité francophone sur cette question et de convaincre nos amis néerlandophones de la nécessité de renforcer cette aide au profit des artistes et techniciens.

Concernant le redéploiement, je rejoins ce qu'ont dit mes collègues: nous devons renforcer l'exception culturelle. Nous devons travailler à ce que l'expression du territoire de nos bassins soit visible directement dans nos médias, dans nos établissements scolaires, à travers l'ensemble des opérateurs qui font la société. Nous devons donc rassembler nos forces afin qu'un travail de fond soit mené sur l'exception culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles à la sortie de la crise.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, je salue votre méthode de travail qui repose sur la consultation et la concertation. J'en

veux pour preuve le nombre de fédérations que vous avez rencontrées. Vous avez partiellement répondu à mes questions, mais je devrai apparemment attendre la suite de cette commission pour les réponses sur la chaîne du livre.

Concernant la concertation avec le gouvernement fédéral, je voudrais soutenir ce que mon collègue vient de dire. Il est important de prendre en considération les artistes et les créateurs qui se retrouvent sans aucun revenu, qui échappent aux radars et qui ne bénéficient d'aucun statut. La Fédération doit absolument peser de tout son poids institutionnel face au gouvernement fédéral pour exiger un statut pour ces personnes. J'ignore ce que contiendra l'article de l'arrêté dont vous avez parlé et qui a aussi été évoqué hier en séance plénière. Nous devons absolument trouver des solutions: nous ne pouvons pas laisser une partie de ceux qui font la force de notre culture sans aucun moyen de subsistance. J'aurais également aimé vous entendre davantage à propos du déconfinement. J'ai lu la réaction de la FEAS ce matin. Elle élève sans doute la voix, car elle s'interroge sur la suite comme le font d'autres acteurs.

Pour les musées, j'aurais aimé en savoir davantage. En outre, leur réouverture qui, j'espère, aura bien lieu malgré le possible retour de mesures strictes de confinement, est une opportunité fondamentale pour nos citoyens, en particulier les jeunes, de redécouvrir leur patrimoine en famille. Les musées pourraient appliquer un tarif spécial pour les familles; cette action me semble indispensable. Nous plaignons pour l'accessibilité de la culture. Cette première mesure de déconfinement devrait nous inciter à tendre vers cette accessibilité.

Comme mes collègues, j'ai parfois l'impression que nous prêchons à des convaincus lorsque nous parlons du redéploiement dans ces réunions de commission. Il faut viser plus large et, pour ce faire, il faudrait que nos artistes aient la possibilité de s'exprimer dans le plus d'endroits possible. Par rapport aux radios, j'ai lu dans un communiqué de presse que Musiq3 programmait les artistes de notre Fédération entre 5 et 6 heures du matin. Il ne faut pas rigoler! Je souhaiterais insister pour que vous interveniez auprès de la RTBF en ce qui concerne les contrats de coproduction sans contrepartie. Je suis bien consciente que cela représente beaucoup de travail.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, vous avez énuméré les acteurs que vous avez rencontrés. Je ne suis pas forcément beaucoup plus rassurée, car plusieurs d'entre eux nous ont affirmé avoir seulement été consultés durant quinze minutes. Cette consultation aurait eu lieu le 16 mars dernier, soit il y a six semaines. Or, vous les reprenez dans la liste d'acteurs avec lesquels vous êtes entrée en concertation. Il sera nécessaire de définir ce que vous entendez par «concertation»!

Des groupes de travail sectoriels sont à l'œuvre. Pouvez-vous m'en dire plus prochainement? Qui travaille sur quoi?

Vous n'avez pas répondu à la question sur les modalités d'attribution du fonds. Or, c'était la question initiale! J'ignore toujours ce que reçoit chaque secteur exactement! Comment s'opère la répartition de ces 8,4 millions d'euros? Beaucoup d'acteurs craignent d'être oubliés.

Je suis d'accord avec l'intervention de Mme Maison: ce n'est pas aux publics des lieux culturels d'apporter une aide financière durant cette crise. Beaucoup de personnes ont perdu une partie de leurs revenus en raison de la crise et se retrouvent au chômage économique, perdant ainsi une partie de leur pouvoir d'achat. Pourquoi dès lors les solliciter pour sauver le secteur culturel? Le fonds d'urgence doit être étendu!

Par ailleurs, les travailleurs de la culture sont nombreux à échapper aux radars, ils n'ont aucun statut et ne sont dépendants d'aucun opérateur. Selon l'UAS, ils représentent 30 % à 40 % des travailleurs de la culture. Je n'ai toujours pas reçu de réponse sur les intentions de la Fédération Wallonie-Bruxelles par rapport à ces travailleurs qui se retrouvent sans aucun revenu. Pourtant, au début de la crise, vous avez exprimé l'envie d'octroyer les aides du fonds aux acteurs les plus fragilisés. Dans votre communiqué de presse du 19 mars, vous avez mentionné que «les aides s'adresseront prioritairement aux acteurs les plus fragiles et dont la viabilité pourrait être menacée». Je n'ai jamais eu de réponse et vous n'abordez même pas cet aspect! Ils vivent déjà la crise de plein fouet! Ces travailleurs sont invisibles et le ressentent comme une double peine!

Monsieur Segers, vous indiquez que l'État fédéral est compétent sur le sujet. Durant la séance plénière, hier, nous avons parlé des cellules d'accompagnement et d'un système de déclaration du personnel, outils à développer au niveau fédéral. Je pense toutefois que la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait aussi prendre certaines dispositions au profit de ces acteurs oubliés.

1.18 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Périmètre de l'intervention d'urgence»

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, je voudrais revenir sur l'accès au fonds de soutien créé, sur votre proposition, par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le gouvernement a validé le mardi 7 avril des mesures d'indemnisation du secteur culturel ainsi qu'une méthodologie d'octroi et de justification. Parmi le périmètre de l'intervention d'urgence, on retrouve les opéra-

teurs culturels qui subissent d'importantes pertes de recettes en raison de l'annulation d'activités ou de la fermeture des lieux alors que ces recettes représentent une part substantielle de leur chiffre d'affaires. Certains opérateurs ne sont pas repris dans ce périmètre. Par exemple, aucune compensation n'est prévue pour les bibliothèques ou les centres d'archives privées.

Vous avez annoncé que des aides seraient accordées à tous les acteurs de la chaîne du livre, mais à travers des mesures d'un autre type. Vous avez ajouté que celles-ci étaient en cours d'élaboration et feraient l'objet d'une coordination nécessaire avec les autres niveaux de pouvoir, notamment régionaux.

Envisagez-vous de revoir le périmètre initialement défini pour inclure des secteurs qui n'y sont à ce stade pas repris alors qu'ils connaissent eux aussi de sérieuses difficultés? Des indemnités seront-elles octroyées aux bibliothèques, aux centres d'archives privées ou encore au secteur de l'éducation permanente? Dans l'affirmative, quels seront les critères qui seraient retenus et quelle serait l'importance de l'indemnisation?

Par ailleurs, il est urgent pour l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre, c'est-à-dire nos auteurs, nos éditeurs, nos distributeurs et nos libraires, d'en savoir plus sur les moyens d'aide qui seront mis en place ainsi que sur les conclusions de la concertation avec les autres niveaux de pouvoir. Plusieurs jours après l'annonce effectuée, que pouvez-vous aujourd'hui leur annoncer? Que pensez-vous de la demande qui a été formulée pour que les pouvoirs publics fassent des achats massifs de livres pour les bibliothèques, les écoles et les maisons de repos?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Certaines questions orales balayaient énormément de champs. D'autres, très précises, recoupent certains de ces champs. La chaîne du livre, par exemple, fait l'objet à elle seule d'une question ultérieure. Je me permettrai dès lors d'être plus brève dans ma réponse, qui est censée répondre à plusieurs questions.

Monsieur le Député, vous m'interrogez sur le périmètre que le gouvernement a déterminé pour l'intervention du fonds d'urgence et vous soulignez à juste titre l'absence des bibliothèques et des centres d'archives, ainsi que des acteurs de la chaîne du livre. Pour rappel, ce fonds d'urgence est une mesure s'ajoutant à celles relatives au maintien des subventions et à une liquidation plus rapide de celles-ci. Elle couvre une période spécifique.

Sur les acteurs de la chaîne du livre, j'ai déjà donné quelques indications dans ma première réponse et je me permettrai de détailler le processus en cours avec ceux-ci dans la réponse à la question que Mme Maison posera tout à l'heure.

En ce qui concerne les bibliothèques, nous avons travaillé en concertation. Cette méthodologie de travail est invariable depuis la création de mon cabinet. Nous nous concertons avec les acteurs de terrain par l'entremise privilégiée des fédérations ou des organisations sectorielles. Quand cela n'est pas possible, nous identifions une série d'opérateurs représentatifs des secteurs. Chaque conseiller fonctionne de cette manière, autant que faire se peut.

Ce contexte de crise sanitaire est très particulier. Les informations varient d'un jour à l'autre et elles sont nombreuses. Il est parfois nécessaire d'être extrêmement rapide afin d'être dans la proposition. Régulièrement, il est nécessaire d'ajuster les réponses, car elles ne correspondent pas complètement aux réalités de terrain vécues par tel ou tel opérateur.

À cet égard, soulignons que la majorité du paysage culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles est composé de structures qui jouissent d'une autonomie associative et d'une gestion propre. Dès lors, la Fédération Wallonie-Bruxelles donne des indications, des tendances, des recommandations, et les opérateurs peuvent encore décider de les adapter, de les suivre ou de les modifier, dans le respect des règles sanitaires actuellement d'usage.

Concernant les mesures d'indemnisation, je préfère être claire d'emblée: nous ne pourrions pas compenser les effets de la crise, faire comme si elle n'avait pas existé. Notre priorité est de garantir le maintien du secteur dans son ensemble, mais il est vraisemblable également que des solutions d'amortissement de la crise sur plusieurs années seront envisagées. Soyons-en conscients.

En ce qui concerne le secteur des bibliothèques et leur ouverture et fermeture, je vous répondrai en détail dans la réponse à la question suivante. Quant à l'indemnisation, le secteur n'a pas été identifié comme prioritaire, tant l'apport en recettes propres est restreint par rapport au chiffre d'affaires global. Cela signifie donc que, dans un premier temps, les risques de faillite sont limités. C'est cette ligne qui a guidé le choix de ce périmètre. La même ligne a été suivie pour les centres d'archives. Mon cabinet est en contact régulier avec l'Association des archivistes francophones de Belgique.

Nous restons bien sûr attentifs aux évolutions et aux difficultés qui surviennent encore dans chacun des secteurs. Notre objectif est bien de garantir la viabilité des structures qui pourraient être mises en danger par la crise. À cet égard, je rappelle que ce dispositif mobilisant le fonds d'urgence vaut pour la période de confinement décidée à l'heure où je vous parle. Nous sommes bien conscients que le déconfinement pour le secteur culturel sera progressif. Nous devons accompagner ce dernier à chacune des étapes et nous préparer à un travail de longue haleine.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, un mini-débat aurait peut-être permis davantage d'interactivités dans nos échanges et de croiser les questions des uns et des autres. Nous pouvons peut-être retenir la proposition pour une prochaine réunion. Néanmoins, je vous remercie pour vos réponses.

Je prends bonne note et partage votre postulat de départ de privilégier les opérateurs dont la viabilité est menacée et qui sont exposés au risque de faillite. Il est vrai que ce n'est pas tout à fait le cas des bibliothèques. Ces dernières rencontrent d'autres problèmes, mais nous y reviendrons dans la question suivante.

Je me permettrai toutefois de commenter des propos qui ont été tenus à plusieurs reprises, notamment par le ministre-président, selon lequel l'intervention d'urgence complète le maintien des subventions. Si je l'entends bien, je vous avoue que je suis quelque peu surpris que, dans les communications du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce maintien des subventions soit présenté comme une mesure forte, comme une décision importante à l'égard du secteur. Cela signifie-t-il que vous avez envisagé à un moment donné de remettre en question les subventions accordées aux secteurs par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Je n'ose pas l'imaginer. Qualifier de mesure forte la garantie des subventions à des opérateurs qui y avaient droit me paraît un peu présomptueux, car c'est la moindre des choses.

Enfin, je comprends bien la difficulté d'accompagner le secteur culturel dans le processus de déconfinement qui sera complexe, lent et évolutif. Il est certain en effet que tous les opérateurs auront besoin d'un accompagnement aussi rapproché que possible parce que les difficultés sont immenses.

1.19 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réouverture des bibliothèques publiques en période de confinement»

M. Benoît Dispa (cdH). – Je reviens sur ce qui pourrait passer pour un fait d'armes de votre part, Madame la Ministre, à l'encontre des bibliothèques publiques. Vous tenez tant à la concertation et à la co-construction! Reconnaissez que, lorsque vous avez émis les circulaires sur la fermeture des bibliothèques, vous avez par défaut de concertation, suscité un émoi considérable auprès de l'ensemble des bibliothécaires! L'incompréhension par rapport aux circulaires était totale: ces textes imposaient une réouverture au motif qu'il s'agissait d'une consigne du gouvernement fédéral.

Il est donc bien normal que les circulaires aient donné lieu à une levée de boucliers dans le secteur. Comment comprendre que l'activité culturelle est suspendue partout et qu'elle ne l'est pas dans les bibliothèques? Comment comprendre qu'il est demandé à la population de rester chez elle et d'appliquer strictement le confinement et, en même temps, qu'un signal contradictoire est envoyé en annonçant la réouverture des bibliothèques? Ce problème traduit, me semble-t-il, une concertation défailante, d'une part, entre les autorités publiques, en l'occurrence le gouvernement fédéral et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, alors que le ministre-président de la Fédération fait partie du Conseil national de sécurité (CNS) et, d'autre part, entre les acteurs publics et le secteur des bibliothèques publiques.

Madame la Ministre, quels conseils donnez-vous désormais au personnel des bibliothèques afin d'envisager le retour au prêt de livres, non pas durant la période de confinement, mais dans la perspective du déconfinement? Étant donné que la circulaire que vous avez émise avait une valeur informative – elle ne se voulait pas contraignante même si elle imposait la réouverture des bibliothèques –, quels risques encourent les pouvoirs locaux qui auraient choisi de maintenir la fermeture de leur bibliothèque parce qu'ils estimaient ce choix plus cohérent à l'égard des autres acteurs culturels et plus judicieux en matière de précautions sanitaires?

Par ailleurs, Madame la Ministre, confirmez-vous que, face à la crise, vous avez prévu de faire basculer une partie des budgets d'achats de livres papier vers le numérique? Quels sont les montants transférés? L'annonce récente du gouvernement fédéral aura-t-elle un impact sur votre intention? Pouvez-vous, en somme, faire le point sur la situation du secteur de la lecture publique? Enfin, où en sont vos contacts avec les organismes représentatifs du secteur?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – À la suite de la réunion du CNS, l'arrêté fédéral prévoyait dès le 10 mars la fermeture de l'ensemble des lieux culturels. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, cette fermeture incluait les bibliothèques. Le 20 mars, le même CNS a décidé de préciser ses consignes concernant l'ouverture des bibliothèques. Le 21 mars, de manière à garantir la sécurité sanitaire maximale des usagers et du personnel, nous avons donc estimé nécessaire de relayer ces consignes dans une circulaire informative et de l'assortir de recommandations pour la création d'un service de point de retrait des livres. Cette circulaire était bien destinée à préciser les conditions d'une décision qui ne relevait pas de notre Fédération.

Concernant le personnel et les usagers, les principes généraux en matière de précaution doivent être garantis, tels que les mesures d'hygiène

et les mesures de distanciation physique de minimum 1,5 mètre. Nous avons également demandé aux bibliothèques d'éviter la mixité des âges. De même, nous avons communiqué des conseils concernant la gestion des livres, dont la commande par voie électronique ou téléphonique et le retour après confinement. Nous avons également rappelé que l'Administration générale de la culture se tenait à la disposition des bibliothèques par l'intermédiaire du numéro 02/413.31.28 ou du guichet électronique culture.info@cfwb.be. Enfin, nous avons conseillé aux pouvoirs organisateurs des bibliothèques d'examiner leur situation particulière en bonne concertation avec leur personnel pour trouver les meilleures solutions dans une situation qui n'est pas idéale.

Concernant votre seconde question, Monsieur le Député, nous avons été en contact avec les pouvoirs locaux notamment par l'entremise de l'Union des villes et des communes de Wallonie (UVCW), qui nous avait interpellés sur cette question, et avec différents interlocuteurs des pouvoirs locaux: des bourgmestres, des directeurs généraux, le cabinet du ministre-président bruxellois, Rudi Vervoort.

Vous le soulignez bien à propos: cette circulaire est informative et non contraignante. Les pouvoirs locaux disposent, en outre, de pouvoirs spécifiques leur permettant de décider de la fermeture des lieux dont ils ont la responsabilité ou d'en interdire l'accès. Il est bon de rappeler à cet égard que le réseau de lecture publique en Fédération Wallonie-Bruxelles, s'il est coordonné par notre Fédération, est composé de bibliothèques autonomes dans leur gestion. Nous respecterons donc les décisions locales en la matière: les bibliothèques fermées ne seront pas pénalisées.

Dans les faits, une enquête adressée à l'ensemble du réseau par le service de la lecture publique révèle que 0,63 % des bibliothèques sont ouvertes au public, 18,24 % le sont en formule à emporter, 35 % sont fermées au public même si le personnel y travaille néanmoins, 45 % sont fermées au public et le personnel est en télétravail. Ces chiffres témoignent notamment du fait que, si la bibliothèque est inaccessible physiquement au public, les structures continuent à assurer une partie de leurs missions: prêts numériques, lectures en ligne pour petits et grands, animation des réseaux sociaux, travaux de gestion des collections, préparation de la saison prochaine. Certaines structures font preuve de créativité et d'imagination pour assurer un service malgré le contexte sanitaire. Je salue de telles initiatives.

Concernant le prêt numérique, 55 % du réseau proposent à leurs lecteurs un accès renforcé à Lirtuel, la plateforme de prêts numériques. Les transferts de budget entre collections papier et numérique ont été opérés par les différents opérateurs d'appui, à concurrence de 33 200 euros pour cette année 2020. Il est vraisemblable que cette tendance se confirmera par la suite, car les statis-

tiques de prêt sont extrêmement encourageantes. En effet, si nous comparons les chiffres de mars 2019 et de mars 2020, ceux-ci ont tout simplement doublé. À l'évidence, cette crise encourage la pratique de la lecture. Il sera utile et nécessaire de réfléchir à la manière de pérenniser cet élan. Je profite de votre question pour remercier les différents services qui gèrent ces outils et ont fait preuve de souplesse pour répondre aux nombreuses demandes.

Nous pouvons tirer comme enseignement de cette décision fédérale concernant les bibliothèques toute l'importance de l'accès aux pratiques de lecture pour l'ensemble de la société belge. Cela conforte les engagements du gouvernement pris avant la crise de mieux soutenir les secteurs socioculturels en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment en affectant 5 millions euros supplémentaires aux secteurs des bibliothèques, centres d'expression et créativité (CEC), pratiques artistiques en amateur et centres culturels. Depuis l'installation de mon cabinet, les fédérations sont nos interlocuteurs privilégiés. L'Association des professionnels des bibliothèques francophones de Belgique (APBFB) répond à nos sollicitations, mais la Fédération interdiocésaine des bibliothécaires et bibliothèques catholiques (FIBBC) s'en abstient malgré nos sollicitations nombreuses et répétées.

Nous travaillons aussi avec les opérateurs d'appui qui coordonnent les réseaux provinciaux et bruxellois. Le service de la lecture publique est en contact permanent avec le réseau. Mon cabinet a également répondu aux différentes questions que posaient les opérateurs de manière directe.

À ce jour, à l'initiative d'un membre du réseau, un groupe «Déconfinement» piloté par l'administration a été créé. Ses membres se sont rencontrés la semaine dernière et encore hier lundi. Sur la base d'expériences partagées avec les pays voisins, il réfléchit d'ores et déjà à ce qui pourrait être mis en place par la suite. Mon cabinet fait partie de ce groupe pour soutenir la démarche et formuler des propositions concrètes sur la manière dont le réseau pourra se remettre en route, de manière la plus sécurisée possible, tant pour les usagers que pour le personnel. À l'initiative du secteur, ces réflexions sont en cours, avec des pistes qui pourraient faire l'objet d'un futur partage. Une circulaire est également en cours de validation et sera transmise dès cette semaine à l'ensemble du réseau de lecture publique.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, je note avec satisfaction qu'il n'y aura pas de pénalités à l'égard des bibliothèques qui ont fait le choix, en conscience, de rester fermées.

Les résultats de l'enquête menée par le service de la lecture publique sont édifiants. La plupart des équipes sont restées actives d'une manière ou d'une autre. Je me réjouis du fait que

vosre circulaire n'a pas été respectée et que de nombreuses bibliothèques ont fait le choix de continuer à rester fermées. Cela me paraît être le choix de la sagesse et je regrette que la circulaire, même dite informative, ait encouragé les opérateurs à aller dans un autre sens. En province de Namur, par exemple, le gouverneur chargé de l'application de l'arrêté ministériel sur cette question spécifique, avait lui-même émis une circulaire beaucoup plus souple et moins comminatoire à l'égard des opérateurs.

J'espère d'ailleurs que la prochaine circulaire que vous évoquez et qui portera sur le processus de déconfinement contiendra des recommandations, suggestions et conseils tout en laissant aux acteurs locaux une grande marge de manœuvre. Ces derniers sont souvent les mieux placés pour décider de ce qui est le plus adéquat compte tenu de leur situation particulière.

Enfin, vous remettez la responsabilité de cette décision de réouverture ou d'ouverture des bibliothèques sur les épaules du gouvernement fédéral. Je vous avoue que cela me paraît un peu facile! Ces décisions émanent du CNS. Sauf erreur de ma part, le ministre-président du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles fait partie du CNS. Cette tentation, que je perçois chez un certain nombre de responsables de votre groupe politique, de prendre leurs distances par rapport à des décisions qu'ils cautionnent par l'entremise des ministres-présidents, me paraît peu élégante et non fondée sur les faits. À un moment donné, si les décisions sont prises et si elles sont cautionnées par le ministre-président du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je n'ose pas imaginer que ce soit sans concertation avec la ministre compétente. La responsabilité est dès lors partagée au niveau des gouvernements.

1.20 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mesures d'indemnisation du secteur culturel»

M. Benoît Dispa (cdH). – Pour le premier mois de confinement, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a estimé que le monde culturel aurait besoin d'un coup de pouce de 8,4 millions d'euros afin de faire face aux importantes pertes de recettes dues à l'annulation d'activités ou à la fermeture des lieux. Dans un communiqué de presse annonçant ces mesures d'indemnisation, vous donnez quelques éléments d'information concernant le périmètre d'intervention, la méthode d'octroi de cette aide et le cadre de justification, Madame la Ministre. Mais de nombreuses questions fondamentales restent aujourd'hui encore sans réponse. Le gouvernement dit avoir pour objectif de verser les

aides justifiées «dans des délais serrés». Alors que les bénéficiaires peuvent introduire leur demande jusqu'au 31 décembre 2020, pouvez-vous préciser le délai d'exécution de ces indemnisations? Quelles consignes de contrôle ont été données à l'administration?

Le budget a été fixé à 8,4 millions d'euros, sur la base des contacts pris entre votre cabinet et les opérateurs culturels concernés. Comment s'organise la concertation avec le secteur? Quelle méthodologie avez-vous développée pour prendre des décisions qui tiennent compte des réalités de terrain? Outre ces mesures d'indemnisation, avez-vous créé d'autres mécanismes de soutien, par exemple des incitants pour les médias à diffuser des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je pense avoir amplement répondu pour ce qui est de la concertation, notamment dans mes réponses aux questions orales précédentes.

Pour le reste, il y a lieu de distinguer, d'une part, les mesures d'allègement ou d'anticipation des procédures permettant le subventionnement d'opérateurs à qui des subventions sont déjà promises, ce que prévoient les mécanismes prévus par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 7 avril 2020 de pouvoirs spéciaux n° 1 permettant de déroger aux règles et conditions de liquidation des subventions et suspendant les délais de recours dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 et, d'autre part, le mécanisme d'indemnisation des opérateurs pour le préjudice qu'ils ont subi durant la période de confinement, prévu par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19. Pour ce mécanisme, la balise implique qu'il faut tenir compte des rémunérations des artistes, des techniciens, de tous ceux qui sont porteurs des faits culturels.

Dans le premier dispositif, la procédure permet, certes, le paiement rapide de subventions dont le paiement aurait été suspendu ou reporté en l'absence de justificatifs, mais également le paiement de subventions, même si les conditions de la subvention n'ont pas été remplies à cause des mesures de confinement. Le fondement de la mesure n'est pas alors l'urgence d'avoir des fonds, mais bien la possibilité même de les avoir. C'est pourquoi nous avons dit que toutes les subventions étaient maintenues.

Les règles inhérentes aux subventions ne permettent pas de les garder sans décision prise en ce sens. Le paiement de ces subventions peut être anticipé et cette demande peut être adressée à l'administration jusqu'à la fin de l'année 2020. Il s'agit donc bien de répondre à des difficultés de

trésorerie éventuelles rencontrées par certains opérateurs, sans les enfermer dans un calendrier impossible.

Dans le second dispositif, notre volonté est clairement que les opérateurs puissent dans tous les cas être indemnisés rapidement. Les premières tranches seront décidées avant l'été.

Vous m'interrogez aussi sur les consignes de contrôle données à l'administration. Dans le cadre de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 1, l'administration examine la recevabilité et le fond des dossiers, comme elle le fait pour des dossiers classiques de subventionnement, en considérant toutefois les conditions formelles prévues par le dispositif, par exemple le besoin né de la crise du Covid-19 ou l'obligation d'avoir payé les prestataires finaux. Les contrôles *a posteriori* sont prévus.

Dans le cadre de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 4, il s'agit de subventions exceptionnelles auxquelles ne sont pas applicables les allègements de procédure prévus dans l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 1. Le paiement de la deuxième tranche, fixée à 40 %, est conditionné par la vérification systématique de la conformité des justificatifs, au regard notamment de balises expressément mentionnées dans l'arrêté, telles que la réalité du dommage, le paiement des prestataires finaux, les mesures prises par l'opérateur pour limiter le préjudice telles que l'appel aux aides des autres niveaux de pouvoir. Ces balises permettent d'identifier le préjudice. Elles ne sont pas toutes obligatoires pour chaque opérateur. Je vous ai déjà répondu en détail sur ce sujet.

Dans une question orale qui sera développée dans la suite de la réunion, je répondrai également à vos interrogations sur les incitants aux opérateurs médiatiques pour diffuser les artistes francophones de la Fédération.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, je ne manquerai pas d'écouter avec attention les éléments de réponses que vous ne souhaitez pas fournir dès à présent sur ces incitants.

Je vous demande avec insistance de simplifier les procédures autant que possible. La tendance des administrations, même quand elles prétendent simplifier, est de fixer des règles, des procédures et des contraintes. Étant donné la situation dans laquelle se trouvent les opérateurs de terrain, ces contraintes paraissent très fastidieuses. Il faut répondre aux attentes des opérateurs en simplifiant et en accélérant les procédures et les paiements.

1.21 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes,

intitulée «Conclusions de la concertation avec les autres niveaux de pouvoirs»

1.22 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Dialogue avec le pouvoir fédéral au sujet du secteur culturel»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Benoît Dispa (cdH). – Tout particulièrement en cette période de crise, la situation des artistes est complexe et les questions liées aux particularités du fonctionnement de ce secteur sont nombreuses. Face à cette réalité, Madame la Ministre, nous sommes rassurés quant au fait que vous ne perdez pas de vue le rôle de relais que doit jouer la Fédération Wallonie-Bruxelles envers les autres niveaux de pouvoir et, en particulier, envers le pouvoir fédéral. À plusieurs reprises, vous vous êtes présentée comme la porte-parole du secteur. En effet, une importante part du soutien direct aux artistes et techniciens en relève et les problèmes liés au chômage temporaire, à l'accès et au maintien du statut d'artiste, ou encore aux modalités du *tax shelter* nécessitent un dialogue entre le gouvernement fédéral et celui de la Fédération. Autant la concertation et le relais des revendications sont nécessaires, autant nous pouvons être inquiets quant aux résultats concrets de la concertation, d'autant que l'intervention de la Fédération envers les opérateurs culturels tiendra compte de ces mesures de soutien fédérales et régionales «afin d'éviter les effets d'aubaine et les doubles subventionnements».

Madame la Ministre, un article de presse nous apprend qu'un arrêté royal est en train d'être rédigé dans le cadre des pouvoirs spéciaux et concerne spécifiquement le statut. Cet arrêté aurait été approuvé en première lecture par le gouvernement. Pouvez-vous nous en dire davantage sur le contenu de cet arrêté? Pourquoi concerne-t-il uniquement le statut d'artiste alors que d'autres sujets méritent la même attention? Êtes-vous satisfaite de ce projet d'arrêté?

Vous dites «plaider auprès du gouvernement fédéral pour que soient assouplies les conditions d'application du *tax shelter*, qui constitue un apport vital au financement des projets culturels». À ce jour, où en sont les négociations?

Outre la décision d'étendre la période de justification, quels éléments sont-ils actuellement examinés? Quelles obligations en vigueur dans le mécanisme habituel pourraient-elles être réévaluées? Quelle est votre stratégie pour rendre plus efficace cet incitant fiscal?

Les informations actuellement fournies par l'Office national de l'emploi (ONEM) au sujet du chômage temporaire pour force majeure restent ambiguës et ne garantissent pas, en l'état, l'accès au chômage temporaire pour force majeure aux travailleurs intermittents des arts de la scène. Comment la concertation que vous menez avec le gouvernement fédéral pourra-t-elle rassurer les employeurs et artistes du secteur artistique qui restent dans une profonde incertitude et une réelle insécurité juridique?

Qu'en est-il de la réflexion menée à l'international sur les conséquences de l'absence de circulation des spectacles au-delà de nos frontières?

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, dans un article du journal *«Le Soir»*, vous avez indiqué «ne pas perdre de vue le rôle de relai que doit jouer la Fédération envers le fédéral en ce qui concerne les problèmes liés au chômage temporaire, à l'accès et au maintien du statut d'artiste, aux droits d'auteur et aux modalités de *tax shelter*». Pas moins de dix-huit fédérations professionnelles du sud comme du nord du pays se sont unies pour demander au gouvernement fédéral de reconnaître le bénéfice du chômage temporaire pour force majeure à tous les travailleurs intermittents, indépendamment de leur situation sociale, pour les jours pendant lesquels ils étaient sous contrat ainsi que pour tous les jours où leur engagement était prévu, et ce, jusqu'à la reprise effective des activités de leur secteur. En effet, un grand nombre des travailleurs de la culture n'ont pas accès au chômage temporaire, car les spécificités de leur secteur ne sont pas prises en compte.

En ce qui concerne le statut d'artiste, vous avez mis en avant la nécessité de neutraliser la période de crise pour son obtention ou son maintien et la non-dégressivité des allocations de chômage pour les artistes, en précisant que cette neutralisation doit idéalement aller au-delà de la période de distanciation compte tenu notamment des temps de répétition affectés, et du déconfinement progressif. Dans *«L'Écho»*, vous indiquez qu'un arrêté royal qui concerne spécifiquement le statut d'artiste est en cours de rédaction.

Le *tax shelter* montre aujourd'hui ses limites. En temps de crise, les entreprises n'ont plus intérêt à trouver des astuces pour échapper à l'impôt. C'est ainsi que les acteurs du secteur culturel risquent de devoir faire face à un manque à gagner de plusieurs millions d'euros. Quand on sait que le *tax shelter* représente 20 à 30 % des budgets de production, on se dit que l'impact sera catastrophique. Vous avez pour votre part dit qu'il fallait «revoir les conditions en cas de crise spécifique». Et certainement aller plus loin que le seul prolongement du délai.

Qu'avez-vous plaidé auprès du gouvernement fédéral et quelle réponse avez-vous reçue concernant la question de l'accessibilité du chô-

mage temporaire pour les travailleurs de la culture? Quels ajustements sont-ils prévus dans l'arrêté royal sur le statut d'artiste? Vous semblent-ils satisfaisants? Qu'avez-vous plaidé auprès du gouvernement fédéral et quelle réponse avez-vous reçue concernant le *tax shelter*?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Vos questions évoquent la nécessaire action qui doit être menée à différents niveaux de pouvoir en fonction des compétences de chacun. Je vous remercie de le rappeler.

En cette période de crise, nous sommes évidemment aux côtés du monde culturel. Nous avons pris une série de mesures pour lui venir en aide au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec comme balise et fil rouge la solidarité et la rémunération des «prestataires finaux». Ce terme générique englobe les artistes, les techniciens, les auteurs, etc. Nous savons que, sans eux, aucune création ne pourrait voir le jour.

Nous savons aussi que nous n'allons pas pouvoir résoudre l'ensemble des problématiques auxquelles le secteur fait face, une grande partie des solutions se trouvant institutionnellement entre les mains du pouvoir fédéral. Depuis le début de la crise, nous avons donc relayé, avec le ministre-président, une série de problématiques spécifiques liées au statut d'artiste, à l'accès au chômage temporaire et au *tax shelter*.

En ce qui concerne le statut, nous avons demandé que le niveau fédéral prenne la mesure de l'impact de la crise sur l'accès et le maintien de ce statut. Pour rappel, celui-ci ne constitue qu'un accès circonstancié au chômage. Nous avons proposé plusieurs solutions au niveau fédéral: allonger la période de référence en fonction de la durée d'arrêt des activités culturelles, diminuer le nombre de prestations à justifier ou encore faire valoir les annulations comme des prestations considérant le travail de répétition et de préparation des programmations artistiques. Sur la base des mesures mises en œuvre en France par exemple, il pourrait aussi être possible de neutraliser la période d'application des mesures de distanciation physique pour le calcul des jours de travail requis pour l'accès aux allocations et à leur non-dégressivité. Le niveau fédéral pourrait également neutraliser la période d'application des mesures de distanciation physique dans la période de référence des douze mois pour les trois prestations, ce qui permettrait le maintien de la non-dégressivité.

En ce qui concerne l'accès au chômage temporaire, nous plaidons pour que l'État fédéral puisse reconnaître la particularité du secteur culturel. Dès lors, le bénéfice du chômage pour force majeure serait reconnu pour toutes les périodes visées par une Dimona, rentrée ou à rentrer en bonne et due forme et couvrant des prestations réalisées dans le secteur culturel par des personnes

effectuant des activités artistiques, culturelles ou des activités techniques dans le secteur artistique, dans le cadre de contrats de travail de très courte durée et qui auraient dû être honorés pendant la période visée par le chômage pour force majeure décrétée à la suite de la crise du Covid-19.

À ce jour, nous avons lu, comme vous, les réponses de Mme Muylle aux députés fédéraux. Le cabinet du ministre-président a reçu le projet de texte relatif au statut et me l'a transmis immédiatement. À ce stade, il n'est pas suffisant. Le cabinet du ministre-président a transmis une série de remarques et suggestions au cabinet Muylle. Nous espérons qu'elles seront entendues.

En ce qui concerne le *tax shelter*, nous savons que l'incitant fiscal est mis en danger par la crise. En 2019, les levées de fonds ont représenté 11,4 millions d'euros dont 5 millions pour le théâtre. Vous pouvez imaginer les conséquences d'un arrêt du mécanisme pour l'ensemble du secteur. Nous avons relayé nos préoccupations au niveau fédéral. Ce dernier a allongé la période consacrée aux justifications des dépenses, mais il ne s'agit que d'une réponse partielle à la demande.

Nous allons continuer notre travail de relais et de porte-voix de la culture auprès du niveau fédéral. Le monde culturel et les artistes doivent être soutenus. Certains ont vu leurs contrats tomber les uns après les autres et la situation est encore plus catastrophique pour ceux qui n'ont pas le statut d'artiste. Il est temps d'avoir une union sacrée pour sauver la culture, de coordonner les efforts à consentir aujourd'hui et demain pour le secteur culturel. Pour y parvenir, la relance de la conférence interministérielle (CIM) Culture constitue un axe de travail essentiel. Il convient par ailleurs de travailler de concert avec M. Jambon – qui préside cette dernière –, les Régions et le niveau fédéral. Nous avons demandé à M. Jambon qu'une réunion de la CIM ait lieu très rapidement.

M. Benoît Dispa (cdH). – Ces questions touchent effectivement plusieurs niveaux de pouvoir et il ne peut être question de vous imputer la responsabilité d'une certaine forme d'inertie, Madame la Ministre. Votre réponse sincère traduit bien les difficultés que vous éprouvez. Pour autant, dès lors qu'il s'agit d'une responsabilité partagée, le gouvernement ne pourra plus, à un moment donné, être jugé sur ses intentions, ses déclarations ou ses souhaits, mais sur ses résultats.

Peut-être la CIM Culture permettra-t-elle de les obtenir. Je me permets toutefois d'en douter, quand on sait l'estime que porte M. Jambon au secteur culturel. Notre ministre-président, qui intervient dans le processus, devrait, par sa fonction et son appartenance politique, peser davantage sur les décideurs fédéraux.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, vous parlez du chômage temporaire et des contrats de travail. Je n'ai pas compris si, dans vos revendications portées devant le gouverne-

ment fédéral, il fallait avoir une preuve de ce contrat de travail pour bénéficier du chômage temporaire. Si tel est le cas, cela me semble complètement irréaliste: bien souvent, il n'y a pas de contrats de travail dans ce secteur en deçà de quelques jours. Pour bon nombre de travailleurs qui avaient des dates de travail prévues, il était déjà difficile d'apporter cette preuve avant le 13 mars. C'est devenu quasiment impossible aujourd'hui: plus aucun contrat de travail de courte durée n'est signé.

En ce qui concerne le statut d'artiste, nous pensons effectivement que la neutralisation ne suffit pas: il faut un report de la période où le travailleur est empêché, ainsi qu'une prise en compte des contrats annulés pour lui permettre de justifier les nombres de jours et de contrats retenus pour l'obtention du statut d'artiste et son renouvellement.

Vous évoquez la CIM. On sait que la CIM Droits des femmes d'avril a été reportée au 8 mai. Or, la convocation de cet organe prend énormément de temps et on ne voit pas tout de suite ce qui en ressort. La CIM n'est donc pas une solution face à l'urgence. Les travailleurs sans statut n'ont plus du tout de revenus depuis le mois de mars et on parle de conséquences jusqu'au mois de septembre!

Quant au *tax shelter*, on voit aujourd'hui le revers de la médaille de ce financement privé de la culture. Nous ne répéterons jamais assez que rien ne vaut une juste imposition de tous, afin de garantir un financement public fort et stable de la culture, et d'assurer la diversité de ce secteur.

1.23 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mesures prises dans le cadre de la gestion du Covid-19 dans le secteur de l'éducation permanente»

1.24 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Crise du Covid-19: impacts sur les opérateurs socioculturels et mesures prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Le gouvernement a annoncé vouloir soutenir les secteurs de la culture, du sport et de la jeunesse, car ils vont jouer un rôle essentiel dans la phase qui

suivra le confinement. Madame la Ministre, vous semblez pourtant avoir opté pour une approche sectorielle conduisant certains secteurs à être pris en compte et d'autres laissés à l'abandon ou sur le bord du chemin. Si les acteurs peuvent être rassurés de pouvoir bénéficier d'avances sur les subventions structurelles, certaines incertitudes demeurent néanmoins et cela se reflète dans l'opérationnalisation des mesures de souplesse envisagées.

Les acteurs de l'éducation permanente, bien utiles en termes de participation citoyenne et de conscientisation aux enjeux sociétaux, ont dû constater que leur secteur est absent du périmètre d'intervention d'urgence pour les opérateurs culturels. Cette décision a été prise, sur votre proposition, par le gouvernement réuni le 7 avril dernier. Cependant, leurs actions seront nécessairement impactées par l'impossibilité de se réunir pour poursuivre les missions liées à la participation des citoyens, à l'organisation de formation, à la création d'outils ou au lancement de campagnes d'information et sensibilisation destinées aux citoyens. Le secteur se sent délaissé et dénonce le peu de concertation mis en place, voire une absence d'information.

Madame la Ministre, je souhaiterais relayer les inquiétudes de ce secteur essentiel. Comptez-vous prochainement rencontrer virtuellement ce secteur ainsi que les acteurs de l'éducation permanente? Quels sont les contacts que vous avez pris avec les représentants de l'éducation permanente? Une concertation a-t-elle eu lieu sur la situation de crise et ses conséquences? Si oui, à quelles dates?

Deux fonds d'urgence ont été créés: l'un devrait notamment permettre aux associations de déroger aux règles habituelles de subventions. Nous confirmez-vous que les associations d'éducation permanente bénéficieront bien de ces mesures et qu'elles pourront ainsi déroger à certains prescrits décrétaux impossibles à tenir pour le moment? Quelles garanties ces associations ont-elles d'être soutenues comme les autres opérateurs culturels dans leurs actions?

Pourquoi avoir opté pour une approche sectorielle plutôt que pour une approche permettant de mettre en avant des activités touchées par la crise?

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Madame la Ministre, la crise actuelle bouleverse profondément le paysage culturel. Le *risk management group* (RMG) fédéral considère que la culture est le deuxième secteur le plus frappé économiquement après l'horeca, ce qui en fait le secteur le plus touché dans notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

À ce sujet, j'aimerais d'emblée évoquer le travail que vous avez réalisé dans un contexte inédit et particulièrement difficile, dans lequel nous n'avons aucune expérience. Ce travail vous a permis de fixer les premières mesures en matière culturelle, qui vont dans le sens de la solidarité

entre les acteurs et du soutien à une action culturelle diversifiée, notamment en dirigeant vos aides vers les acteurs les moins résilients et les plus vulnérables, dont la survie était plus que menacée par les conséquences de la crise.

C'est évidemment une situation qui préoccupe fortement l'engagement politique de notre groupe Ecolo au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais pas uniquement; Matteo Segers l'a confirmé, puisque nous nous battons également au niveau fédéral. Nous sommes notamment particulièrement inquiets de la capacité de l'ensemble des opérateurs à continuer à contribuer au déploiement des droits culturels qui nous semblent fondamentaux au sein de notre société et de notre démocratie.

Matteo Segers a parlé des opérateurs artistiques au nom du groupe Ecolo. Pour ma part, je m'appesantirai davantage sur les secteurs et les opérateurs socioculturels qui, à l'instar des premiers, contribuent très largement au déploiement des droits culturels. Ils sont également touchés par cette crise.

Les centres culturels, les centres d'expression et de créativité (CEC), les bibliothèques, les musées, les PointCulture, les centres d'archives et le secteur de l'éducation permanente sont autant de secteurs socioculturels, d'associations qui ont dû transformer, voire parfois mettre entre parenthèses leurs activités en raison des mesures de confinement.

En tout cas, tous font ce qu'ils peuvent face à ces difficultés et à l'incertitude qu'ils vivent au quotidien. Ils se réinventent et font preuve de créativité pour offrir leurs services essentiels et poursuivre leurs projets. Ces organismes, les travailleuses et travailleurs, les volontaires qui y sont impliqués se mobilisent pour assurer le maintien d'activités, mais aussi pour réfléchir aux pistes pour demain, dans un avenir qui reste aujourd'hui incertain.

De très nombreuses questions appellent des réponses et nous souhaitons un dialogue optimal avec tous les secteurs pour veiller à les soutenir au mieux. Nous devons aussi rester vigilants et actifs pour assurer que les premières mesures d'aide destinées à la première période de confinement puissent être renforcées au regard du prolongement que nous avons vécu et dont la fin n'a pas encore été annoncée.

Madame la Ministre, j'aimerais vous entendre au sujet de la situation dans laquelle se trouvent les opérateurs socioculturels, du soutien qui a pu leur être accordé ou est envisagé, mais aussi des perspectives qui se dessinent.

Pouvez-vous nous informer de la situation globale des opérateurs socioculturels précités? Comment avez-vous organisé la concertation avec ces différents secteurs? Quels sont les principaux éléments à connaître au sujet de ces secteurs et, en

particulier, de celui de l'éducation permanente qui est particulièrement concerné par cette question?

Pouvez-vous également nous préciser comment s'appliquent les premières décisions prises par le gouvernement en matière d'aide? Quels sont les critères et les modalités d'octroi du fonds d'urgence? Comment la communication est-elle assurée à ce sujet vers les opérateurs précités? Je suis bien conscient qu'une partie de la réponse a déjà été donnée.

Les dispositifs d'aides permettent des soutiens pour les ASBL reconnues exerçant des événements ponctuels, mais qui ne se trouvent pas aujourd'hui dans les secteurs cités pour le recours au fonds d'urgence, comme l'éducation permanente ou les bibliothèques. La concertation a-t-elle bien eu lieu avec ces secteurs afin que les situations particulièrement compliquées qu'ils pouvaient rencontrer puissent être prises en compte aujourd'hui?

Pouvez-vous m'informer de l'état de fonctionnement de la lecture publique et des mesures spécifiques prises par ces opérateurs, notamment en termes de services à emporter? Concernant la chaîne du livre et sa filière, quelle position avez-vous adoptée pour soutenir ce secteur qui fait également face à d'importantes difficultés?

Concernant les archives, l'Association des archivistes francophones de Belgique (AAFB) se mobilise au moyen d'une campagne, pour préserver les archives de quarantaine et rappelle que, durant cette période, les archivistes jouent un rôle essentiel pour compiler et sauvegarder les récits, les témoignages, les réflexions, les photographies, des citoyens et citoyennes belges, acteurs économiques et sociaux qui vivent cette crise. Comment entendez-vous soutenir cette initiative?

Enfin, vous avez annoncé un allègement des justifications, dans la foulée du maintien à 100 % des subventions. Pouvez-vous nous informer des modalités de concertation destinées à assurer ces allègements, pour le renouvellement tant des reconnaissances pour certains contrats-programmes en centre culturel que des agréments en éducation permanente? Quelles dispositions avez-vous prévues pour assurer cet allègement? Qu'en est-il des aides déployées en dehors de ces subventions?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur Lux, étant donné que vous n'avez pu nous rejoindre que tardivement au sein de cette réunion en raison de votre participation à une autre commission, je tiens à vous préciser au préalable que des réponses ont déjà été apportées à certaines questions, notamment celles concernant la concertation en général, avec les bibliothèques, les CEC, les musées, les archives, la chaîne du livre, etc. La question sur la chaîne du livre suit celle-ci; vous obtiendrez donc les réponses à ce sujet, comme Mme Emmerly et M. Dispa, dans ma

prochaine réponse.

Comme vous le soulignez tous les deux, la crise touche tous les opérateurs des secteurs dont j'ai la charge. L'éducation permanente, les centres culturels, les CEC, les bibliothèques, les musées, PointCulture, les centres d'archives sont tous des secteurs qui ont dû suspendre leurs activités durant cette période de confinement, comme la plupart des secteurs en Belgique. Je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà dit à vos collègues précédemment, mais soyez assurés que mes collaborateurs sont en contact étroit avec l'ensemble des fédérations représentatives de chacun de ces opérateurs. Des concertations plus formelles ont été organisées en visioconférence, mais il y a aussi des contacts quasi quotidiens par téléphone ou par courriel.

Dans cette réponse, je vais aborder de façon globale le secteur de l'éducation permanente qui me semble être le point central de vos interrogations. Très rapidement, le gouvernement a assuré à l'ensemble des opérateurs de ce secteur de la Fédération le maintien de leurs subventions telles que prévues dans les contrats-programmes et les conventions. Quelle que soit la diminution des activités de 2020 liée à la crise sanitaire, toutes les subventions sont bien maintenues, y compris celles liées à l'emploi, et c'est particulier dans le secteur de l'éducation permanente.

Pour l'éducation permanente, le versement de la première tranche des subventions de 2020 a été effectué dans les temps, ce qui a été un signal réconfortant pour le secteur. De cette manière, j'ai répondu aux demandes formulées très tôt, d'une part par la Fédération des employeurs des secteurs de l'éducation permanente et de la formation des adultes (FESEFA) et d'autre part par le Conseil supérieur de l'éducation permanente (CSEP). Mon cabinet est en contact avec ces fédérations depuis le début de la crise sanitaire.

J'ai en outre annoncé la création d'un cadre souple pour les délais et les obligations quantitatives de 2020 auxquels sont soumises les associations dans le cadre de leur reconnaissance. L'administration, en collaboration avec mon cabinet, travaille actuellement à préciser un nouveau calendrier et à déterminer ce qui sera allégé, notamment pour le nombre d'heures et d'activités prévu dans les axes et forfaits de reconnaissance. Nous prévoyons d'associer les représentants du secteur à ces travaux.

Avec ces mesures, les opérateurs relevant du décret du 17 juillet 2003 relatif au développement de l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative bénéficient d'une protection quant aux effets néfastes de la crise sanitaire. En effet, c'est un secteur qui dépend peu de ses recettes propres, même si ces dernières permettent parfois de maintenir un équilibre financier. C'est pourquoi, dans un premier temps, j'ai réservé l'accès au fonds d'indemnisation à d'autres sec-

teurs qui sont beaucoup plus fragiles, car constitués d'opérateurs dépendant de recettes propres et de travailleurs dont les revenus dépendent directement de ces recettes et qui n'ont donc pas de filet de sécurité. La règle que j'ai choisie pour considérer un secteur dans le périmètre d'accès à ce fonds est la suivante: les recettes propres moyennes de ce secteur doivent représenter plus de 15 % de leur chiffre d'affaires annuel.

Nous avons travaillé dans une certaine urgence. Lors des contacts avec l'administration et la FESEFA, préalablement à l'adoption de cette note par le gouvernement, cette dernière a souligné que l'essentiel était l'immunisation des subventions, reconnaissant que globalement les activités d'éducation permanente n'engagent pas nécessairement des frais volumineux.

Par ailleurs, cette décision ne ferme pas la porte aux opérateurs de l'éducation permanente dont la viabilité serait mise en danger par la crise que nous traversons. La situation évolue de jour en jour et la réponse à apporter à cette situation également. Mon intention est évidemment d'accompagner au mieux les opérateurs culturels qu'ils appartiennent au secteur de l'éducation permanente, au secteur muséal ou aux bibliothèques.

Le déconfinement s'annonce progressif et cette crise va avoir des impacts importants, à moyen et long termes, sur tous les secteurs de la culture, y compris sur ceux que vous avez pointés dans vos questions. Les questionnements et les inquiétudes que génère cette situation sont multiples et divers. Dans les jours et les semaines qui viennent, je continuerai à consolider et à structurer la concertation du secteur autour des réponses adéquates à apporter à la crise du Covid-19.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Je suis un peu rassurée lorsque vous dites, Madame la Ministre, que vous ne fermerez pas la porte à ce secteur et que vous continuerez sur la voie de la concertation. Il faut qu'il se sente à l'écoute, car il a l'impression d'être délaissé et dénonce le peu de concertation. Je suis heureuse d'entendre que vous avez effectivement organisé une concertation. Je reviendrai vers vous avec des questions si des inquiétudes persistent.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Effectivement, Madame la Ministre, j'ai rejoint la réunion alors que vous dressiez la liste de l'ensemble des opérateurs concertés. Conformément à vos habitudes, elle était longue. Je savais donc qu'une partie de la réponse avait été apportée, mais je n'en avais pas l'entièreté. J'en prendrai donc connaissance ultérieurement.

Concernant le fonds d'urgence, je pense que votre attitude a été la bonne. L'attention doit être portée aux opérateurs culturels les plus vulnérables, ceux qui n'auraient pas pu survivre sans aide. Notre attention restera également orientée vers eux. Cependant, vous avez également sous

voire responsabilité des secteurs qui ont la chance de bénéficier de subventions publiques structurelles leur permettant d'être plus résilients face à une crise telle que celle que nous vivons, notamment parce que la part des fonds propres dans leur chiffre d'affaires est relativement faible. De plus, il faut savoir que des situations compliquées peuvent être rencontrées par des opérateurs appartenant à ces secteurs plus résilients. Je suis donc tout à fait satisfait d'apprendre que toute difficulté majeure pourra être entendue par votre cabinet, y compris de la part de structures dépendant de ces secteurs.

Sur le plan des besoins administratifs du secteur de l'éducation permanente et des centres culturels, un nouvel agenda sera nécessaire. Je suis heureux que vous y travailliez avec les services. À ce sujet, il est important de définir ce qui sera mis derrière le mot «souplesse» afin que tout le monde comprenne ce dont il s'agit et soit sur la même longueur d'onde.

Enfin, je veux rappeler l'importance de la culture et de l'ensemble des opérateurs culturels et socioculturels pour l'après-crise. Nous devons construire le monde de demain avec les opérateurs artistiques et les opérateurs socioculturels, en ce compris les organisations d'éducation permanente qui font l'objet de cette question. Ils sont et seront indispensables pour éviter que ce monde ne soit finalement identique au monde d'hier voire pire. Cette nouvelle société devra être plus enviable et désirable, plus résiliente, plus attentive aux justices sociale et fiscale, et tenir davantage compte des menaces environnementales. L'ensemble des opérateurs socioculturels contribuent au quotidien à ce progrès. Je souligne que la crise ne les a pas empêchés de continuer à penser et à réfléchir, et je les en remercie.

1.25 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Aides au secteur du livre»

Mme Joëlle Maison (DÉFI). – Jusqu'à présent, la filière du livre n'a pas bénéficié de mesures spécifiques. Pourtant celles-ci seraient indispensables tant la situation est alarmante après plus d'un mois de confinement. Celui-ci a en effet entraîné la fermeture de toutes les librairies, l'annulation de nombreuses sorties et événements littéraires – et donc la perte d'un long travail d'écriture, d'édition, d'impression –, l'annulation de nombreuses commandes et, en toute logique, une perte colossale en chiffre d'affaires pour les auteurs, les éditeurs, les libraires, les distributeurs ou encore les imprimeurs.

Pour répondre à la crise actuelle, j'invite le gouvernement à adopter une première série de

mesures urgentes spécifiques à la filière du livre. Toutefois, l'intervention du gouvernement ne doit pas s'arrêter là puisque cette crise va s'étaler dans la durée, un retour à la normale n'étant pas attendu avant de longs mois. Les pertes de revenus et d'emploi ne se limiteront évidemment pas à la période du confinement. Il convient donc d'adopter un plan d'action à moyen terme, tenant compte des particularités de cette filière. Outre la crise actuelle, les librairies doivent aussi tenir le coup face à des concurrents comme Amazon qui détiennent un avantage évident, même si quelques petites structures se sont déjà organisées en ligne pour y vendre.

Par ailleurs, les consommateurs littéraires ont tendance à se tourner de plus en plus vers les livres audio et le contenu numérique, ce qui aura également de lourdes conséquences sur les emplois et les revenus liés au livre. Accélérée par la crise, cette évolution vers de nouveaux formats littéraires exige une adaptation rapide du secteur dans un contexte particulièrement difficile. Au-delà d'une aide financière urgente de notre Fédération, le gouvernement doit adopter des solutions durables, à tout le moins sur le moyen terme. Certaines de ces aides, telles que le chômage temporaire, dépendent d'autres niveaux de pouvoirs. Une collaboration avec l'État fédéral et les Régions – nous en avons déjà longuement parlé au cours de cette matinée – est donc indispensable aussi dans la gestion de cette crise.

Parmi les pistes prometteuses de solutions à moyen terme et encouragées par le secteur figure celle des contrats de filière. De même, le lancement d'une campagne encourageant l'achat de livres belges via des librairies belges permettrait aux différents intervenants concernés de reprendre pied un peu plus rapidement. Je ne peux pas me résoudre à concevoir une société sans livres. À ce jour, le livre demeure le seul instrument fiable pour promouvoir la connaissance et la culture sur un temps long.

En conséquence, Madame la Ministre, quelle aide financière urgente et donc accessible immédiatement prévoyez-vous pour la filière du livre? Quel en serait le montant? Outre une aide financière urgente, votre gouvernement étudie-t-il la possibilité de mettre en place certains contrats de filière? Votre gouvernement rencontre-t-il les représentants du secteur à cet égard?

Pour encourager les citoyens à retourner rapidement dans les librairies belges, quelles sont les mesures prévues par votre gouvernement? Concernant les dispositions fiscales – telles qu'une prolongation du chômage temporaire, les soutiens aux personnes ne bénéficiant pas du chômage ou du droit passerelle, un éventuel report de TVA, etc. –, votre gouvernement s'est-il concerté avec l'État fédéral et les Régions? Dans l'affirmative, où en sont vos réflexions?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, vous abordez ici un sujet qui a été évoqué précédemment par d'autres parlementaires comme Mme Emmery, M. Dispa ou encore M. Lux. Madame, Messieurs les Députés, je vous disais que je vous répondrais dans le courant de la réunion; vous allez trouver maintenant réponse à vos interrogations.

L'impact important de la crise sanitaire sur la chaîne du livre est au cœur de mes préoccupations. La partie marchande de la chaîne du livre nécessitant un traitement particulier par rapport à celui des opérateurs bénéficiant d'un subside structurel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le gouvernement a adopté l'idée qu'un travail spécifique devait être réalisé pour ce secteur. Pour ce faire, mon cabinet travaille en concertation étroite avec le Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique (PILEn) qui réunit les fédérations professionnelles représentatives des auteurs, des éditeurs/distributeurs, des libraires et des bibliothécaires.

Deux volets de mesures sont actuellement à l'examen: d'une part, les mesures d'urgence et, d'autre part, la mise en œuvre du contrat pour la filière du livre, sur lequel le gouvernement s'est du reste engagé en début de législature à travers la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Pour ce qui concerne le contrat de filière, nous avons souhaité l'adapter et le renforcer pour mieux répondre à moyen et long termes aux difficultés que rencontre le secteur face à la crise sanitaire, et à l'évolution attendue des pratiques de lecture qui pourraient apparaître. J'ai donc chargé le Conseil du livre de s'y pencher à nouveau dans ce contexte. Une nouvelle réunion se tient la semaine prochaine, et un avis sera rendu dans la foulée. Tout ceci prend du temps, mais le processus s'organise en concertation avec le PILEn et nous avançons donc de concert sur la question.

Pour ce qui concerne les mesures d'urgence, un contact quotidien se tient avec le PILEn et nous devrions être très prochainement en mesure de présenter une proposition au gouvernement. Elle prendra en considération tous les acteurs de la chaîne de livre: des auteurs aux éditeurs, en passant par les librairies.

La situation des librairies indépendantes qui subissent des pertes immédiates et font face à des charges fixes incompressibles importantes, comme les loyers et les outils de gestion, requiert toute notre attention. Nous sommes évidemment conscients qu'il s'agit du maillon qui nécessite une aide immédiate afin de ne pas assécher en amont toute la chaîne du livre. Nous espérons que la réouverture des librairies se fera rapidement; c'est en tout cas la demande du secteur que nous avons relayée vers le gouvernement fédéral. *A priori*, selon les dires du Conseil national de sécurité

(CNS), les librairies faisant partie du secteur du commerce, elles devraient pouvoir rouvrir le 11 mai prochain, sous réserve de l'évolution de l'épidémie. Les conditions d'une réouverture devront se faire en appliquant un protocole sanitaire de déconfinement extrêmement strict afin de rassurer tant le libraire que le lecteur.

Les mesures permettant de ramener le public vers la librairie sont également à l'étude: parmi celles-ci pourraient figurer les chèques livres réservés à la production belge – auteurs et éditeurs – à acquérir auprès des librairies indépendantes.

Enfin, la concertation avec le gouvernement fédéral et les Régions se poursuit sur la question du chômage temporaire, du droit passerelle et de la TVA, afin d'éviter au maximum de laisser les auteurs, mais également les distributeurs, les éditeurs ou les librairies au bord du chemin.

L'évaluation exacte de l'impact financier, dont les effets retards attendus requièrent toute notre vigilance, et de l'impact social pour ce secteur est encore en cours au sein du PILEn.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Je vous remercie, Madame la Ministre, ainsi que celles et ceux qui se sont intéressés à ce sujet dans leurs questions respectives.

Par rapport au contrat pour la filière du livre, j'entends que vous souhaitez l'adapter et le renforcer, et que vos consultations sont très fréquentes. Cette partie de la réponse me satisfait donc entièrement: le travail est en cours et je vous en remercie.

En ce qui concerne les mesures d'urgence, le fait que tous les maillons de la chaîne – non seulement les librairies, mais aussi les éditeurs et les auteurs – bénéficient d'une aide est une préoccupation majeure du secteur. En annonçant que vous prendriez en considération tous ces maillons, vous m'avez fourni une réponse satisfaisante à cet égard. Vous avez cependant concentré votre réponse plus particulièrement sur la question des librairies. Naturellement, aider les librairies est très important, mais n'oublions pas les auteurs qui travaillent sans structure. Souvent, leur revenu complémentaire provient de l'organisation de festivals, de lectures publiques et d'événements qui sont aujourd'hui annulés et dont ils ne peuvent pas bénéficier. Ils travaillent complètement sans filet. Ils se trouvent dans le «trou noir» de la culture. J'insiste sur cet aspect: aidez les auteurs belges édités en Belgique et en France, mais aussi les petits éditeurs qui souffrent cruellement de cette crise!

Je voudrais aussi mettre l'accent sur l'importance, à moyen et à long termes, d'envisager une autre forme, non pas de répartition, mais de soutien: je me réjouis du fait que le ministre Daerden ait esquissé, publiquement et lors de nos réunions informelles, l'idée de dégager de nouveaux budgets au moyen de fonds déconso-

lidés, en faisant appel à d'autres types de financement, notamment pour les bâtiments scolaires. Je souhaiterais que la culture en bénéficie très largement et je suis sûre que vous vous ferez ma porte-parole au gouvernement. Pour moi, il est paradoxal que le secteur de la culture subventionnée conditionne les aides à la rémunération des prestataires finaux, c'est-à-dire des artistes et des techniciens, et que, dans un même temps, les auteurs, qui relèvent du secteur de la culture moins institutionnelle, sont laissés sur le bord du chemin.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 13h30 et reprise à 14h30.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.26 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Calcul de l'impact économique de la crise sanitaire sur les travailleurs et travailleuses de la culture»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Peu de temps après l'annonce des mesures de confinement, plusieurs fédérations professionnelles ont pris les choses en main pour récolter un maximum d'informations sur l'impact économique qu'allait avoir la crise sanitaire sur les artistes, créateurs et techniciens. Les résultats, bien que parcellaires, sont éloquentes: quantité d'entre eux doivent maintenant vivre avec un revenu insuffisant pour vivre décemment, voire sans revenu aucun.

Il y a un mois déjà, les fédérations de professionnels étaient unanimes sur la nécessité de mettre en ligne un système unique et centralisé pour permettre aux artistes, techniciens, techniciennes et associations du secteur culturel d'enregistrer leurs pertes financières. Plusieurs d'entre elles étaient par ailleurs convaincues que cette mise en ligne n'allait pas tarder. Six semaines plus tard, force est de constater que ce formulaire n'existe toujours pas. Sans chiffres complets et officiels, il nous semble impossible d'évaluer correctement l'ampleur du désastre économique et, dès lors, de proposer des solutions adaptées à la hauteur des besoins.

Avez-vous calculé l'impact économique de la crise sanitaire sur le secteur culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles et, par conséquent, l'ampleur et l'étendue des besoins? Si oui, de quelle manière? Quels sont-ils?

Madame la Ministre, avez-vous envisagé de créer un formulaire permettant aux individus de déclarer directement eux-mêmes leurs pertes financières liées au Covid-19? Cette idée a-t-elle été

définitivement écartée? Est-ce que toutes les aides provenant de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront essentiellement réservées aux opérateurs? Si oui, admettez-vous que beaucoup de travailleurs isolés de la culture ne toucheront donc aucun soutien financier pendant et après cette crise?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Dans les réponses aux différentes questions, j'ai pu vous préciser et vous démontrer l'attention que la Fédération Wallonie-Bruxelles portait à la situation des travailleurs de la culture, tant dans les mécanismes d'aide élaborés que dans les relais de leurs préoccupations, qui sont aussi les nôtres, auprès du pouvoir fédéral.

En ce qui concerne la mesure de l'impact de la crise, nous avons lu avec attention le dernier rapport de l'*Economic Risk Management Group* (ERMG). L'ERMG place le secteur culturel en première position des secteurs les plus touchés en matière d'affectation ou de perte de recettes, avec 93 % de pertes; un opérateur sur cinq risque la faillite. Les conséquences de cette crise, je vous l'ai déjà dit, se ressentent cruellement aujourd'hui, et elles se ressentiront encore au minimum dans les deux années qui viennent. Je mets quiconque au défi de dire avec précision quel sera l'impact chiffré d'une crise qui va durer probablement plusieurs années.

Il n'empêche qu'il existe, à ce stade, de nombreuses initiatives émanant de mes services, du secteur culturel ou d'autres niveaux de pouvoir qui visent à relever les conséquences de la crise, notamment dans ses aspects économiques. Ces initiatives ont le mérite d'exister. J'ai toutefois l'intention de les étudier, mais aussi d'en tirer toute information qui permettrait d'alimenter la réflexion tant du point de vue des besoins que des réponses possibles.

Les concertations qui se passent au jour le jour et qui continuent d'alimenter la réflexion permettent aussi d'avoir une vision précise de ce qui se passe et de ce qui pourrait advenir. Dès lors que les opérateurs culturels et mes services seront en mesure de prendre plus de recul par rapport à la gestion de l'urgence, nous entamerons la réflexion sur la suite. Je lancerai une étude sur les impacts globaux et structurels de la crise.

Cette étude se mènera en collaboration avec les services de l'administration, l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) et mon cabinet. Au-delà de l'impact économique, cette crise révèle et cristallise les tensions existantes au sein du secteur et toute sa fragilité ainsi que celle des personnes qui en font partie. Il faut en tirer les leçons pour réorienter les politiques culturelles. L'intention du cabinet, du gouvernement, mais aussi du secteur lui-même est de travailler au redéploiement de la culture par la suite.

En ce qui concerne l'organisation d'aides directes à des individus, nous avons choisi d'activer la solidarité au sein du secteur par le biais du fonds d'urgence. Je pense l'avoir déjà dit au moins cinq fois aujourd'hui! Ce fonds d'urgence, s'il s'adresse en effet aux opérateurs et aux acteurs culturels déjà bénéficiaires d'un des dispositifs de politique culturelle, permet de faire en sorte que des artistes et des techniciens soient soutenus. C'est une mesure forte du mécanisme d'aide qui est imaginé en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il peut s'agir de personnes morales ou physiques. Pour qu'un opérateur puisse bénéficier d'une intervention du fonds d'urgence en vertu de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 4 relatif au soutien du secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, il doit justifier qu'il a honoré ses obligations envers les prestataires financiers, donc les créateurs, les artistes, les techniciens, les auteurs, etc., même sur des événements qui ont été annulés durant la période éligible, c'est-à-dire du 10 mars au 3 mai. Il y a donc une part conséquente d'individus qui bénéficieront indirectement du fonds d'urgence bien qu'ils ne soient pas des opérateurs déjà subventionnés.

Pour répondre à votre dernière question, Madame la Députée, je dirai que je suis bien consciente qu'il y a encore des gens qui ont besoin d'être soutenus. C'est pourquoi, depuis des semaines, j'interpelle et je sensibilise le niveau fédéral pour réfléchir aux mesures à prendre à ce niveau de pouvoir, afin de mieux soutenir les personnes du secteur culturel qui en ont le plus besoin. C'est pour cette raison que je me bats avec autant de vigueur pour que le gouvernement fédéral accepte, par exemple, l'accès de ces travailleurs au régime du chômage temporaire. Je ne reviendrai pas sur l'entièreté des mesures que j'ai détaillées et que j'ai relayées comme des pistes de solutions au niveau fédéral. Certaines ont été entendues. Pour d'autres, j'attends des résultats. J'attends aussi avec impatience l'arrêté royal du niveau fédéral.

En raison des aides existantes, des décisions déjà prises, des concertations à venir, de la situation qui se dévoile au jour le jour, il est évident que le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles continuera à être important pour les différents acteurs du monde culturel.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Vous parlez d'un travail réalisé par vos services pour calculer l'impact économique actuel de la crise sanitaire. Il n'est en effet pas possible de prédire les impacts attendus dans les six mois à venir. Il serait déjà bénéfique de mesurer les conséquences actuelles de la crise. Vous dites que vous disposez d'informations. Dès lors, les fédérations qui ont tenté de mettre en place des systèmes pour collecter des chiffres seraient certainement intéressées d'en disposer. Nous le serions aussi!

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je m'excuse de vous interrompre, mais les chiffres en ma possession font partie des mêmes chiffres collectés en concertation avec les fédérations. Ils font évidemment partie des éléments qui arrivent au cabinet et que nous essayons de collecter. Comment voulez-vous que nous ayons une analyse la plus précise possible si nous nous passons des éléments qui arrivent en notre possession? Il est évident que les chiffres qui remontent vers les cabinets viennent aussi des fédérations.

Mme Amandine Pavet (PTB). – D'accord! Dans ce cas, cela nous pose un problème, car les fédérations ont fait un premier travail qui consiste dans un premier temps à essayer de collecter des informations partielles. Or, ce n'est pas vraiment leur domaine d'action. Ce n'est en tout cas pas leur rôle de mener ce travail de manière globale. Il aurait été intéressant, c'était d'ailleurs l'objet de cette question, que vos services mettent en place un système afin de calculer de manière globale l'impact de la crise et d'inclure les différents métiers touchés. Les chiffres des fédérations sont certainement partiels, puisqu'elles n'ont ni les fonds ni l'énergie pour réaliser un travail conséquent. Il revient plutôt à vos services de s'en charger et de le faire de manière transversale aux différents métiers qui sont touchés.

En outre, on entend des chiffres différents. À titre d'exemple, les chiffres de l'ERMG dont vous parliez sont encore différents de ceux que j'ai trouvés dans un des derniers articles du «*Soir*» dans lequel vous intervenez. Cela fait longtemps que les fédérations demandent un cadastre des métiers artistiques et ce dernier n'existe toujours pas. Pour moi, la situation n'est pas du tout claire. En tout cas, il aurait été plus efficace de voir une solution émaner de votre ministère que de compter sur des chiffres qui arrivent de tout un chacun qui essaie de trouver une réponse à ces questions.

1.27 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Impact de la crise du Covid-19 sur le secteur des écoles de danse»

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Cette question, je vous l'ai posée à vous, Madame la Ministre, ainsi qu'à Mme Glatigny, car le secteur de la danse se trouve à cheval sur deux compétences. Cela implique un manque de lisibilité, tant pour les politiques que pour les opérateurs de terrain. En cette période de crise, on assiste à une multiplication de demandes émanant des opérateurs culturels au sens large et des travailleurs associa-

tifs. On peut aussi parler de l'amplification d'un «effet de secteur». Il nous semble que la Fédération Wallonie-Bruxelles est le niveau de pouvoir qui a des leviers permettant de répondre aux préoccupations des écoles de danse.

L'arrêt de leurs activités a évidemment un impact financier, comme c'est le cas pour d'autres secteurs. Cependant, en plus de la mixité des statuts en vigueur au sein des écoles de danse, il faut évoquer la privation des recettes liée à l'organisation des spectacles, des cours et des stages en particulier. Ces écoles étant majoritairement constituées sous forme d'ASBL, les questionnements et témoignages de désarroi et d'inquiétude qui nous parviennent sont tout à fait légitimes. Il est temps de vous en faire part et j'imagine que vous avez déjà pu échanger avec les directions d'écoles qui vous ont adressé un courrier vous demandant une aide spécifique.

Comment allez-vous venir en aide à ce secteur en particulier? Les écoles de danse essaient de trouver des solutions, tant pendant le confinement qu'en cette période de déconfinement qui s'annonce. Certaines ont organisé des cours de danse donnés virtuellement. Les écoles peuvent aussi compter sur la solidarité des parents qui n'ont pas annulé leur abonnement mensuel, mais cela ne suffira pas à régler leurs problèmes de trésorerie de manière structurelle.

J'en viens à mes questions. Qu'est-il prévu en général pour venir en aide aux écoles de danse? Y a-t-il une enveloppe budgétaire que vous partagez avec Mme Glatigny? Comment organisez-vous la concertation avec ce secteur, notamment à la suite du courrier qui vous a été envoyé? Peut-être aviez-vous déjà eu des contacts préalables.

Enfin, quelles sont les pistes envisagées? Nous avons eu un débat similaire plus tôt, au sujet des clubs sportifs. Même si le déconfinement n'est pas complet, certains d'entre eux ou l'administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) proposent des formes d'activités adaptées au confinement. En cette période de déconfinement, avez-vous déjà mené une réflexion avec les écoles pour trouver des pistes de solutions outre les cours de danse virtuels qui ne répondent pas à l'ensemble des préoccupations du secteur?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Comme vous le soulignez dans votre question, Monsieur le Député, le secteur des écoles de danse se situe à cheval entre deux champs de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles: le sport et la culture. Alors que votre question était initialement prévue pour ma collègue Valérie Glatigny, son cabinet a souhaité que ce soit moi qui vous réponde.

J'ai, comme vous, été interpellée par les écoles de danse. Nous avons reçu une lettre signée par 246 d'entre elles, qui a retenu toute notre attention. En effet, le travail mené au quotidien par les écoles de danse est essentiel et de qualité, mené par des passionnés et des professionnels de la danse, au bénéfice des petits et grands. Ce travail, nous devons le soutenir aujourd'hui pour lui permettre de se redéployer demain.

Mon cabinet est en contact régulier avec le coordinateur de la Fédération belge de danse sportive reconnue par l'ADEPS. Ses préoccupations sont légitimes, comme celles de tous ceux qui sont touchés par la crise et nous les partageons.

La danse est un des domaines reconnus dans le cadre du décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène. Néanmoins, tout accès à un subventionnement ponctuel ou structurel est conditionné par l'obtention de la reconnaissance dans le cadre du décret-cadre précité. Il y a toute une série d'obligations pour l'opérateur, que cela soit en termes de gouvernance, de transparence ou d'accessibilité.

Il n'y a aujourd'hui pas de cadre décretaal mettant en place une politique culturelle spécifique aux écoles de danse. Sur les 246 signataires de la lettre, sachez qu'une seule école bénéficie d'une reconnaissance en tant que centre d'expression et de créativité. Ce qui est une bonne nouvelle pour elle, puisqu'elle pourra prétendre à une indemnisation par le fonds d'urgence, puisque ce type de centre est inclus dans les bénéficiaires potentiels de ce fonds. Pour les mesures de soutien, il s'agit d'informer ces écoles qu'elles ont aussi accès au prêt d'urgence mis en place par le Fonds St'art, qui pourra les soulager en trésorerie.

Je suis consciente que de nombreux artistes sortent du périmètre défini par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du périmètre des politiques culturelles menées par cette dernière. C'est ensemble que nous pourrons faire face pour le secteur de la culture. Chaque niveau de pouvoir a réagi dans l'urgence, face à une crise inédite. Des aides existent aux niveaux régional et fédéral. Si la Fédération a des leviers d'action limités, il faut pouvoir croiser les niveaux d'action pour ne laisser personne sur le bord du chemin.

Vous m'interrogez sur les écoles de danse; la situation est également préoccupante pour le secteur de la culture événementielle ainsi que pour le cirque Bouglione qui m'interpelle régulièrement. À ce jour, je ne suis pas en mesure de communiquer sur une perspective claire, mais je puis vous assurer que nous travaillons et que je garde en tête la problématique de tous ces acteurs culturels et événementiels pour qui nous devons dégager des solutions qui se situeront probablement au niveau du pouvoir fédéral. Le travail sur la question des écoles de danse se poursuit donc.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Il est vrai que ce secteur est à cheval sur deux compétences. Mais on peut observer d'autres conséquences qui ne sont pas forcément liées à cette situation. La crise actuelle met en lumière une forme d'incohérence et pointe une série de choses à améliorer ou à adapter. Tel est le cas du constat que vous évoquez aujourd'hui, selon lequel, sur les 247 écoles existantes, une seule est reconnue. Le gouvernement peut-il apporter une solution transitoire qui permettrait à ces écoles d'être reconnues? Est-il possible d'élaborer un processus de reconnaissance accélérée?

Par ailleurs, il existe une mixité de statuts au sein de la gestion même des ASBL, tant au niveau des directions qu'au sein des travailleurs. Le débat au niveau fédéral est loin d'être évident, mais nous devons le porter tous ensemble, comme vous l'avez souligné. Si la Fédération Wallonie-Bruxelles peut travailler sur un processus de reconnaissance et apporter des solutions à travers le fonds d'urgence pour répondre aux besoins criants, l'État fédéral doit travailler sur le statut d'artiste. Vous avez lancé des pistes et moi aussi. J'espère que nous pourrons trouver un chemin en commun.

1.28 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Cellule d'accompagnement, de conseil et de soutien administratif et juridique»

Mme Amandine Pavet (PTB). – À la suite de la fermeture des lieux culturels, de nombreuses personnes se retrouvent dans l'impossibilité d'exercer leur métier durant cette période de confinement. La situation est stressante pour beaucoup et, en fonction des situations de chacun, de nombreuses questions se posent. À l'heure actuelle, il semble très compliqué d'obtenir des réponses claires lorsque l'on est un travailleur isolé ou que l'on travaille dans une petite structure qui ne possède pas un service juridique ou administratif conséquent en interne. Cette incertitude ne fait qu'aggraver une situation déjà très compliquée à vivre sur le plan humain.

Aujourd'hui, un numéro vert spécifique visant à répondre aux questions des acteurs du secteur culturel n'a toujours pas été mis en place. En cherchant bien, on peut trouver le numéro de l'Administration générale de la culture, mais il y est précisé que le contact électronique est la manière la plus simple d'obtenir une réponse. L'appel téléphonique est pourtant la manière la plus efficace d'obtenir des réponses rapides et circonstanciées. Il suffit que le courriel de réponse semble incomplet ou soulève de nouvelles questions, et nous voilà repartis pour un tour.

Une foire aux questions (FAQ), ou devrais-je dire plusieurs FAQ, ont été mises en ligne. Pour les travailleurs et travailleuses du secteur culturel, il est difficile de s'y retrouver entre les différentes pages de www.culture.be, les pages du site consacré aux subventions, la page du site du Service général de la création artistique, les renvois vers les sites des Régions wallonne et bruxelloise, de l'Office national de l'emploi (ONEM), etc.

Le président de l'Union des artistes estime qu'une cellule d'accompagnement, de conseil et de soutien administratif et juridique devrait être créée. Pour reprendre ses propos: «Il conviendrait d'avoir en ligne une aide centralisée qui regroupe les différentes questions répondant si possible aux nombreux cas de figure répertoriés tous niveaux de pouvoirs confondus!»

Madame la Ministre, le service d'aide en ligne est-il appelé à évoluer, notamment pour intégrer les mesures prises par les autres niveaux de pouvoir? Si oui, dans quels délais? Est-il prévu d'élargir la possibilité pour les travailleurs et travailleuses du secteur culturel de poser leurs questions directement par téléphone et par le biais d'une ligne téléphonique plus accessible? De manière plus générale, avez-vous prévu de mettre sur pied une cellule d'accompagnement, de conseil et de soutien administratif et juridique destinée aux travailleurs et aux petites structures du secteur culturel francophone?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, tout d'abord, je tiens à rappeler que l'administration reste à la disposition de tous les opérateurs de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles. Chaque dossier est géré par un correspondant auquel le bénéficiaire de la subvention ou de la reconnaissance peut faire appel.

Au-delà de cela, l'administration a mis sur pied un numéro vert doté d'une équipe. Tout citoyen, tout opérateur, tout artiste peut s'adresser au Guichet Culture, canal centralisé d'information officielle au sein de mon administration. Les FAQ donnent une information complète et à jour, en fonction de l'état de nos connaissances, avec des liens vers les différents formulaires et procédures offerts par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Soucieux de donner le maximum d'informations à ses interlocuteurs, même en dehors des strictes compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Guichet Culture renvoie par des liens directs vers les sites des autorités fédérales ou régionales. À côté de ces FAQ et des communications officielles en ligne, ce guichet assure une permanence. Toute question peut lui être adressée par courriel ou par téléphone. Entre le début de la crise et le 23 avril, pas moins de 125 demandes lui ont été adressées sur des sujets parfois très précis ou techniques. Une réponse leur a toujours été apportée. Comme précisé ci-dessus,

outre l'adresse électronique culture.info@cfwb.be, la permanence téléphonique est pleinement effective au 02/413.31.28. Un peu plus d'un quart des demandes sont adressées par téléphone.

Enfin, vous appelez de vos vœux la création d'une cellule d'appui, de conseil et de soutien administratif et juridique. Ce projet est celui contenu dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), sous l'appellation du «guichet des arts». C'est un projet qui me tient à cœur et qui doit être pensé avec le secteur, dans une optique de concertation qui m'est chère. Elle doit être coordonnée avec les autres niveaux de pouvoir, car la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté flamande ont un projet similaire dans leurs déclarations de politique régionale et communautaire. Nous avons commencé à travailler sur ce sujet, mais nous n'avons pas pu progresser comme nous le souhaitions à cause de la présente crise. Mais il est clairement dans notre intention d'avancer sur ce chantier.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je suis contente d'entendre que le Guichet des Arts est cette solution qui permettra un accompagnement direct, que sa création va être pensée, et que l'on va évoluer sur ce point. J'ai reçu des courriers provenant de plusieurs fédérations demandant précisément d'aller dans ce sens. Pour pouvoir répondre à la crise, il faudrait que ce guichet soit opérationnel le plus vite possible: il sera le bienvenu!

En réponse à mes autres questions, vous m'avez, Madame la Ministre, cité les services qui existaient. J'aurais plutôt voulu savoir s'ils allaient être améliorés. À ce propos, je n'ai pas reçu de réponse. Par exemple, je regrette que les FAQ renvoient vers les autres niveaux de pouvoir. Il serait idéal que toutes les réponses nécessaires y soient intégrées, car tout le monde ne maîtrise pas la lasagne institutionnelle belge. Et pour cause, elle est effectivement très compliquée! C'est pour cette raison que certaines questions restent sans réponse.

Il existe de bons exemples sur lesquels nous pourrions nous appuyer pour améliorer ce service, notamment les FAQ du service de la Culture de la ville de Bruxelles qui sont régulièrement actualisées en fonction des mesures prises aux différents niveaux de pouvoir. J'ai également consulté les FAQ équivalentes au Canada qui sont très détaillées. J'espère que ces services pourront évoluer pour aider au mieux les personnes qui ont beaucoup de questions durant cette période de crise.

1.29 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Maintien des subventions et interventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, vous avez annoncé à plusieurs reprises le maintien des subventions et des interventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles malgré que les représentations prévues n’auront pas lieu. C’est évidemment une excellente nouvelle. Il nous paraît impensable qu’il puisse en être autrement.

Vous avez également indiqué que le «fil rouge des interventions de la Fédération, et une condition pour y avoir accès, est de permettre une rémunération des créateurs et prestataires finaux donc les compagnies, auteurs, artistes et techniciens». Ce qui nous étonne, c’est que ce fil rouge est absent des préalables pour bénéficier d’une dérogation aux conditions de subventionnement.

Autre surprise: dans la foire aux questions (FAQ) du Service général de la création artistique, il est indiqué: «Nous n’avons pas voulu conditionner l’octroi de ces subsides ni imposer à tous les lieux de payer la totalité de la part habituellement à charge des organisateurs». Nous posons ici une question d’information: de quels organisateurs parlez-vous exactement? Des précisions seraient les bienvenues.

Enfin, comment allez-vous vous assurer que les travailleurs et travailleuses de la culture vont pouvoir bénéficier du maintien des subventions et interventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la députée, j’ai déjà passé plusieurs heures à répondre à cette question. Effectivement, ce n’est pas de votre faute si elle a été mise à l’écart d’autres questions plus globalisantes.

Comme précisé dans ma première réponse, il n’est pas exact de considérer que la ligne de conduite qui veut que les prestataires culturels finaux soient rémunérés ne serait que déclaratoire et absente des préalables nécessaires à l’obtention des dérogations aux conditions de subventionnement. En effet, le formulaire en ligne, pour bénéficier de la dérogation aux conditions formelles de justification, demande expressément de cocher une case attestant que la rémunération des personnes chargées de la conception, de l’exécution, ou de la réalisation d’activités prévues durant la période a été honorée. Il s’agit d’une déclaration sur l’honneur qui est déclaratoire et qui sera vérifiée *a posteriori* par le service au moment de la liquidation des subventions et indemnisations.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces précisions. Effectivement, nous l’avons aussi déjà dit plusieurs fois: la rémunération des travailleurs est importante. Je me demande dans quelle mesure le cadre ne pourrait pas être éventuellement plus strict. La phrase dont j’ai parlé n’a pas vraiment été clarifiée, à savoir: «Nous n’avons pas voulu

conditionner l’octroi de ces subsides ni imposer à tous les lieux de payer la totalité de la part habituellement à charge des organisateurs». Cette phrase ne me semble pas beaucoup plus claire à la suite de votre réponse.

En outre, nous savons que les subventions sont maintenues, mais il y a aussi des coûts qui sont moindres du fait que les représentations n’ont pas lieu. Nous voudrions dès lors que le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles soit réparti équitablement. Il s’agit d’une vaste question sur laquelle nous ne manquerons pas de revenir dans les prochaines semaines.

1.30 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Nombreux appels des acteurs du secteur culturel»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, le secteur culturel est devenu le premier secteur le plus touché économiquement par la crise. Les cartes blanches des individus ou des organisations qui appellent à l’aide et demandent des actes forts et concrets des pouvoirs publics pour soutenir le secteur culturel face à la crise sanitaire ne cessent d’être publiées dans les médias et inondent les réseaux sociaux.

Le 28 mars, onze fédérations des arts de la scène ont diffusé un communiqué sur la «situation sociale des travailleurs et travailleuses intermittent(e)s des métiers de l’art et de la création». On peut y lire: «Depuis le 13 mars, nous alertons sans résultat les pouvoirs publics sur la situation critique des travailleurs et travailleuses intermittent(e)s des arts de la scène dont toutes les activités professionnelles ont été interrompues brutalement, et en particulier de celles et ceux qui ne bénéficient d’aucun revenu de remplacement.»

Le 31 mars dernier, une carte blanche intitulée «*Manifeste pour soutenir les travailleurs et travailleuses de la culture*» a été publiée sur le site internet du journal «*Le Soir*». Elle demandait la mise en place de cinq mesures d’urgence, relevant en partie des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet appel a depuis été signé par des centaines d’artistes, des centaines de techniciens, des centaines de citoyens, plusieurs fédérations professionnelles, des dizaines de directeurs ou directrices d’institutions, lieux ou événements culturels subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le 10 avril, une lettre ouverte du secteur musical était publiée à la suite de l’annulation des festivals. Ce sont donc trois exemples, mais il y en a bien d’autres.

Plusieurs de ces cartes blanches n'ont reçu que des réponses succinctes de votre part ou pas de réponse du tout. De quelle manière consultez-vous les opérateurs du secteur culturel et leurs représentants dans la gestion de cette crise? Quelle place leur accordez-vous dans la réflexion et les décisions que prend la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je vous remercie d'avoir fait la part des choses en disant qu'une partie de toutes ces cartes blanches s'adressait aussi au niveau fédéral et pas seulement à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Parce que de notre côté, comme je l'ai déjà expliqué pendant des heures aujourd'hui, nous sommes bien conscients de la gravité de la situation du secteur culturel.

J'ai pu le dire à maintes reprises lors de la présente réunion: je n'ai pas changé ma manière de travailler. C'est en concertation avec l'ensemble des fédérations représentatives des secteurs dont j'ai la charge, en concertation avec les syndicats et par des contacts plus directs avec différents acteurs ou actrices de la culture que je construis mes politiques. Je vous ai fait la liste ce matin, mais apparemment ce n'est pas suffisant.

Dans le premier tour de concertation, le 17 mars 2020, en présence des cabinets du ministre-président et du ministre du Budget, nous avons mené une série de concertations avec les différentes fédérations reconnues, principalement en arts de la scène, pour identifier les besoins du secteur liés à la crise du Covid-19. Je vais vous les citer de nouveau: Aires Libres, la fédération professionnelle des arts forains, des arts du cirque et des arts de la rue; la RAC, la fédération professionnelle du secteur chorégraphique; la Chambre des compagnies théâtrales pour adulte (CCTA); le Conseil du théâtre pour l'enfance et la jeunesse (CTEJ); la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), la Société civile des auteurs multimédia (SCAM) et la Maison européenne des auteurs et des autrices (MEDAA); la Fédération des employeurs des arts de la scène (FEAS); Court-circuit, la plateforme des scènes de musiques actuelles; l'Union des artistes du spectacle (UAS); l'Association de techniciens professionnels du spectacle (ATPS); l'Association des centres culturels (ACC); la Fédération des auteurs compositeurs et interprètes réunis (FACIR).

Certaines de ces associations, aujourd'hui encore, ont écrit une carte blanche et je trouve cela très sain. Je n'ai aucun problème à ce que le secteur culturel fasse connaître non seulement la gravité de la situation, mais aussi les solutions qu'il met sur la table. Régulièrement et de manière très constructive, ces mêmes acteurs sont reçus dans mon cabinet. Nous discutons, soit par visioconférence, soit par mail, soit par téléphone pour pouvoir prendre en compte ce qui ressort de ces

différentes propositions.

Par ailleurs, les fédérations représentatives des autres secteurs de la culture ont aussi été consultées par téléphone ou par courriel. Il s'agit des centres d'expression et de créativité (CEC); des fédérations de pratiques artistiques en amateur (PAA); pour l'éducation permanente, de la Fédération des employeurs des secteurs de l'éducation permanente et de la formation des adultes (FESEFA); pour la musique, de Wallonie-Bruxelles Musiques (WBM); pour les musées, de Musées et société en Wallonie (MSW) et du Centre bruxellois des musées (CBM); pour les arts plastiques, de 50° nord, le réseau transfrontalier qui fédère des associations et structures professionnelles en arts plastiques; pour les bibliothèques, de l'Association des professionnels des bibliothèques francophones de Belgique (APBFB) et de la Fédération interdiocésaine des bibliothécaires et bibliothèques catholiques (FIBBC); pour les lettres et le livre, de l'Association des éditeurs belges (ADEB) et des Auteurs de la bande dessinée et de l'illustration réunis (ABDIL); pour les librairies, du Syndicat des librairies francophones de Belgique (SLFB); pour les centres d'archives, de l'Association des archivistes francophones de Belgique (AAFB); pour le secteur du cinéma, de PRO SPERE pour les auteurs et réalisateurs, de l'Union des producteurs francophones de films (UPFF), de l'Association des scénaristes de l'audiovisuel (ASA), des Grignoux pour les salles art et essai qui ne sont pas fédérées à l'heure actuelle, ainsi que de la *Belgian Entertainment Association* (BEA).

Des organisateurs d'événements culturels ou des opérateurs ont aussi été reçus: la *Museum Night Fever*, le *Brussels international film festival* (BRIFF) mais aussi le Théâtre de la Toison d'Or (TTO) ou encore le Magic Land Théâtre, ainsi que les associations représentatives et les syndicats: la Confédération des employeurs du secteur sportif et socioculturel (CESSoC), les syndicats tels que la Centrale nationale des employés (CNE), la Confédération des syndicats chrétiens (CSC), la Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (CGSLB) et le Syndicat des employés, techniciens et cadres (SETCa).

Dès le début de la crise, j'ai reçu une série de fédérations et d'organismes représentatifs, d'abord en chair et en os, car c'était encore permis, puis par vidéoconférence et par écrit. Mes collaborateurs sont en contact permanent avec leur secteur. À chacune de ces rencontres, nous prenons en compte les contributions, qu'elles soient écrites ou orales.

Ce ne sont pas des paroles en l'air. Mon cabinet travaille et utilise ces contributions pour construire les soutiens les plus justes possible et pour relayer au pouvoir fédéral et aux Régions les préoccupations de chacun des sous-secteurs.

Les différentes cartes blanches parues dernièrement attestent aussi de ce travail qui est mené en concertation. Il est tout à fait légitime que des cartes blanches continuent d'exister, mais elles ne remettent pas en cause le travail de concertation et de construction qui est fait ensemble dans le secteur de la culture, politiques incluses.

Le secteur est sous tension, les situations sont dramatiques. Si une réponse n'est peut-être pas assurée par écrit à chacun et à chacune, c'est parce que nous travaillons 24 heures sur 24 – je pèse mes mots – à construire les solutions les plus adéquates.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Effectivement, Madame la Ministre, vous aviez déjà vu cette liste. J'avais déjà répliqué, et peut-être aurais-je dû faire mention de cette réplique dans ma question afin de vous éviter de lister les opérateurs à nouveau. J'avais répliqué que je m'inquiète du fait que plusieurs de ces opérateurs cités n'ont été rencontrés que quinze minutes, selon eux.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je voudrais que vous me communiquiez le nom des fédérations qui souhaitent encore être rencontrées et qui n'en auraient pas fait la demande auprès de mon cabinet. Je reste évidemment ouverte à toute rencontre: c'est la philosophie claire que nous appliquons depuis le début.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je disais que plusieurs fédérations n'avaient été entendues que quinze minutes il y a six semaines, ce qui me paraît impensable en période de crise. Puisque vous êtes ouverte à la rencontre, je vais envoyer à votre cabinet une liste qui ne contient pas que des fédérations, mais aussi des syndicats et d'autres opérateurs qui veulent être rencontrés.

Je pense qu'un problème de clarté persiste. Vous avez parlé de groupes de travail sectoriels qui sont instaurés dès aujourd'hui, si je ne me trompe pas. Il est intéressant qu'un travail sectoriel global soit effectué avec les différents opérateurs d'un même secteur. Nous nous réjouissons des initiatives de ce genre soient prises, mais nous désirerions plus d'informations à ce propos.

Je reviens sur la réponse aux courriers et aux cartes blanches en prenant l'exemple du manifeste cité dans le deuxième exemple, que nous connaissons bien, car nous l'avons signé. Celui-ci a été signé par 2 500 personnes regroupant à la fois des directeurs de grandes institutions et des travailleurs laissés pour compte. Ils n'ont reçu aucune réponse, pas même un accusé de réception électronique. Leurs cinq revendications sont pourtant claires. La réponse de M. Jeholet, elle, était très succincte. Je pense que le secteur mérite de recevoir plus d'informations et que celles-ci soient plus pertinentes.

1.31 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Covid-19: mesures de soutien au secteur médiatique»

1.32 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mesures de soutien à la presse écrite dans le cadre de la crise du Covid-19»

1.33 Question de Mme Margaux De Re à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Aide aux médias»

1.34 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Impact de la crise du Covid-19 et mesures de soutien pour le secteur des médias»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). – Plus que jamais, les médias d'information jouent un rôle primordial. La pandémie a contraint l'ensemble de la société, ou presque, à se confiner et à limiter au maximum les contacts avec d'autres personnes. Il reste un lien qui nous évite de nous retrouver coupés du monde: les médias. Leur rôle est capital face à une tourmente d'une telle ampleur, qui prive bon nombre de citoyens de tout repère, qui les plonge dans l'angoisse et qui suscite un flot de questions. Nous avons plus que jamais besoin des journalistes. Leur mission est essentielle: fournir une information de qualité, recoupée, vérifiée, basée sur des sources, équilibrée et didactique. Bref, Madame la Ministre, nous avons besoin d'une information professionnelle.

L'Association des journalistes professionnels (AJP) le clame à la une de son mensuel: le journalisme sauve les vies. Je partage pleinement ce point de vue que je pourrais illustrer de multiples exemples. Prenons la question des masques. Chaque citoyen en recevra bientôt un exemplaire gratuitement, ainsi que les filtres à y glisser. Pour de nombreux citoyens, un masque est l'assurance, voire la certitude, d'être protégés. Pourtant, le

masque peut s'avérer être une arme à double tranchant: mal utilisé, il peut contaminer son utilisateur. Les médias jouent ici un rôle pédagogique fondamental.

Les journalistes remplissent leur mission; je tiens à les en féliciter et à les remercier. Ils sont en première ligne et continuent à se rendre sur le terrain, parfois même au cœur des endroits les plus sensibles, dans l'unité Covid d'un hôpital ou dans une maison de repos décimée par les décès à répétition, pour ne citer que deux exemples. Ils remplissent leur mission, mais ils souffrent. Nous assistons en effet à un fameux paradoxe: les audiences battent tous les records, que ce soient celles des télévisions, des radios ou des sites web des médias de la presse écrite. Le premier jour du confinement, par exemple, le journal télévisé de la RTBF a dépassé la barre du million de téléspectateurs. C'est à peu près l'audience d'un match de coupe du monde des Diables rouges.

Les Belges se ruent sur les médias. Or, dans un même temps, les recettes de ces derniers fondent: les annonceurs annulent ou reportent leur campagne de publicité. Pour la presse écrite, il en résulte une diminution des recettes située entre 60 et 80 %. La chute est dure également pour les médias audiovisuels. Comme le clame l'AJP, jamais les médias n'ont été aussi nécessaires, mais jamais leur existence n'a été aussi menacée.

La même tendance s'observe partout. Certains pays comme le Danemark, la Suède ou encore le Royaume-Uni ont dégagé des moyens financiers pour soutenir les médias; en Fédération Wallonie-Bruxelles, aucune aide spécifique n'a été annoncée à ce stade. Le gouvernement étudie en ce moment les différentes possibilités, mais je vous invite à conclure. Est-ce qu'un plan de soutien aux médias est en préparation? Quelles en seront les grandes lignes? Qu'en sera-t-il des médias privés, plus affectés par cette crise que les médias publics bénéficiant d'une dotation? Pour redresser la barre, l'Union belge des annonceurs et le groupe Rossel plaident pour accorder aux annonceurs un crédit d'impôt ou une déduction pour les investissements publicitaires consentis dans les médias belges. Qu'en pensez-vous?

Les victimes collatérales de cette perte de recette sont déjà nombreuses. Bon nombre de journalistes salariés ont été mis au chômage partiel par leur direction. Les journalistes indépendants et les pigistes free-lance ont tout simplement perdu leur travail à la suite de la décision souvent brutale des éditeurs de mettre fin à leur collaboration.

Pour chiffrer l'ampleur des pertes en honoraires et en droits d'auteur, l'AJP a adressé un questionnaire à l'ensemble de ces pigistes free-lance. En moyenne, la perte encourue par chacun d'entre eux s'élève à 1 350 euros en mars et plus de 2 000 euros au mois d'avril. Forte de ce constat, l'AJP appelle les responsables politiques à agir. Vous êtes consciente de l'urgence! Quelles

mesures de soutien pourriez-vous prendre au profit de ces journalistes indépendants qui sont tombés du jour au lendemain en situation de précarité?

Hormis l'introduction de programmes éducatifs, quelles initiatives la RTBF a-t-elle prises dans le cadre de cette crise? Pourrait-elle être incitée à modifier sa programmation sur ses différents médias pour favoriser les productions belges francophones? Depuis peu, il semblerait que «*La Première*» diffuse en radio une heure de musique de la Fédération Wallonie-Bruxelles; malheureusement, cette initiative est particulièrement matinale, entre 5 et 6 heures du matin. Mon collègue Charles Gardier pousse la RTBF à être bien plus volontariste. Je le soutiens dans sa démarche. Est-ce également votre cas?

La RTBF aura un rôle primordial dans la relance des secteurs culturels et du secteur audiovisuel. J'ai lu que Jean-Paul Philippot entendait bien agir en ce sens. Comment imaginez-vous ce rôle?

Enfin, je rappelle que la commissaire européenne aux Médias, Věra Jourová, a pertinemment appelé les États membres à fournir une aide spécifique aux médias qui doivent être considérés comme un secteur vital en ces temps de crise. J'espère de tous mes vœux que notre Fédération prendra sa part dans ce soutien indispensable.

M. Benoît Dispa (cdH). – Comme de nombreux autres secteurs, la presse écrite subit des pertes financières liées à la crise du Covid-19 et aux nécessaires mesures de confinement. Au préjudice principalement dû à la baisse des revenus publicitaires s'ajoutent les difficultés structurelles qui, depuis un certain temps déjà, mettent sous pression le modèle économique de la presse en Belgique francophone.

Dans une analyse transmise au gouvernement, l'AJP a estimé la chute des recettes publicitaires à 80 % dans la presse magazine et à 60 % dans la presse quotidienne. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. L'AJP attire également l'attention sur la situation des journalistes indépendants dont la perte de revenus avoisinerait les 3 400 euros en moyenne pour la période de mars à avril. Sur la base des chiffres récoltés, les pertes cumulées pour l'ensemble de ces professionnels dépasseraient les trois millions d'euros dans l'hypothèse basse et pourraient atteindre les neuf millions d'euros dans la prospective la plus pessimiste. Ces manques à gagner sont d'autant plus préjudiciables que les journalistes, sauf indication contraire, ne sont pas éligibles aux primes et indemnités prévues pour les indépendants par les Régions bruxelloise et wallonne. Par ailleurs, nombre d'entre eux ne peuvent bénéficier des droits passerelles.

En cette période de crise sanitaire qui attise la malveillance des diffuseurs de *fake news*, les quotidiens et autres périodiques fournissent aux citoyens une information fiable et de qualité qui participe pleinement à la lutte contre le coronavi-

rus. Sur ce point, je rejoins totalement les propos de M. Maroy. Les journalistes et les acteurs de la presse méritent, comme d'autres secteurs d'ailleurs, notre soutien.

Madame la Ministre, une concertation a-t-elle été organisée avec le secteur afin d'évaluer les pertes liées au Covid-19 et au contexte économique qui en découle pour les groupes de presse et les journalistes indépendants? Votre gouvernement a-t-il pris des mesures de soutien à la presse écrite? Étudie-t-il la piste d'une majoration des aides prévues par le décret du 31 mars 2004 relatif aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone et au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire? Ces subventions ont-elles déjà été liquidées aux quotidiens bénéficiaires? Dans le cas contraire, ces derniers sont-ils éligibles à une liquidation accélérée de leurs subventions comme le gouvernement le prévoit pour d'autres secteurs?

Avez-vous pris contact avec les gouvernements fédéral, wallon et bruxellois à propos des dispositifs d'aide aux indépendants auxquels les journalistes concernés ne seraient pas éligibles? Que ressort-il de ces échanges?

Enfin, parmi ses propositions, l'AJP demande que soit créée une cellule de soutien, bénéficiant d'un budget dédié, pour apporter une aide aux journalistes. Madame la Ministre, travaillez-vous sur cette piste?

Mme Margaux De Re (Ecolo). – D'abord, permettez-moi d'adresser toute ma compassion et mes pensées aux victimes du virus et à leurs proches, mais aussi à toutes les personnes qui sont touchées de plein fouet par les conséquences de la crise dont nous avons largement débattu aujourd'hui. Mon groupe a ainsi abordé les questions des violences intrafamiliales, la situation des artistes et des métiers du secteur socioculturel. À mon tour, je prendrai le temps de vous parler d'un secteur qui a été contraint de se réinventer au cours de cette crise: les médias.

La crise du Covid-19 nous plonge dans une situation paradoxale. Nos médias sont en crise à un moment où nous avons besoin d'informations vérifiées, de décodages, de programmes de qualité à consommer et où la consultation même des médias est globalement en hausse. Déjà évoquée précédemment par mes collègues, la cause principale en est l'effondrement de leurs revenus publicitaires, jusqu'à 80 % pour certains médias. Cette chute a des répercussions fortes sur les médias eux-mêmes, mais aussi sur leurs travailleurs. Je pense notamment aux pigistes et aux personnes soumises à des contrats précaires, tant dans les rédactions que dans les métiers techniques.

Ne vous méprenez pas: il ne s'agit pas pour l'écologiste que je suis de plaider pour le retour des publicités en masse sur nos écrans. Non, vraiment pas! Je défends d'ailleurs de longue date une réflexion autour de ces contenus. Mais ce que

nous vivons aujourd'hui n'est pas une transition du paysage médiatique comme nous aurions souhaité la mettre en place. C'est une crise avant tout! Je voudrais saluer ici le travail incroyable fourni par les journalistes et tous les métiers des médias d'information. Si nous avons besoin d'un exemple d'inventivité et de créativité, même si beaucoup d'autres ont déjà été cités précédemment, nous l'avons en partie dans ce secteur médiatique. Les contraintes pratiques et les difficultés économiques ne l'ont pas empêché de réfléchir à des solutions tout en continuant à fournir l'information, ce qui est très important en période de crise.

Partout dans le monde, des solutions commencent à émerger, timidement: les aides structurelles uniques, les crédits d'impôt pour solliciter le retour des annonceurs, les investissements d'États dans les espaces publicitaires pour communiquer les informations officielles. Je sais que vous avez jusqu'à présent, Madame la Ministre, porté beaucoup d'attention aux médias et que votre cabinet était et est en pleine concertation avec le secteur. Vous êtes également sur le même mode sur toutes les questions liées à la crise du Covid-19.

Mes questions sont plutôt générales. Disposez-vous d'éléments chiffrés intéressants à nous communiquer pour bien comprendre la portée de la crise que nos médias traversent, en plus des chiffres que mes collègues ont déjà évoqués, notamment ceux de l'AJP? Le gouvernement s'est-il penché sur la question des aides au secteur médiatique? Quelles sont les conclusions éventuelles, à ce stade? Quelles sont les différentes pistes de solutions envisagées à ce jour, en particulier en vous focalisant sur la situation des travailleurs les plus fragiles? Je voudrais profiter de cette intervention pour remercier toutes vos équipes qui sont, vous l'avez dit, 7 jours sur 7 sur le pont dans des conditions que j'imagine inédites et difficiles.

Mme Sabine Roberty (PS). – Avant de commencer, permettez-moi de remercier les groupes et les services du Parlement qui ont permis la tenue de la réunion de cette commission et qui ont rendu ce défi virtuel possible.

Comme l'a justement souligné l'AJP, «en temps de crise, le journalisme sauve des vies. L'information correcte, sourcée, vérifiée est aussi indispensable que le matériel de protection». Plus que jamais, je souligne le rôle prépondérant des professionnels de l'information dans cette crise. Les médias, sous toutes leurs formes, ont rarement été autant consommés, alors que chacun tente de se tenir informé de l'évolution de la situation sanitaire en Belgique et dans le reste du monde, de connaître précisément les règles du confinement et les mesures de soutien.

Depuis le début de la crise, les médias ont relayé les informations et participé à la diffusion de messages de prévention. Je ne les en remercierai jamais assez! Les résultats d'une enquête de

Sciensano stipulent d'ailleurs que, parmi un panel de 44 000 personnes interrogées, 90 % d'entre elles considèrent être suffisamment informées quant au virus, aux symptômes qui y sont liés et aux mesures préventives qui permettent de s'en prémunir. Les médias ne sont évidemment pas étrangers à ces résultats encourageants!

Les médias ont également dû adapter leurs programmations et leurs rubriques, tantôt divertissantes, tantôt d'utilité publique. De nombreuses émissions et spots publicitaires ont également vu le jour en un temps record. Je pense à des programmes tels que «*Covid et Corona*», «*Vus du ciel*», «*Belges à domicile*», ainsi que des programmes destinés à renforcer les missions de service public, y compris pour valoriser des contenus à caractère pédagogique comme «*Y'a pas école, on révisé!*» lancé par la RTBF en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. En ce qui concerne cette dernière émission, avez-vous des retours positifs, Madame la Ministre? L'audimat témoigne-t-il d'un engouement des téléspectateurs?

Pouvez-vous également revenir sur les différents messages de prévention relayés? À quelle fréquence ont-ils été diffusés? Des consignes ont-elles été données aux différents médias? En ce qui concerne la diffusion des numéros verts, par exemple la ligne concernant les violences conjugales, quelles ont été les dispositions? Il importe également que chacun puisse appréhender dans leur ensemble ces informations primordiales: des dispositions particulières ont-elles été prises pour assurer une accessibilité des personnes souffrant d'une déficience sensorielle?

Ensuite, même si je sais que les conditions sont particulièrement difficiles, je souhaiterais aborder la question de la diversité. Il me semble en effet important que les médias, le service public en particulier, continuent de tendre, dans la mesure du possible, vers une représentation de la diversité. Je pense par exemple à l'égalité entre les hommes et les femmes. Qu'en est-il dans le contexte médiatique actuel?

Je me permets maintenant d'en venir à autre aspect important de la communication en temps de crise: la gestion des *fake news*. Ce phénomène n'est pas neuf et il a déjà fait l'objet de nombreuses questions dans cette commission, mais il prend une nouvelle dimension dans le contexte actuel. En effet, ces informations sont très rapidement devenues virales, accentuées par la peur et l'incertitude qui créent le besoin d'être sans cesse informé et rassuré. Ces fausses informations voyagent de réseau en réseau pour se propager plus vite que le virus lui-même; elles ont une vraie incidence sur la compréhension de la crise et induisent des comportements dangereux pour la santé publique. En ce sens, il faut réagir rapidement et demeurer attentif à l'information, à son contenu et à sa portée, en misant sur la transparence, la précision et la clarté. Les médias ont

relevé le défi. Plus que jamais, il s'agit d'un véritable enjeu pour le monde médiatique dans son ensemble.

À cet égard, Madame la Ministre, estimez-vous que cette crise sanitaire soit aussi une crise médiatique? Dans le contexte actuel, est-ce que des mesures particulières ont été prises pour lutter contre les *fake news* et aider les citoyens dans leur lecture de l'information? Avez-vous eu l'occasion de prendre contact avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) à ce sujet?

Les médias sont sur le pont. Depuis le début de la crise, ils jouent un rôle primordial, notamment dans la perception de l'information par les citoyens. Cependant, dans le contexte actuel, d'aucuns ont suggéré que certains médias en ont un peu trop fait et ont surfé sur la vague de panique. Quel est votre ressenti? Jugez-vous que les médias remplissent avec succès leur mission: assurer l'accès à une information de qualité, vérifiée, triée et hiérarchisée? Avez-vous observé des dysfonctionnements dans la gestion tant de l'information que de la communication? Si oui, comment y remédier?

Par ailleurs, afin de produire une information complète et de qualité, les journalistes ont besoin d'accéder en totale transparence aux données brutes, ce qui n'était pas le cas au début de la crise. Sciensano a annoncé une plus large ouverture le 24 mars dernier. Les journalistes sont-ils aujourd'hui satisfaits du degré de transparence et de l'accessibilité de ces données?

Enfin, si les médias occupent un rôle de premier plan, le secteur n'est pas épargné par la crise du Covid-19. S'ils figurent dans la liste des secteurs cruciaux et services essentiels, il importe également que les journalistes puissent informer en toute sécurité. Les rédactions écrites, télévisuelles et radiophoniques doivent donc s'adapter pour continuer à assurer leur devoir d'information, tout en évitant de propager le virus. Télétravail, interviews à distance, perches télescopiques, désinfectant pour les microphones, réorganisation des plateaux et studios ou encore limitation des lieux de reportage sont devenus le quotidien des professionnels de l'information. Ces mesures nécessitent l'acquisition de nouveau matériel ou encore l'adaptation des espaces de travail et d'enregistrement. À quelles difficultés pratiques les rédactions écrites, télévisuelles et radiophoniques sont-elles confrontées? Dans le contexte financier actuel difficile, les rédactions ont-elles les moyens de se conformer aux consignes sanitaires? Quelles sont les mesures prises pour que la RTBF puisse mener à bien ses missions de service public?

Ce sont là des conditions de travail très compliquées auxquelles s'ajoutent un stress considérable et des pertes financières inquiétantes! L'AJP a tiré la sonnette d'alarme: «Il n'est pas certain que tous les médias de la Fédération Wallonie-

Bruxelles survivent à la crise du Covid.» En effet, la presse écrite est privée de 60 % à 80 % de ses recettes publicitaires et les médias audiovisuels souffrent également du même mal. Le chômage partiel a rapidement touché les journalistes salariés; certains éditeurs ont diminué ou arrêté leurs collaborations avec les journalistes indépendants.

Or, la précarité des journalistes free-lance est déjà très prégnante et cette crise ne fait que l'accentuer. L'AJP a mené une enquête auprès de ces derniers, en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de mieux cerner les difficultés: baisse des revenus, difficulté d'accès au droit passerelle – seuls 35 % y ont recours –, retard de paiement, pressions morales en hausse, par exemple, pour réaliser des reportages refusés par les salariés. À la suite de cette enquête, l'AJP a demandé l'adoption urgente de mesures de soutien spécifiques aux journalistes indépendants, notamment la création d'une cellule de soutien avec un budget dédié.

Du côté des journalistes salariés, plusieurs rédactions ont également demandé à leurs journalistes de céder une partie de leur salaire pour «aider l'entreprise à traverser la crise». Cette demande est difficilement compréhensible et a été dénoncée par l'AJP.

Pouvez-vous revenir sur la situation financière actuelle des différents éditeurs? Ce 15 avril, le CSA a lancé une vaste enquête pour évaluer l'impact de la crise sur l'ensemble des opérateurs régulés en Fédération Wallonie-Bruxelles et construire, le cas échéant, des pistes de soutien adéquates. Avez-vous déjà eu des retours de cette consultation? Êtes-vous en contact étroit avec le CSA pour bénéficier des éléments d'analyse pertinents? Disposez-vous de plus amples informations en ce qui concerne la presse télévisuelle et radio-phonique? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle les soutenir? Qu'en est-il de la situation particulière de la RTBF et des télévisions locales? Quelle est votre position quant à la demande de certaines rédactions qui voudraient de leurs journalistes qu'ils renoncent à une partie de leur salaire?

Sous réserve des dernières réunions sur le sujet, votre gouvernement envisage-t-il de prendre les mesures spécifiques demandées en ce qui concerne les journalistes indépendants? Il s'agit de l'accès au fonds de solidarité aux journalistes. En raison de la prolongation du confinement, le fonds a été relevé à 80 millions d'euros. La volonté est d'apporter une aide à de multiples secteurs. Qu'en est-il pour les médias? Est-il envisagé de créer une cellule avec un budget spécifique? Avez-vous pris contact avec le gouvernement fédéral pour souligner les difficultés que rencontrent les journalistes indépendants à accéder au droit passerelle? Pourrez-vous également lancer une concertation sur d'autres leviers de soutien avec les gouvernements régionaux, par exemple dans le cadre du soutien à la transition numérique?

Ma question orale contient un nombre important d'interrogations et je conçois que certaines nécessiteront des développements ultérieurs. Je tenais toutefois à faire le point avec vous sur ces différents éléments, car il s'agit d'un secteur crucial qui aura, lui aussi, bien besoin de toute notre attention.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, je voudrais profiter de la tribune qui m'est donnée aujourd'hui pour commencer par remercier les journalistes, mais aussi tout le personnel des médias, qui restent mobilisés, semaine après semaine, pour nous donner à toutes et à tous une information de qualité, malgré un contexte de crise particulièrement pénible, des conditions de travail très difficiles. La situation dans laquelle nous nous trouvons nécessite que nous puissions compter sur nos médias, privés ou publics, locaux ou nationaux, en radio, en télévision, en presse écrite. Merci à eux, ils répondent présents, ils nous éclairent, ils nous informent, ils nous permettent de comprendre la crise, de la décoder, de ne pas nous laisser envahir par de la désinformation.

Comme vous avez pu l'entendre et le lire, le secteur des médias est fortement affecté par la crise du Covid-19. Que ce soit à travers les recettes publicitaires qui s'écroulent – les médias enregistrent des baisses de revenus publicitaires importantes –, à travers les chiffres de ventes en berne ou à travers les grilles de programmations qui se vident, faute d'événements culturels et sportifs, l'impact est sévère.

Vous êtes plusieurs à le relever: les journalistes, et particulièrement les journalistes indépendants, sont confrontés à une situation compliquée. Toutes les mesures d'aide ne relèvent pas des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et particulièrement en ce qui concerne le filet de sécurité sociale plus large dont devraient bénéficier les journalistes indépendants et qui, à l'instar du cas des artistes, implique des décisions de l'autorité fédérale. Je me fais aussi le relais auprès du pouvoir fédéral sur des situations particulières des médias. Il est normal d'éclairer les différents niveaux de pouvoir des problèmes des uns et des autres.

Dès le départ et avant même que certains nous demandent de l'aide, mon cabinet a pris contact avec toutes les rédactions pour prendre une première fois le pouls du secteur et voir dans quelles conditions sanitaires et humaines les journalistes et les équipes techniques travaillaient sur le terrain. Dans un second temps, mon cabinet a organisé plusieurs concertations avec la presse écrite, les médias audiovisuels privés et publics, les radios indépendantes, les télévisions locales, les régies publicitaires et l'AJP. Des contacts réguliers, outre les concertations officielles, ont lieu avec cette dernière.

Les opérateurs du secteur des médias qui perçoivent des subventions peuvent demander à bénéficier du mécanisme de versement anticipé des aides. Certains l'ont déjà fait. Mon cabinet travaille en étroite collaboration avec l'administration pour assurer un suivi aussi rapide que possible des dossiers, notamment pour liquider les aides à la presse.

En ce qui concerne le fonds d'urgence, nous avons élaboré des propositions de soutien au secteur des médias. Elles doivent être discutées ce jeudi au gouvernement. Vous comprendrez que je ne peux pas vous en révéler la teneur avant que nous en délibérions. Cependant, je vous invite à me réinterroger dès que possible pour que je puisse vous donner un aperçu de ce qui aura été décidé au conseil des ministres.

Dès l'annonce de la fermeture des cinémas et des lieux culturels et de concerts, mon cabinet et l'administration des Médias ont pris contact avec la RTBF pour mettre en avant les artistes et les productions de la Fédération. Plusieurs initiatives sont nées, en matière de cinéma, mais aussi en matière de musique. La RTBF a ainsi augmenté le nombre de passages d'artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles de près de 40 % depuis le début de la crise, pour un volume total de plus de douze heures par jour, soit en moyenne deux heures de programmation musicale d'artistes de la Fédération par chaîne hertzienne et par jour. Concernant les contenus, il y a également eu des changements et des adaptations significatives, notamment sur la RTBF. Citons un renforcement de l'information et des émissions plus longues, en TV comme en radio.

Le développement d'Auvio Kids avec des contenus éducatifs pour les enfants, la création d'une radio digitale, RTBF Spot qui informe et accompagne la population avec des messages de santé publique, des conseils et des informations pour respecter convenablement les prescrits de la situation et mieux vivre le confinement. Que ce soit sur Musiq3, La Première, Classic 21 ou sur d'autres chaînes, en radio ou en télé, il y a une invitation réelle de la RTBF à découvrir la culture de différentes manières. Et ce n'est pas fini: la RTBF continue de travailler à essayer d'augmenter son offre culturelle sur ses différents canaux, que ce soit en matière de films belges, de courts-métrages, de séries belges, de poésie ou d'événements culturels. Certaines de ces offres existent déjà, d'autres sont encore en attente de pouvoir être diffusées sur les canaux linéaires ou non linéaires de la RTBF.

En matière d'accessibilité aux personnes déficientes sensorielles, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) vient justement de réaliser une étude sur cinq chaînes télévisées. Elle a été réalisée le 27 mars, c'est-à-dire le jour de l'annonce de la prolongation du confinement, puis le 3 avril lors d'une soirée dite normale. Au regard de cette étude, on constate que les chaînes du ser-

vice public rendent assez spontanément accessibles les messages d'intérêt général, mais que ce n'est pas le cas, ou dans une moindre mesure, pour les chaînes privées. Ce n'est pas un jugement de ma part, il s'agit de l'étude menée par le CSA que je vous relaie ici.

En matière de *fake news*, de nombreuses initiatives ont été prises tant par la RTBF que par l'ensemble des médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je ne peux aujourd'hui que m'en réjouir. Plus que jamais, les médias montrent leur rôle déterminant pour proposer au public des informations recoupées et de qualité. C'est d'ailleurs tout le paradoxe aujourd'hui de la situation: les médias «classiques» voient augmenter leurs audiences, mais, en parallèle, voient diminuer fortement la publicité. Des annonceurs font en effet le choix de ne pas passer de publicité sur les ondes pour ne pas associer un produit à un contexte négatif, ou parce qu'un certain nombre d'événements ou de produits ne peuvent pas se vendre pendant le confinement. Il est logique que ces annonceurs aient moins de produits à vouloir placer. C'est donc tout le paradoxe: les audiences augmentent, mais les revenus publicitaires des médias diminuent.

Je terminerai sur la difficile question des violences faites aux femmes en période de confinement, question que vous évoquiez également dans vos questions concernant les médias. On a déjà abordé le sujet tout à l'heure en commission, mais je vais revenir sur la partie médiatique.

Dès que les associations de terrain m'ont fait part de l'augmentation de ces violences, nous avons pris l'initiative de mettre sur pied la *task force* dont je vous parlais, qui regroupe l'ensemble des ministres francophones chargées des droits des femmes, à savoir, Christie Morreale, Nawal Ben Hamou, Barbara Trachte et Valérie Glatigny.

Après une première campagne sur les réseaux sociaux reprenant un visuel rappelant les différents numéros d'urgence qui peuvent être accessibles, nous avons décidé de réaliser un spot qui a été diffusé dès le 13 avril sur toutes les chaînes radio et TV des régies publicitaires IP et RMB, c'est-à-dire les deux régies publicitaires qui officient chez nous.

J'en profite d'ailleurs pour souligner l'entraide et la réactivité dont ont fait preuve les médias dans cette crise. Ils ont diffusé gratuitement et en urgence les spots de prévention demandés par le gouvernement et qui étaient nécessaires à la santé publique.

Je vous invite à me revenir par la suite avec d'autres questions. J'espère beaucoup pouvoir vous annoncer des bonnes nouvelles concernant les médias, car il y a effectivement des propositions sur la table pour soutenir le secteur de manière globale, mais avec, aussi, un focus particulier sur les indépendants par exemple.

M. Olivier Maroy (MR). – J’aimerais rappeler le rôle primordial des médias dans le contexte très particulier que nous connaissons. Celui-ci favorise en effet l’émergence des *fake news* et nous sommes tous frappés par l’avalanche d’informations abracadabrantesques qui circulent sur les réseaux sociaux où je n’ai de cesse d’inciter la population à arrêter de partager n’importe quoi et à recouper les informations en se rendant sur plusieurs sites, de préférence sur des sites de médias établis. Je félicite donc les journalistes pour leur rôle d’information dans ce contexte, mais aussi pour leur rôle spécifique dans le démontage de ces *fake news*. Certaines rédactions organisent d’ailleurs des rendez-vous dans ce but spécifique. Nous pouvons déjà les applaudir rien que pour ça.

En ce qui concerne l’impact d’une crise qui a débuté il y a plusieurs mois, voilà sept semaines que la population est confinée. J’ai été journaliste pendant 25 ans. Je connais beaucoup de journalistes et je peux donc témoigner et relayer leur vécu. Beaucoup n’ont plus de travail, les différentes sources d’emploi se sont taries. Madame la Ministre, vous avez pour qualité d’aimer la co-construction et la concertation, mais vient un moment où il faut agir. Vous nous annoncez une décision du gouvernement pour jeudi. Je l’espère vivement, car les journalistes, et en particulier les journalistes free-lance, ne peuvent pas rester dans l’attente.

Vous avez raison de dire que la Fédération Wallonie-Bruxelles n’est pas la seule responsable et que les autres niveaux de pouvoir ont également un rôle à jouer. Nous avons évoqué les problèmes précédemment. La Région wallonne pourrait certainement allouer des aides aux journalistes indépendants et le niveau fédéral a également des moyens d’action. Nous comptons sur vous pour porter, comme nous le faisons, ce message auprès des autres niveaux de pouvoir.

Au sujet de la RTBF, je ne serais pas aussi optimiste que vous. La chaîne n’a pas été la première à réagir. France Télévisions ou la VRT ont été bien plus rapides sur la balle, en produisant des émissions spécifiques visant notamment à aider les jeunes privés d’école, et ce, dès le début du confinement. Certes, la RTBF s’est manifestée, mais je crois qu’elle peut faire encore mieux, en particulier pour le soutien au secteur culturel. Mon but n’est pas de lui faire un mauvais procès: j’espère que, lorsque nous serons enfin débarrassés de ce foutu virus, la RTBF jouera pleinement son rôle de caisse de résonance pour le secteur audiovisuel et les autres secteurs culturels, en produisant des émissions et en créant ainsi de l’emploi. Cela lui est impossible en ce moment.

M. Benoît Dispa (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Sur les constats, nous sommes manifestement tous d’accord: il y a péril en la demeure. En confirmant que certains opérateurs ont demandé une liquida-

tion anticipée des subventions prévues pour la presse écrite, vous confirmez que les problèmes sont réels et qu’il y a urgence à agir.

Au-delà du constat sur les mesures à adopter, nous sommes contraints de patienter. Je comprends que le sujet sera à l’ordre du jour du gouvernement ce jeudi, mais vous n’avez rien dit sur vos intentions et vos propositions, rien non plus sur une enveloppe, ses bénéficiaires et ses modalités. Je reviendrai donc vers vous lorsque le gouvernement aura tranché. Ce qui est sûr en tout cas, c’est qu’il y a urgence et qu’une aide significative est nécessaire à l’égard de ce secteur très largement sinistré.

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses ainsi que pour les éléments amenés par mes collègues. Nous avons réuni tous les ingrédients nécessaires pour envisager la sortie de crise pour les médias: la concertation avec le terrain, le retour vers les autres niveaux de pouvoir et aussi votre attention pour faire en sorte que les aides arrivent jusqu’aux travailleurs.

M. Lux soulignait qu’en ce qui concerne le secteur socioculturel, nous vivons une crise qui n’est pas une parenthèse. Il suffit de voir à quel point elle exacerbe plein d’inégalités et de dysfonctionnements qui existaient auparavant. Rien n’est neuf dans ce que nous avons relevé et cela va forcément laisser des marques. Les médias ont un rôle fondamental dans la crise, car ce sont eux qui informent de l’évolution de la situation et qui relaient les informations officielles. Ils donnent la parole aux expertes et experts et permettent de maintenir le débat. Selon nous, ils font partie des instruments indispensables à l’orchestre qu’est notre démocratie.

Aujourd’hui, comme ce sera aussi le cas demain, nous avons besoin de médias forts, modernes, résilients et en bonne santé. Ces constats, nous les avons déjà dressés avant. Nous avons besoin de travailleurs et de travailleuses qui exercent leur métier dans de bonnes conditions. Des médias qui luttent contre les propos qui visent à diviser, contre la désinformation, qui fournissent une information de qualité ainsi que des analyses et qui ont les moyens de le faire.

Ce rôle est précieux et le sera d’autant plus pour le redéploiement de notre société après le coronavirus. Je crois que la société plus résiliente, plus démocratique et plus inclusive que nous appelons régulièrement de nos vœux n’apparaîtra pas par magie, et cela vaut aussi pour les médias. Nous devons, dès aujourd’hui et en tout cas dès demain, réorienter nos forces et nos énergies pour tirer les conclusions et les enseignements de cette crise et faire en sorte que plus jamais une telle crise, qu’elle soit sanitaire ou autre, ne puisse nous mettre de façon aussi dure et violente aux limites de nos modèles de société.

Dans cette idée de reconstruction et de débat, les médias auront aussi un rôle crucial à jouer. J'ai bien noté votre échéance fixée à ce jeudi. J'espère que les autres membres du gouvernement seront aussi convaincus que vous de l'intérêt de sortir le secteur des médias de la crise et j'espère aussi que les autres niveaux de pouvoir entendront l'appel lancé ici à plusieurs voix pour les journalistes et l'ensemble des métiers des médias.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces éléments de réponse qui traduisent votre intérêt pour les médias en cette période de crise. Mes questions particulièrement nombreuses nécessiteront des focus bien ciblés dans nos prochaines rencontres en commission. Comptez sur moi! Avec le groupe socialiste, nous estimons qu'il était indispensable aujourd'hui de traverser cette thématique de long en large. Qu'il s'agisse des éditeurs, des journalistes salariés, des journalistes indépendants, en presse écrite, télévisuelle, ou des radios locales ou régionales, de très nombreuses personnes attendaient vos réponses avec impatience.

Qu'il me soit aussi permis de rappeler le rôle primordial des médias et de l'accès au droit à l'information pour tous. Malgré les difficultés, les médias ont relevé d'énormes défis et je pense que ce n'est pas terminé. Je le réaffirme: des mesures de soutien doivent être prises pour leur venir en aide, mais aussi pour assurer la liberté, l'indépendance et le pluralisme nécessaires et indispensables à la démocratie. J'attends aussi jeudi avec impatience pour en savoir plus.

1.35 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Spot vidéo rappelant les mesures d'hygiène pour lutter contre la propagation du Covid-19»

Mme Véronique Durenne (MR). – Un spot vidéo rappelant les mesures d'hygiène préventives pour lutter contre la propagation du Covid-19, commandé par la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française (COCOF), est diffusé sur les chaînes publiques et privées ainsi que sur les réseaux sociaux des différentes institutions. Une déclinaison radiophonique est également disponible. Concernant les réseaux sociaux, seules les personnes abonnées aux pages des différentes institutions peuvent voir ce spot vidéo.

Après plusieurs semaines de confinement, il reste malheureusement encore certaines personnes qui semblent minimiser les règles d'hygiène et de confinement. Le confinement favorise la présence des uns et des autres sur les réseaux sociaux. Les plus jeunes délaissent de plus en plus la télévision

et la radio pour leur smartphone et les réseaux sociaux.

Pour atteindre un nombre élevé d'internautes, il est possible de sponsoriser le spot vidéo et de le faire apparaître dans tous les fils d'actualité sur Facebook et Instagram. Tranches d'âge, sexe, lieu de vie et centres d'intérêt peuvent être paramétrés. Cette piste a-t-elle été envisagée? Un budget est-il prévu pour le sponsoring sur les réseaux sociaux? Dans l'affirmative, quel est-il? D'autres solutions ont-elles été étudiées pour toucher davantage les jeunes avec ce spot vidéo? Avez-vous prévu d'autres campagnes d'information ciblées, destinées notamment aux enfants? Comment l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a-t-il pris en mains cette problématique?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mes homologues, Mmes Morreale et Trachte, et moi-même avons cofinancé et lancé la diffusion d'un spot vidéo rappelant les mesures d'hygiène préventives pour lutter contre la propagation du coronavirus. Une déclinaison radiophonique a également été produite. Depuis le 11 mars, ce spot est diffusé largement sur les réseaux sociaux ainsi que dans les médias privés et publics. Près de 290 personnes l'ont partagé depuis la page Facebook de la Fédération Wallonie-Bruxelles; il a été vu 14 900 fois depuis cette source. À la télévision, il a été régulièrement diffusé par RTL jusqu'au début du mois d'avril et par la RTBF jusque mi-avril.

Enfin, les affiches relatives à cette campagne ont été transmises à toutes les structures de l'ONE. La campagne a également été relayée en version électronique, en invitant les différents services à les imprimer et à les exposer dans leurs locaux. L'affiche a par ailleurs été spontanément reprise dans les journaux du groupe Rossel.

L'ONE a créé des outils de communication visant à cibler un public plus jeune, en augmentant notamment la fréquence de ses publications sur Instagram et en adaptant dès que possible la forme de ses publications à ce réseau social, grâce à des visuels attractifs, à une déclinaison des FAQ publiques, etc. En outre, l'ONE a rédigé plusieurs documents énumérant les mesures d'hygiène et des recommandations spécifiques pour les enfants. Ils sont disponibles sur le site internet de l'ONE et ont été relayés sur les réseaux sociaux.

Madame la Députée, vous aurez peut-être également remarqué la campagne en faveur de la vaccination qui a aussi tourné sur plusieurs chaînes télévisées. Elle était prévue avant la crise du coronavirus. Sa diffusion comporte trois temps et n'a pas été reportée.

Mme Véronique Durenne (MR). – Si j'ai bien compris, vous n'avez pas parrainé ce spot vidéo et il n'apparaissait donc pas dans tous les fils d'actualité. Il est dommage que vous n'ayez

dégagé aucun budget pour ce faire. Or, on parle de déconfinement depuis vendredi. En période de confinement comme en période de déconfinement, les mesures d'hygiène préventives pour lutter contre ce virus sont d'une extrême importance tant pour les jeunes que les personnes plus âgées. Les citoyens sont de moins en moins disciplinés.

1.36 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mesures de soutien aux télévisions locales dans le cadre de la crise du Covid-19»

M. Benoît Dispa (cdH). – Tout au long de cette journée, nous avons pu aborder les différents secteurs relevant de vos compétences, Madame la Ministre. Chacune de nos questions trahit l'inquiétude face à l'impact qu'aura cette pandémie. Les pertes financières endurées par les télévisions locales, dues à la baisse des revenus publicitaires, comme pour la presse écrite, ne sont pas négligeables. Ce préjudice s'ajoute à d'autres difficultés structurelles dans le financement de ces médias de proximité.

Dans un article de presse, le directeur général du Réseau des médias de proximité (RMP) a estimé que leurs recettes propres pourraient avoir chuté d'environ 30 % entre la mi-mars et la fin du mois de mai. Il craignait que ces pertes ne se prolongent dans les prochains mois, en particulier si les festivals et autres événements estivaux ne pouvaient avoir lieu, ces derniers privilégiant les espaces publicitaires locaux. Nous savons désormais que ces événements sont annulés et la perte de recette est donc quasi certaine.

Les médias de proximité sont pourtant plébiscités par les citoyens à la recherche d'une information fiable et locale sur la pandémie du coronavirus. En témoignent leurs audiences en hausse sur tous les supports. Ces médias de proximité participent ainsi à la prévention et la lutte contre le Covid-19, notamment en diffusant la conférence de presse quotidienne du centre interfédéral de crise.

Madame la Ministre, une concertation a-t-elle été organisée avec les télévisions locales afin d'évaluer les pertes liées au coronavirus et au contexte économique qui en découle? Des mesures de soutien aux télévisions locales ont-elles été prises par le gouvernement ou seront-elles à l'ordre du jour d'une prochaine séance? Leurs subventions annuelles ont-elles déjà été liquidées? Sinon, sont-elles éligibles à une liquidation anticipée à l'instar de ce qui est prévu pour d'autres secteurs?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la San-

té, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, comme je l'ai indiqué dans ma précédente réponse, dès le début de cette crise, mon cabinet a pris l'initiative de contacter l'ensemble des médias pour prendre le pouls du secteur et voir comment celui-ci faisait face à la crise, tant sur le plan humain que sur le plan sanitaire. Nous avons bien sûr pris contact avec le RMP, mais aussi avec quelques rédactions.

Très rapidement, à l'instar de ce qui se passe pour les autres médias, le RMP nous a fait part de la chute des revenus publicitaires des télévisions locales. En toute transparence, il nous a déclaré que les pertes, tous types confondus – publicité, captation et production pour des tiers – étaient estimées à plus d'un million d'euros.

Face à ce constat, identique pour la plupart des médias, nous nous devons de réagir et avons donc pris plusieurs décisions. D'une part, les télévisions locales peuvent, comme les autres bénéficiaires de subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, prétendre à un versement anticipé du soutien financier que leur apporte la Fédération. Ce travail est en cours, en collaboration entre l'administration et mon cabinet.

Je suis d'autre part intervenue pour demander au pouvoir fédéral d'adapter la liste des professions estimées essentielles en cette période de crise. Au départ, les télévisions locales qui sont dans une commission paritaire différente des autres médias n'étaient pas reprises dans cette liste et cela pouvait générer des difficultés, que ce soit en matière d'emploi – ils étaient par exemple soumis à l'obligation de télétravail – ou tout simplement de logistique – les déplacements des journalistes des télévisions locales n'étaient pas autorisés. Depuis l'adaptation de l'arrêté ministériel qui a suivi la réunion du Conseil national de sécurité (CNS) du 15 avril, la situation est réglée.

En ce qui concerne le fonds d'urgence créé par la Fédération, nos propositions de soutien au secteur des médias incluent les télévisions locales. Ces propositions doivent être discutées ce jeudi en séance du gouvernement, et, encore une fois, je ne manquerai pas de les communiquer lorsque ce dernier aura pris attitude.

Je terminerai en vous rappelant mon attachement au pluralisme du paysage médiatique. Je réaffirme, une fois de plus, mon soutien aux télévisions locales. Plus que jamais en ces temps de confinement, nous comptons sur tous les acteurs qui agissent au quotidien pour renforcer le lien social. Comme médias de proximité, les télévisions locales jouent un rôle essentiel pour rapprocher les gens.

M. Benoît Dispa (cdH). – Au-delà de l'inscription des médias de proximité dans la liste des missions essentielles, au-delà du versement anticipé de certaines subventions, vous annoncez, Madame la Ministre, de nouvelles mesures au moyen du fonds d'urgence, qui seront examinées

par le gouvernement lors de sa prochaine séance. Je me réjouis d'en prendre connaissance. Ce secteur, comme beaucoup d'autres, traverse une période difficile qui vient s'ajouter à des difficultés structurelles antérieures qui, finalement, rendent la situation actuelle d'autant plus difficile à gérer. Nul doute que nous aurons à revenir sur les mesures d'urgence que vous annoncez et qu'au-delà de cette urgence et de cette période difficile, nous devons réfléchir à une amélioration des mécanismes d'aide pour ce secteur-ci comme pour beaucoup d'autres. Les difficultés vont en effet s'accroître et ne s'achèveront malheureusement pas à la fin de la période de confinement.

1.37 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Quotas de diffusion des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la RTBF»

Mme Amandine Pavet (PTB). – En cette période où la crise du Covid-19 impacte lourdement le secteur culturel, la Fédération des auteurs compositeurs et interprètes réunis (FACIR) a interpellé la RTBF sur le soutien qu'elle prétend offrir aux musiciens de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, la RTBF propose une émission radio diffusant un répertoire 100 % belge, mais de 5h00 à 6h00 du matin. Vu la tranche horaire, l'audience est forcément limitée. Le montant des droits d'auteurs pour les artistes l'est également puisqu'ils sont moindres durant la nuit.

Pour rappel, en Flandre et en France, le quota de diffusion d'œuvres locales, que ce soit sur les radios publiques ou privées, est respectivement de 25 % et de 40 à 60 %. Chez nous, il n'est que de 12 % du côté de nos chaînes publiques et de 6 % pour les chaînes privées. On ne s'étonnera donc pas d'apprendre que 95 % des biens culturels que nous consommons sont importés.

Comme le souligne la FACIR, «une telle indifférence et une telle absence de soutien rendent extrêmement difficile la diffusion de tout projet musical». La fédération s'interroge: «Pourquoi est-on si mal lotis chez nous? C'est d'autant plus surprenant quand on sait que les artistes devront compter sans les tournées à l'étranger pendant de nombreux mois, un revenu important pour beaucoup d'entre eux (et que les artistes internationaux mettront bien du temps à revenir sur nos podiums).» Elle conclut que, «si la RTBF veut défendre et promouvoir ses artistes, elle doit le faire de manière conséquente, avec du volume, en heures de grande écoute afin de toucher un public large, en veillant à diversifier les artistes diffusés et en encourageant des nouvelles productions. Elle remplira peut-être ainsi un peu sa mission de service public...»

Madame la Ministre, pourquoi le quota de diffusion d'œuvres locales est-il si bas à la RTBF? Avez-vous déjà entrepris des démarches pour le rehausser, particulièrement durant cette période dramatique pour le secteur? Si oui, à quelle hauteur ce quota s'élèvera-t-il désormais? J'ai entendu que le quota de diffusion des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la RTBF était augmenté de 40 %. Est-ce par rapport à leur quota actuel, qui est extrêmement bas? Est-ce que ce chiffre englobe la plage horaire du soir? Est-il également prévu d'instaurer des sous-quotas pour que ces mesures profitent également aux artistes moins connus de la Fédération Wallonie-Bruxelles et que ceux-ci soient diffusés à une heure de grande écoute?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le contrat de gestion de la RTBF prévoit effectivement des quotas de diffusion des artistes de la Fédération qui oscillent entre 6 et 12 %. Selon les derniers chiffres de la RTBF relatifs à l'année 2019, les différentes chaînes de radio du service public dépasseraient significativement ces quotas. Il y a donc matière à être plus ambitieux pour le prochain contrat de gestion de la RTBF.

Tous les matins, «Réveil Première» s'est effectivement transformée depuis le 6 avril pour diffuser une heure de titres d'artistes, connus et moins connus, de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je vous rejoins toutefois sur le fait qu'il serait intéressant qu'une émission de ce type soit programmée à une heure de grande écoute, voire à plusieurs heures de grande écoute. Selon les chiffres qu'elle m'a communiqués, la RTBF a augmenté le nombre de passages d'artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles de près de 40 % depuis le début de la crise, pour un volume total de plus de douze heures par jour au total, soit en moyenne deux heures de programmation musicale d'artistes de la Fédération par chaîne hertzienne et par jour.

Ces initiatives sont les premières du genre. Je suis éminemment consciente que le secteur culturel est fortement en difficulté et qu'il faut le soutenir. J'espère que vous en êtes convaincue. Je suis aussi consciente que la RTBF a et aura, plus que jamais, en tant que média de service public, un rôle à jouer dans le redéploiement de la culture «post-covid» que nous devons, dès aujourd'hui, préparer.

N'oublions pas que les grilles de programmation des radios et des télévisions vont être durablement affectées par la crise. Des productions ont dû s'arrêter, de nombreux événements sportifs ou culturels, nationaux ou internationaux, ont été annulés ou reportés. Ceci chamboule inévitablement les programmes télé et radio. Il faudra donc les remanier. Faire participer le secteur culturel à la réflexion me semble une piste à suivre.

Je sais que la RTBF a bien conscience aujourd'hui du rôle qu'elle peut jouer dans le redéploiement et dans la valorisation de la culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des artistes qui la composent. Des nouvelles idées de diffusion artistique sont en discussion à la RTBF pour jouer un rôle plus important quant à la diffusion de culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les différents canaux, qu'ils soient linéaires ou non linéaires.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je suis contente d'entendre qu'une amélioration se dessine à ce niveau, car cela fait longtemps que la FACIR interpelle sur cette question. C'est important, d'autant que la situation est bien meilleure chez nos voisins, en Flandre ou en France, alors qu'il s'agit d'une mesure qui ne coûte rien à la Fédération Wallonie-Bruxelles tout en ayant des retombées financières conséquentes sur le secteur musical.

Énormément de musiciens de la Fédération Wallonie-Bruxelles vivent dans la précarité au quotidien. Cette précarité s'est bien entendu accentuée avec la crise; on ne le répétera jamais assez et on en a parlé toute la journée, mais je

trouve qu'il faut vraiment insister parce que la situation est grave. Il faut saisir et mettre en œuvre chaque mesure, tels des droits d'auteur, qui peut leur procurer un peu de revenus à l'heure où les représentations ne peuvent plus rien rapporter.

En revanche, concernant les quotas de diffusion, je n'ai, me semble-t-il, pas entendu parler des sous-quotas. Or, bien entendu, quand je parle de grande précarité, je ne parle pas des stars que l'on peut entendre à longueur de journée. Du moins j'espère qu'ils ne sont pas dans cette situation... Je pense plutôt aux plus petits artistes. Je me demande donc si des quotas minimums sont prévus pour des artistes moins connus dans ces augmentations de deux heures par jour et par chaîne. J'ai la même interrogation par rapport aux heures de grande écoute qui sont également importantes puisqu'elles permettent de toucher plus de droits d'auteur que des diffusions nocturnes. Mais je suppose qu'on aura l'occasion d'en reparler. Nous y serons particulièrement attentifs.

Mme la présidente. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h20.*